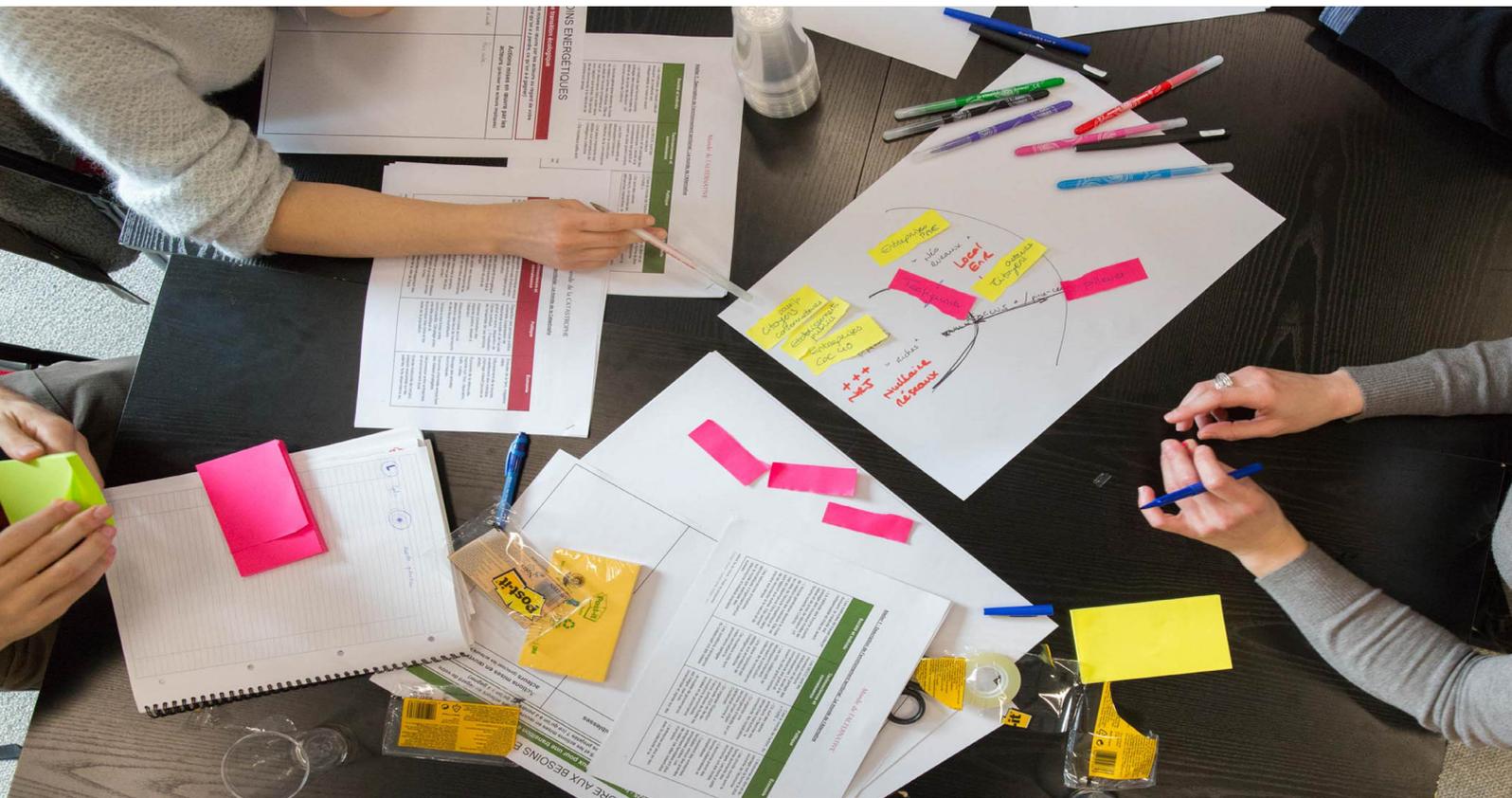


= RAPPORT D'ÉTUDE =



QUELLES NOUVELLES FORMES DE PARTICIPATION AUJOURD'HUI EN ÎLE-DE-FRANCE ?

DIAGNOSTIC ET RECOMMANDATION

SEPTEMBRE 2014

 ARENE
ENERGIE CLIMAT

 îledeFrance

De la participation à la
contribution citoyenne en
2025 en Île-de-France

Pilotage : Louise Vaisman, *Cheffe de projet prospective et Transition écologique à l'ARENE Île-de-France*

Rapport réalisé par : RCT – Réseau Conseil en développement Territorial pour l'ARENE Île-de-France

Équipe projet : Frédéric Weill, *directeur de mission* – Caroline Bataillon, *chef de projet* – Roxane Martin, *consultante stagiaire*.

Date de publication : septembre 2014

Table des matières

INTRODUCTION	2
1 L'ENVIRONNEMENT ACTUEL DE LA CONTRIBUTION.....	10
1.1 QUEL ENVIRONNEMENT GENERAL DES DEMARCHES DE CONTRIBUTION ?.....	10
1.2 QUEL ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE A L'ÎLE-DE-FRANCE ?	16
1.3 UN ENVIRONNEMENT GLOBAL MAIS AUSSI DES DYNAMIQUES LOCALES.....	18
2 LA CONTRIBUTION DANS LES DEMARCHES DE TRANSITION ECOLOGIQUE.....	20
2.1 LA NATURE DES CONTRIBUTIONS	22
2.1.1 <i>Quels modes d'organisation de la contribution ?.....</i>	<i>22</i>
2.1.2 <i>Quelle implication et quelle plus-value des acteurs impliqués ?.....</i>	<i>24</i>
2.1.3 <i>Quels facteurs de réussite et d'échec de la contribution ?.....</i>	<i>36</i>
2.2 LA PLACE DE LA CONTRIBUTION AUX DIFFERENTES ETAPES DE LA DEMARCHE	45
2.2.1 <i>Quels constats communs aux démarches analysées ?.....</i>	<i>46</i>
2.2.2 <i>Quels constats spécifiques aux différents types de projets ?</i>	<i>47</i>
2.3 L'EFFET LEVIER SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE.....	49
2.3.1 <i>Quels impacts globaux des projets de contribution ?.....</i>	<i>49</i>
2.3.2 <i>Quels impacts spécifiques à certains types de projets ?</i>	<i>50</i>
3 VERS UNE PROSPECTIVE SUR LA CONTRIBUTION.....	53
LES FICHES « RETOURS D'EXPERIENCE ».....	54
LES DIFFERENTES SOURCES D'INFORMATION EXPLOITEES	87
LISTE DES PARTICIPANTS ET INTERVENANTS A L'ATELIER DU 13 MAI 2014.....	92

INTRODUCTION

Objectifs et phasage de l'étude

La présente étude fait état de la première phase du projet « **Pour une démocratie contributive dans les projets de transition écologique d'ici 2025 en Île-de-France** » initiée par l'ARENE Île-de-France.

Ce projet s'inscrit dans le contexte actuel de **crise de la représentation** et la prise de conscience croissante par la société civile des **enjeux de transition écologique, économique et sociale**. Il prend appui sur les constats de plusieurs études antérieures. Celles-ci observent notamment que **l'implication de la société civile** est favorable au cheminement de la transition écologique, mais aussi que cette implication souffre souvent d'une absence de suivi dans le temps et de transparence. Reposant sur le constat que l'action partagée sur les territoires est souvent difficilement mise en œuvre, ce projet vise, via l'utilisation de la prospective, à sensibiliser et inviter les acteurs des collectivités, des institutions de la société civile et du monde économique à expérimenter dans le domaine de la contribution et de l'action partagée. Il vise également à lever un certain nombre de blocages à ces pratiques.

Découpé en **trois phases**, il a pour objectif de réinterroger les pratiques et surtout d'en développer de nouvelles :

- La **première phase**, débutée en novembre 2013, a pour vocation d'élaborer, via notamment un benchmark des pratiques nationales et franciliennes, un **état des lieux des démarches contributives existantes, de leurs freins et de leurs leviers**, ainsi que des **principales variables d'influence** sur celles-ci. Le présent rapport présente les résultats de cette première phase.
- La **deuxième phase**, qui a débuté en juillet 2014, a pour but d'élaborer des **scénarios de projection de ces démarches à l'horizon 2025**. Elle sera constituée de plusieurs ateliers contributifs répartis sur l'année 2014 et 2015.
- Une **troisième phase** débutera courant 2015 et aura pour but de lancer une **expérimentation locale sur un territoire francilien** valorisant ce type de démarche. L'expérimentation aura pour but de développer l'un des modèles mis en valeur lors de la phase 2.

La présente étude, objet de la première phase, vise donc à déterminer les leviers nécessaires pour concrétiser des projets qui font véritablement appel à une contribution forte des différents acteurs (collectivités, associations, citoyens et entreprises) à différentes étapes de la vie des projets.

Présentation de l'étude

Quels objectifs ?

Cette étude a consisté en la réalisation d'une typologie et d'une analyse des pratiques de contribution existantes en France et en Île-de-France.

Cette analyse constitue un **diagnostic de l'état actuel du co-portage des projets de transition écologique et le rôle des acteurs de la société civile et du monde économique dans ces projets**. Elle permet également d'identifier les différents facteurs (environnementaux, économiques, politiques...) qui peuvent avoir une influence sur les expériences analysées.

La **double approche géographique** (France et Île-de-France) vise à préparer efficacement la deuxième phase du projet qui portera spécifiquement sur l'Île-de-France. Il s'agissait en effet de mieux comprendre la situation de l'Île-de-France par rapport à des expériences menées par ailleurs, et ainsi de mettre en lumière ses enjeux particuliers. Cette approche comparative paraît en effet particulièrement utile pour préparer la phase de prospective (élaboration d'hypothèses et de scénarios sur l'évolution de ces démarches en Île-de-France à l'horizon 2025, objet de la deuxième phase de l'étude).

En parallèle de cette étude, une plateforme internet collaborative a été développée. Elle permet de valoriser les projets de contribution développés sur le territoire, présente le projet et permet de l'enrichir dans la durée.

Quelle méthodologie de travail ?

➤ Définition du champ de l'étude

La définition du champ de l'étude a fait l'objet de précisions sémantiques et conceptuelles. Celles-ci se trouvent explicitées ci-dessous :

⇒ *Concernant la transition écologique*

Une définition officielle du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie existe (cf. encadré ci-dessous)¹.

La présente étude s'inscrit dans cette définition de la notion de transition écologique. Néanmoins, compte tenu des activités de l'ARENE Île-de-France, il a été choisi de s'intéresser ici en priorité à la **dimension territoriale** des démarches de transition écologique.

¹ Définition issue du site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, mars 2014 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-est-ce-que-la-transition.html>

Définition officielle de la transition écologique (mars 2014)

D'après le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, « la transition écologique implique une utilisation rationnelle et efficace vis-à-vis de toutes les ressources, y compris la sollicitation des régulations naturelles (climat, écosystèmes), et de résilience face aux aléas climatiques pour les territoires, les procédés industriels et agricoles, les biens et les services.

Elle concerne notamment :

- *La rénovation thermique des bâtiments*
- *L'adaptation des transports et de l'aménagement des territoires*
- *La production, le stockage et les usages des énergies*
- *La sobriété en eau*
- *La préservation et la restauration des écosystèmes*
- *L'économie circulaire*
- *La moindre dépendance aux ressources rares.*

La transition écologique n'est pas un simple verdissement de notre modèle de société actuel. Engager la transition écologique, c'est adopter un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble.

Les principaux leviers sont :

- *L'innovation technologique et organisationnelle, la recherche et développement et les procédés industriels : il est essentiel de travailler sur tous les procédés permettant d'économiser les ressources naturelles ; or les techniques de production de 2030 se décident aujourd'hui : investissements, formation, intégration des innovations jusqu'aux consommateurs et utilisateurs.*
- *Les changements de comportement afin de faire évoluer nos modes de vie et de consommation ;*
- *L'orientation des financements publics et privés avec une évaluation des impacts et de la rentabilité sur le long terme ;*
- *L'aménagement du territoire, la préservation des écosystèmes et les infrastructures économes. »*

⇒ *Concernant la démocratie contributive*

Il s'agit d'un mode de gouvernance et d'un mode de faire au sein des projets impliquant **plusieurs catégories d'acteurs** (collectivités territoriales, acteurs institutionnels, citoyens, entreprises, associations) et présentant une avancée démocratique au sens de la **démocratie du projet**. Il vise l'intégration des acteurs dans le portage effectif des projets de leur conception à leur mise en œuvre.

La question du management de projet est ici essentielle ainsi que celle du jeu d'acteurs.

⇒ *Concernant la notion de contribution*

Il a été choisi de sélectionner des cas d'étude qui impliquent un **partage de responsabilité² entre au moins deux types d'acteurs** (collectivités, citoyens, entreprises ou groupements d'entreprises ou associations) à au moins l'une des phases (diagnostic, stratégie, mise en œuvre, évaluation) d'un projet entrant dans le champ de la transition écologique. À souligner que les services de l'État, étant relativement peu présents dans le cadre des initiatives étudiées, n'ont pas fait l'objet d'une catégorie d'acteur spécifique dans notre analyse.

L'objectif était également d'étudier le **mode de prise de décision et d'action** au sein du projet et les liens éventuels avec un projet de territoire plus large.

Toutes les **formes de contribution** peuvent être envisagées, avec une véritable diversité de dispositifs, notamment dans la phase de mise en œuvre : contribution financière, animation, logistique... Quelle que soit la forme de la contribution, tous les projets doivent présenter une **dimension innovante** et avoir un **impact** qui, même s'il peut sembler mineur aujourd'hui, peut, à terme, influencer la démocratie locale et la transition écologique.

Le périmètre de l'étude a également fait l'objet des précisions suivantes :

⇒ *Sur l'échelle des expériences analysées*

Afin de cadrer le champ de l'étude exploratoire en lien avec les travaux de l'ARENE Île-de-France, il a été choisi de focaliser les recherches sur des **expériences menées à des échelles locales** (quartier, zone d'activité, commune, petite intercommunalité).

⇒ *Sur les sujets abordés*

Il a par ailleurs été décidé de focaliser les analyses sur des thématiques correspondant aux sujets abordés par l'ARENE Île-de-France :

- **L'aménagement** (éco quartiers, habitat participatif...)
- **L'énergie** (mobilité, énergies renouvelables...)
- **L'alimentation** (circuits de proximité ou périurbaine, agriculture biologique...)
- **L'économie** (économie sociale et solidaire, économie circulaire, valorisation économique des ressources du territoire...)
- **Les projets de territoire** (projet à vocation plus transversale comme les Agendas 21, les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET), les démarches Ville en Transition...)

Ainsi, la dimension sociale n'a pas été retenue comme entrée principale pour sélectionner et analyser les expériences. Pour autant, celle-ci a été abordée de manière transversale dans les analyses, comme constituant un volet important de toute expérience de transition écologique.

➤ **Travail partenarial**

La première phase de l'étude a associé plusieurs acteurs intervenant dans les domaines de la transition écologique et de la démocratie contributive.

² Par responsabilité, on entend ici le fait de disposer de pouvoirs de décision, mais aussi de devoir en rendre compte ; et ce, aussi bien dans la définition de la stratégie, que dans la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Un **Comité de Pilotage** a ainsi mobilisé les structures suivantes :

- Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
- Conseil régional d'Île-de-France
- Fondation Nicolas Hulot
- Décider Ensemble
- Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)
- Centre Ressource du Développement Durable (CERDD)
- Le Hub Agence
- La Fonda

Afin d'élargir la participation, et mobiliser d'autres acteurs (acteurs associatifs, économique, citoyens, issus des collectivités, etc.) en vue de la seconde phase de l'étude, un **atelier de prospective** a été organisé en mai 2014. Il avait pour objectif de mobiliser des acteurs ayant une expertise plus particulière sur l'Île-de-France, afin de préparer la réflexion prospective sur le devenir de la contribution dans le cadre des démarches de transition écologique.

➤ **Méthode d'analyse**

Le travail s'est organisé en deux temps successifs : une analyse d'expériences locales en France, et une analyse portant sur des expériences franciliennes.

L'**analyse des expériences en France** a été conduite de la manière suivante :

- Une analyse documentaire succincte a été réalisée sur une **cinquantaine d'expériences locales** en France afin de répertorier un nombre significatif de projets plus ou moins contributifs sur plusieurs territoires, à des stades d'avancement variés, initiés par des collectivités, par la société civile ou les acteurs économiques.
- Une **analyse plus détaillée sur 7 projets** de transition écologique :
 - **Éco-Logis** (Strasbourg) sur le thème de l'aménagement

Éco-Logis est un projet d'autopromotion et d'autogestion d'un immeuble écologique dans la ville de Strasbourg.

- **Écoquartier de l'Union** (Lille Métropole) sur le thème de l'aménagement

L'éco-quartier de l'Union doit devenir un quartier pilote de la métropole lilloise. Une réflexion commune s'effectue entre les parties prenantes (élus, services et usagers) sur les modalités de fonctionnement de l'éco-quartier.

- **La société d'économie mixte SEVE (Soleil, Eau, Vent, Énergie)** (Puy-Saint-André) sur le thème de l'énergie

Le projet du Puy-Saint-André vise l'autonomie énergétique de la commune en partie grâce à des installations photovoltaïques.

- **Maraichers biologiques** (Alençon) sur le thème de l'alimentation

Le projet consiste à repérer et acheter des terres, grâce à un financement collectif, notamment citoyen (dons et actions via la foncière Terre de Liens) et à y installer des maraîchers biologiques.

- **Projet Biovallée** (Drôme) sur le thème de l'économie et comme projet de territoire

Le projet Biovallée vise à mieux gérer et valoriser la richesse des ressources naturelles du territoire (eau, biodiversité) par l'intermédiaire de divers projets locaux, notamment via la marque Biovallée. De par ses spécificités il constitue à la fois un projet à vocation économique et un projet de territoire.

- [Trièves en transition](#) (Trièves) comme projet de territoire

Trièves en Transition prône une prise en charge par les citoyens de la transformation du système économique, écologique et énergétique dans le sens de la résilience des territoires.

- [Agenda 21 participatif](#) (Ayen) comme projet de territoire

L'Agenda 21 et a pour objectifs principaux la gestion économe des ressources, la réduction des inégalités et le développement local durable. Les acteurs citoyens et socio-économiques ont été associés au pilotage et au suivi de l'Agenda 21.

- La lecture d'**études plus globales** a également permis d'enrichir la réflexion sur les modalités de mise en œuvre de ces démarches, sur leurs avancées et leurs limites.

Le même exercice a été mené à **l'échelle francilienne** :

- Une **analyse détaillée de 6 projets**, sur la base de recherches documentaires et d'interviews d'acteurs locaux :
 - [Sucy Environnement et transition](#) (Sucy-en-Brie, Val-de-Marne) comme projet de territoire

L'association Sucy En transition a fusionné avec une autre association environnementale. La nouvelle association créée « Sucy Environnement et Transition » a pour objectif de sensibiliser les citoyens et les élus aux enjeux du développement durable et de la transition écologique.

- [Écoquartier fluvial](#) (L'Île-Saint-Denis, Seine-Saint-Denis) sur le thème de l'aménagement

Le projet d'écoquartier a été imaginé pour rapprocher le quartier Sud et le centre-ville ainsi que pour relier l'Île-Saint-Denis au fleuve et aux transports en commun. Un dispositif de concertation ambitieux a été mis en place concernant l'organisation de certains aspects des infrastructures et de la vie de l'écoquartier.

- [Agenda 21 participatif « implications citoyennes »](#) (Maurepas, Yvelines) comme projet de territoire

La Ville de Maurepas a mis en place des ateliers contributifs et des réunions publiques pour impliquer les citoyens dans la politique durable de la commune. L'Agenda 21 propose un axe de transition purement écologique (notamment sur l'énergie) et s'est enrichi d'un volet solidaire et social.

- [Conversion de la restauration scolaire aux produits biologiques et régionaux](#) (Lardy, Essonne) sur le thème de l'alimentation

Le projet, très lié à l'Agenda 21, consiste à approvisionner la restauration scolaire de la Ville en produits régionaux et biologiques.

- [SCIC « Made in Montreuil »](#) (Montreuil, Seine-Saint-Denis) sur le thème de l'économie

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif souhaite créer une filière des métiers de la création, de l'artisanat et du numérique 100% montreuilloise.

- [Projet MUSIC et Agenda de transition](#) (Montreuil, Seine-Saint-Denis) sur le thème de l'énergie

Le projet MUSIC est un projet collaboratif entre cinq villes européennes qui cherche à mettre en œuvre un projet de transition énergétique sur un mode très contributif entre les différentes parties prenantes du territoire (entreprises, collectivités, associations, citoyens).

- **D'autres projets** ont été analysés de manière plus sommaire ;
- Des **études** ont par ailleurs été prises en compte pour compléter les analyses.

En fin de rapport, sont présentés la liste des expériences analysées ainsi que des études prises en compte dans la réflexion.

➤ Organisation de la réflexion

Le schéma sur la page suivante résume les différents niveaux d'analyse abordés dans le rapport. Afin de préparer la phase de prospective, nous avons organisé la réflexion autour de **variables**, c'est-à-dire de facteurs qui entrent en ligne de compte dans toute contribution à une démarche de transition écologique.

Parmi ces variables, nous distinguons celles qui relèvent du territoire et de ses dynamiques propres : ce sont les **variables internes** (couleur orange sur le schéma). Parmi ces variables internes, nous distinguons :

- Des **variables motrices**, qui sont au cœur de la dynamique de contribution,
- Des **variables d'influence**, qui vont avoir des effets plus ou moins importants sur cette dynamique,
- Des **variables de résultat**, qui vont concerner les effets de cette contribution sur l'ensemble de la démarche ou sur le territoire.

Par ailleurs, cette démarche s'inscrit dans un environnement économique, social, technologique ou politique qui va forcément avoir une influence sur la manière dont les acteurs vont s'impliquer et travailler ensemble. Ce sont les **variables externes** au projet (ci-dessous représentées dans l'encadré bleu).

La structuration du rapport découle de cette organisation.

Ainsi le 1^{er} chapitre revient plus spécifiquement sur les variables externes et s'intéresse à l'environnement actuel de la contribution.

Le 2nd chapitre se centre quant à lui sur les variables internes aux démarches et présente les principaux enseignements de l'analyse des différentes expériences étudiées selon trois entrées :

- **Les formes et natures de la contribution** : quels sont les acteurs qui contribuent, et selon quelles formes ? En quoi la contribution apporte-t-elle une plus-value par rapport aux démarches classiques (c'est-à-dire sans contribution d'au moins deux types d'acteurs) ?
⇒ C'est l'objet du *chapitre 2.1 : La nature des contributions*.
- **La place de la contribution aux différentes étapes de la démarche** : à quelles phases de la démarche (diagnostic, stratégie, portage des projets...) la contribution intervient-elle ? Cette contribution est-elle continue, ou limitée à certaines phases ?
⇒ C'est l'objet du *chapitre 2.2 : La place de la contribution aux différentes étapes de la démarche*.

- **L'effet levier de la contribution aux objectifs de la transition écologique** : comment peut-on qualifier cet effet levier ? Concerne-t-il le territoire dans son ensemble ? Ou l'effet est-il surtout mesurable sur la démocratie locale et le jeu des acteurs ?

C'est l'objet du chapitre 2.3 : *L'effet levier sur la transition écologique.*

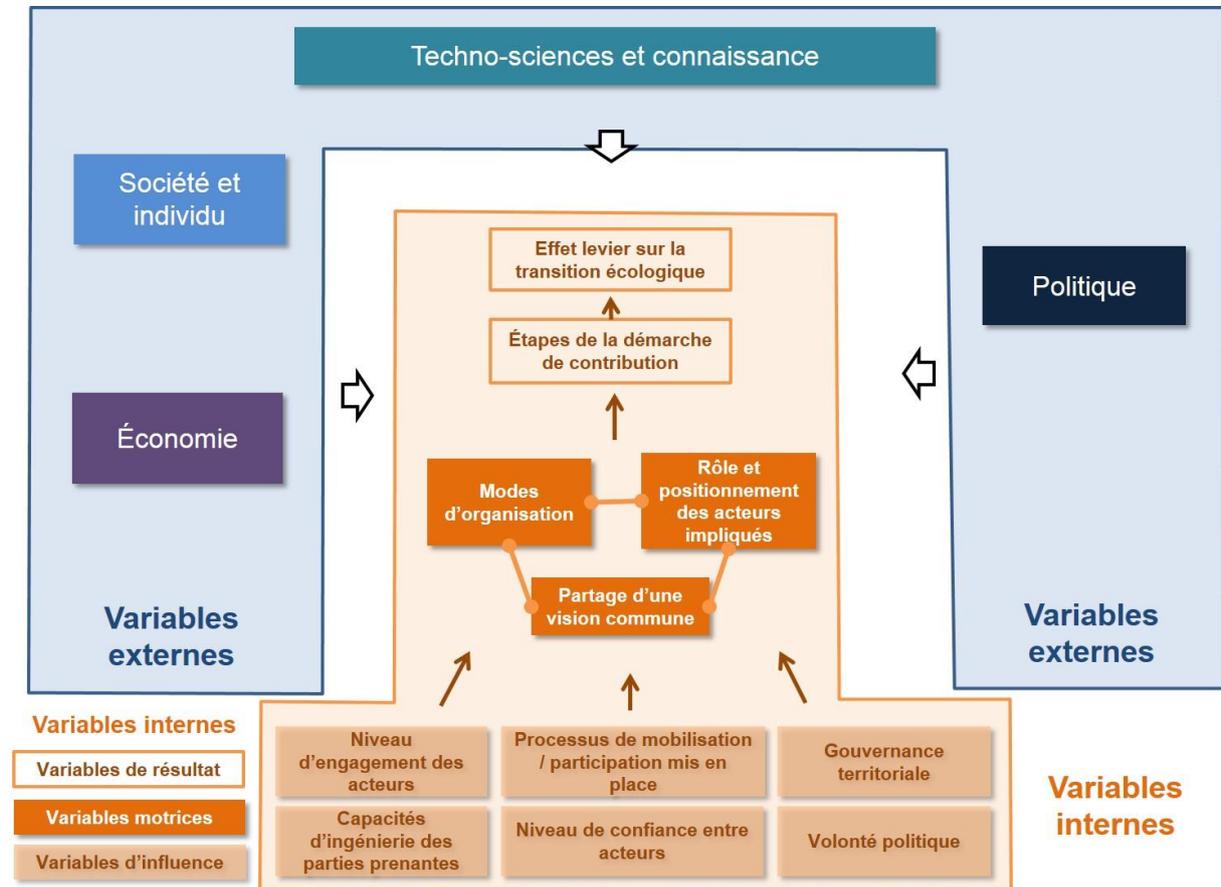


Schéma général des variables

Il est à noter cependant que cette première phase d'état des lieux s'étant déroulée pendant les débats nationaux sur la transition énergétique, la métropole du Grand Paris et la réforme territoriale, il n'a pas été possible d'inscrire ces sujets dans la réflexion. Ils sont donc absents de ce rapport.

1 L'ENVIRONNEMENT ACTUEL DE LA CONTRIBUTION

Afin de préparer efficacement la phase de prospective, il a semblé important de **qualifier l'environnement actuel** de la contribution aux démarches de transition écologique. En effet, ce cadre politique, institutionnel, sociétal ou économique actuel constitue une grille de lecture essentielle pour comprendre la manière dont la contribution aux démarches de transition écologique se déroule aujourd'hui, au-delà des spécificités locales.

1.1 Quel environnement général des démarches de contribution ?

Comme évoqué précédemment, chaque initiative de contribution à la transition écologique dépend des caractéristiques et dynamiques propres au territoire concerné. Mais ce territoire s'inscrit aussi dans un environnement, et subit des influences auxquelles il sera plus ou moins sensible.

Nous nous intéressons ici aux influences (ou variables externes) qui dépendent de son environnement extérieur (la réglementation, le coût de l'énergie, la conjoncture économique, les politiques nationales...).

Ainsi, nous distinguons 4 grandes catégories de variables externes qui vont avoir une influence plus ou moins grande sur la contribution à la transition écologique :

- **Société et individu** (lien social, évolutions démographiques, valeurs collectives) ;
- **Économie** (le salarié dans l'entreprise, lien entre économie et territoire, implication des entreprises dans le développement durable) ;
- **Politique** (contexte institutionnel, réglementaire, stratégique, cadre de la transition écologique, relations entre types d'acteurs, moyens et capacités d'actions des groupes d'acteurs) ;
- **Techno-sciences et connaissance** (éducation, savoir-faire, usages du numérique, logiques d'innovation, méthodes et outils d'intelligence collective)

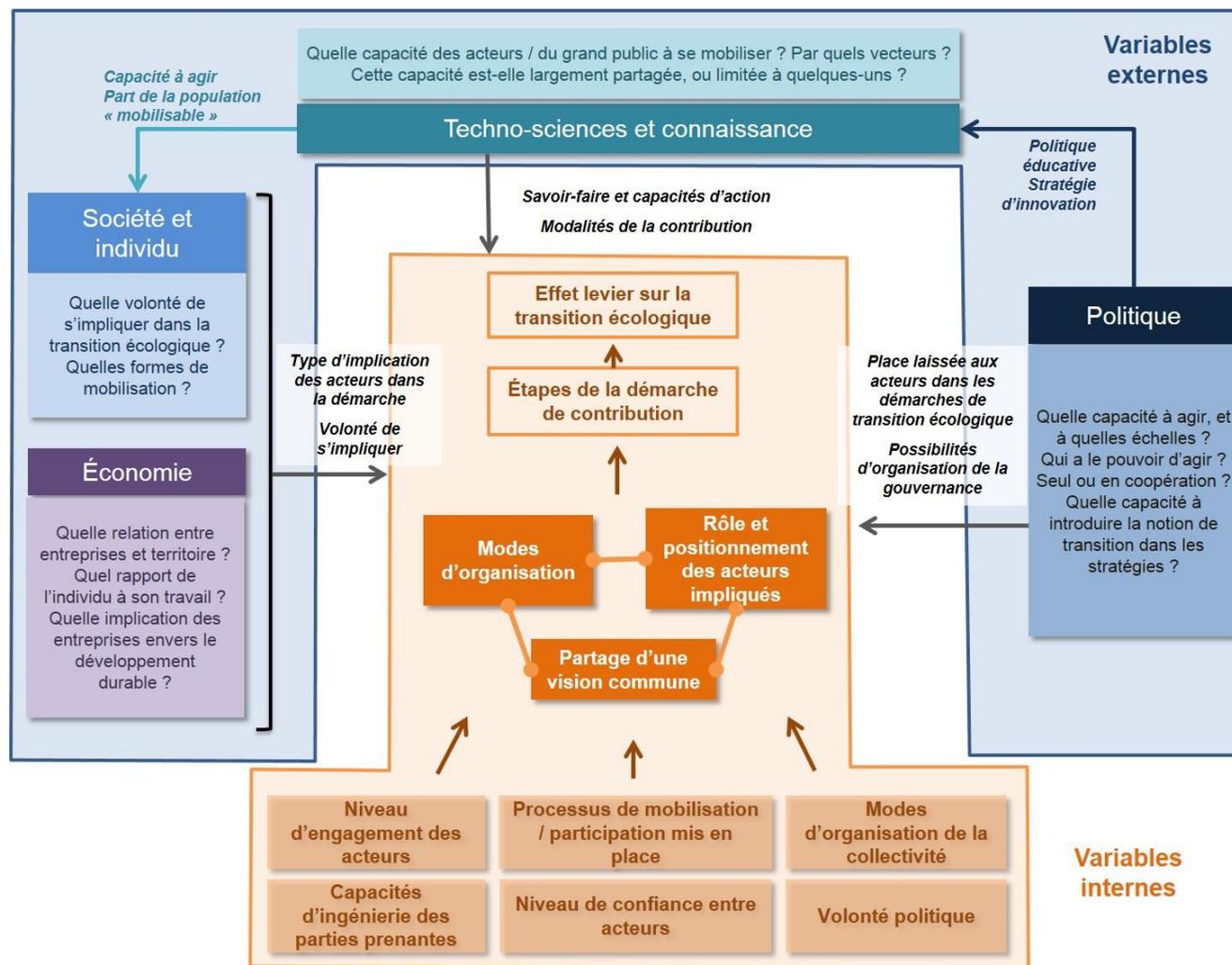
La manière dont ces catégories (ou « variables ») vont évoluer dans le temps aura une influence sur l'organisation de la contribution à la transition écologique, et sur son efficacité.

Pour chacune de ces variables, il paraît donc important de s'accorder sur la situation actuelle de l'environnement des démarches.

Variables externes		Tendances lourdes	Signaux faibles / faits émergents
Société et individu	<i>Évolutions démographiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse de la population - Renforcement des migrations interrégionales 	Accroissement des migrations quotidiennes et du virtuel, recul de l'ancrage au territoire
	<i>Lien social</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du lien social, dans un contexte de crise démocratique et économique - Dissociation entre les "inclus" et les "exclus" - Tendance à la différenciation croissante entre les territoires - Individuation et multi-appartenances 	Risque de rupture sociale et territoriale majeure lié à la fragilisation du modèle social français
	<i>Valeurs collectives</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Société de plus en plus individualiste et coopérative - Attention croissante apportée à l'individu 	<ul style="list-style-type: none"> - Redéfinition de la notion d'intérêt général (tient de plus en plus compte de l'intérêt de groupes constitués, localement ou non) - Sensibilité croissante envers l'environnement
Techno-sciences et connaissance	<i>Éducation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Tendance à la dégradation du niveau global d'éducation, et situations croissantes d'exclusion - Inadéquation croissante du système éducatif avec les besoins en compétences 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'apprentissage par l'expérience (et non plus de l'apprentissage "vertical" classique) - Rôle croissant d'internet à travers la mise à disposition de connaissances (ex : Massive Open Online Courses – MOOC)
	<i>Savoir-faire</i>	Montée en puissance du visuel par rapport à l'écrit	<ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance croissante de l'expertise d'usage - Maîtrise très inégale des enjeux de la transition écologique
	<i>Usages du numérique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des usages mobiles du numérique - Atténuation de la fracture numérique 	Montée en puissance des réseaux sociaux comme supports de mobilisation
	<i>Logiques d'innovation</i>	Prégnance des modes classiques d'innovation (innovation technologique et démarche descendante – top down)	<ul style="list-style-type: none"> - Développement croissant de l'innovation sociale - Émergence de l'innovation participative et en réseau
	<i>Méthodes et outils d'intelligence collective</i>	Prémices de méthodes avec l'encouragement de la démocratie participative	Émergence rapide de processus d'intelligence collective, notamment via les réseaux sociaux
Économie	<i>Le salarié dans l'entreprise</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Flexibilisation croissante du marché du travail - Tension croissante sur les salariés (chômage de masse, précarité, temps partiel, pression sur la compétitivité et les salaires...) - Préoccupation croissante du salarié dans son entreprise (stress, épanouissement, santé...) 	Émergence de formes de participation des salariés dans la vie de l'entreprise (coopératives...)
	<i>Lien entre économie et territoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Tertiarisation croissante de l'activité économique - Affaiblissement de l'appareil productif - Développement de l'économie sociale et solidaire - Mondialisation et fonctionnement en réseau des grandes entreprises avec perte de lien entre elles et leur territoire d'ancrage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Relocalisation de certaines activités économiques (artisanat, énergie, agro-alimentaire, industries de niche...) - Montée en puissance d'alternatives au modèle économique dominant (production décentralisée d'énergie, économie circulaire, économie de la fonctionnalité...) - PME : renouveau d'activités ancrées dans le territoire (circuits courts, économie de proximité)
	<i>Implication des entreprises dans le développement durable</i>	Utilisation du développement durable comme image positive pour l'entreprise	Implication croissante de certaines entreprises dans la transition écologique

Variables externes		Tendances lourdes	Signaux faibles / faits émergents
Politique	<i>Contexte institutionnel, réglementaire, stratégique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Complexité administrative de la France - Compétences partagées entre niveaux de collectivités - Modèle jacobin - Organisation des collectivités traditionnellement « verticale » - Décentralisation en cours, renforcement des échelons « Région » et « EPCI échelle bassin de vie » 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des démarches transversales au sein des collectivités - Émergence de modes de gouvernance alternatifs (associant citoyens, associations et entreprises) - Appels à projets dans le domaine de la transition écologique - Développement des territoires en réseaux
	<i>Cadre de la transition écologique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Grenelle et 3*20 : objectifs européens et nationaux ambitieux, en particulier sur la transition énergétique - Une approche "réglementaire" de la transition écologique (schémas Grenelle, directives européennes...) - Un cadre juridique encore assez rigide (transversalité, innovation, risque, partage de responsabilité...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Expérimentations en termes de partages de responsabilité - Place croissante laissée à l'innovation et à l'expérimentation dans la gouvernance locale
	<i>Relations entre types d'acteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Crise de légitimité des instances politiques - Crise de confiance des citoyens envers le politique. - Faible implication des acteurs économiques dans la transition écologique - Importance des relations contractuelles entre collectivités et associations 	<ul style="list-style-type: none"> - Recours croissant aux démarches de contribution pour partager la responsabilité et rapprocher les décideurs des citoyens - Évolution du rôle de la collectivité (contractualisation, responsabilité partagée, rôle de coordonnateur) - Volonté croissante d'impliquer les acteurs économiques dans les démarches de transition écologique
	<i>Moyens et capacités d'actions des groupes d'acteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'ingénierie locale (échelle intercommunale) - Disparités croissantes entre milieu urbain et milieu rural - Tension croissante sur les finances des associations - Recul des moyens d'action publics (tension croissante sur les finances des collectivités, complexité croissante des phénomènes) - Crise des corps intermédiaires - Volatilité du bénévolat 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du recours à de nouvelles formes de financement (participation des entreprises, épargne solidaire...) - Recul des moyens financiers des associations - Réflexions émergentes autour de la professionnalisation des différentes formes de contribution - Risque de remise en cause profonde du modèle social français

Il est utile de s'interroger sur les interactions entre les différentes variables, et sur le type d'effet qu'elles peuvent avoir sur la contribution aux démarches de transition écologique.



Champs couverts par les variables

Le schéma de la page suivante propose une lecture globale de la situation actuelle de ces différents facteurs d'influence de la contribution dans les démarches de transition écologique.

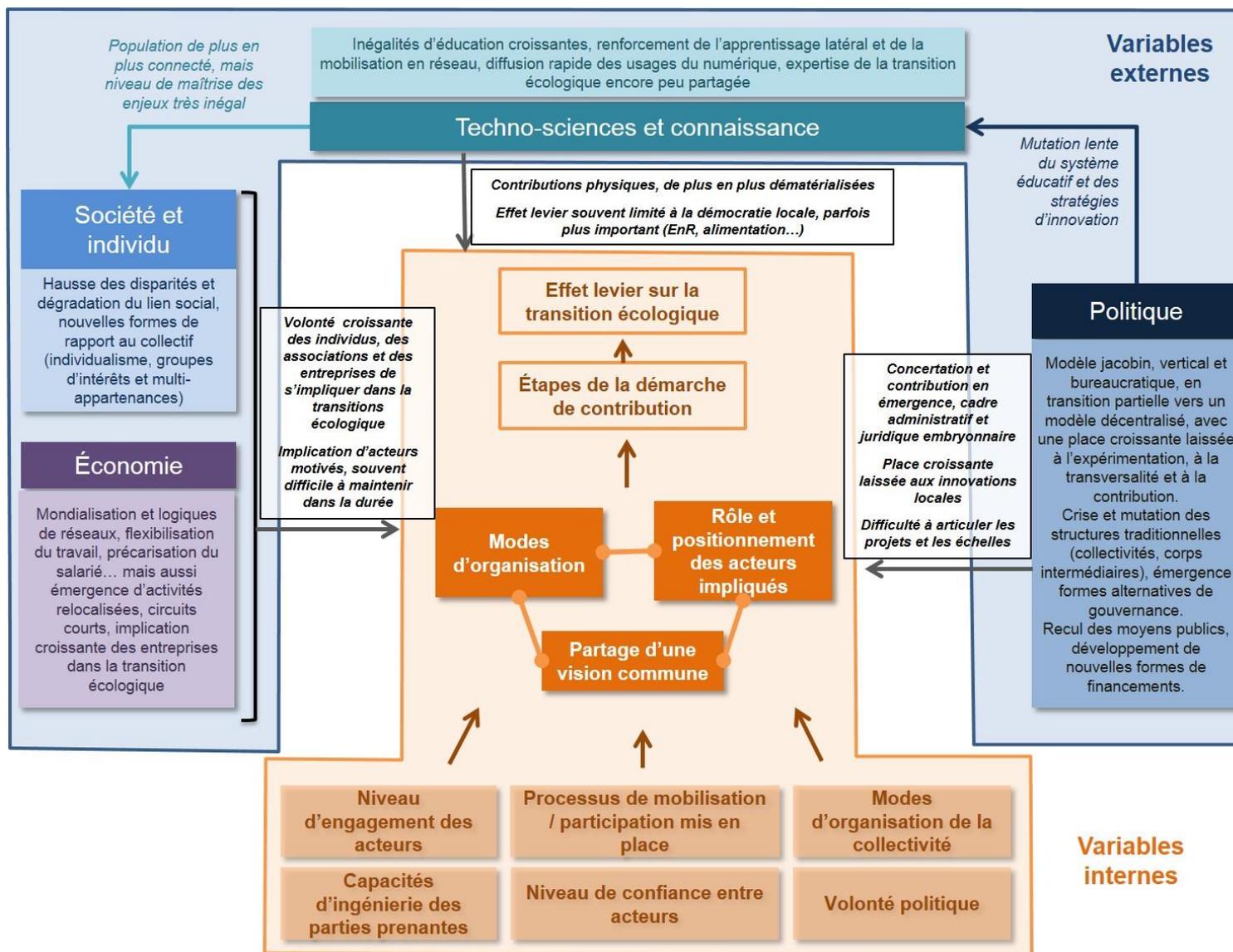
Il s'appuie notamment sur les constats suivants :

- **Société et individu** : hausse des disparités et dégradation du lien social, nouvelles formes de rapport au collectif (individualisme, groupes d'intérêts et multi-appartenances) ;
- **Économie** : mondialisation et logiques de réseaux, flexibilisation du travail, précarisation du salarié... mais aussi émergence d'activités relocalisées, circuits courts, implication croissante des entreprises dans la transition écologique ;
- **Techno-sciences et connaissance** : inégalités d'éducation croissantes, renforcement de l'apprentissage latéral et de la mobilisation en réseau, diffusion rapide des usages du numérique, expertise de la transition écologique encore peu partagée ;
- **Politique** : modèle jacobin, vertical et bureaucratique, en transition partielle vers un modèle décentralisé, avec une place croissante laissée à l'expérimentation, à la transversalité et à la contribution ; crise et mutation des structures traditionnelles (collectivités, corps intermédiaires) ; émergence formes alternatives de gouvernance ; recul des moyens publics, développement de nouvelles formes de financements.

L'impact de ces variables est de plusieurs ordres :

- Des individus, des associations et des entreprises qui s'impliquent de plus en plus dans les démarches de contribution écologique, mais une difficulté à pérenniser cette implication ;
- Une lente mutation du système éducatif, des individus de plus en plus connectés aux réseaux virtuels, mais une maîtrise des enjeux de la transition écologique qui reste encore très partielle et inégale ;
- Un cadre politique, administratif et juridique encore peu adapté aux démarches transversales et à la contribution des acteurs, mais des initiatives et des innovations qui émergent.

La réalité de ces influences sur les dynamiques locales (mobilisation des acteurs, organisation et dynamique de la contribution, effets sur la transition écologique) va naturellement fortement varier d'un territoire à l'autre.



Caractérisation des interactions entre variables en 2014

1.2 Quel environnement spécifique à l'Île-de-France ?

Un atelier, organisé le 13 mai 2014, a été l'occasion de s'interroger sur les spécificités du cas de l'Île-de-France. Il s'agissait notamment, pour le cas des démarches de transition écologique engagées localement, de mettre en évidence les **facteurs externes d'influence spécifiques** à la région.

Société et individu

- Une population jeune et cosmopolite : 11 978 000 habitants en Île-de-France (INSEE, estimation au 1^{er} janvier 2013) une population plus jeune que la moyenne nationale et 32 % des personnes arrivant de l'étranger qui s'installent en Île-de-France³.
- Une population qui va augmenter.
- Un nombre important d'initiatives en lien avec l'économie collaborative (cf. OuiShare).
- Un territoire de transition « contraint » pour des motifs professionnels / lieu de passage notamment pour les cadres de la fonction publique.
- Les fortes variations et différences entre territoires franciliens interrogent sur la possibilité d'une identité régionale commune : quel partage de valeurs collectives par les Franciliens ?
- Déconnexion entre le lieu de travail et lieu de vie (ex. de l'Oise).
- Moins d'informel entre les individus (éclatement lieux de vie / lieux de travail).
- Fortes différences sociales et spatiales.
- Difficultés de mobiliser les acteurs sur le long terme.
- Problème d'appartenance / volonté d'implication moindre ?

Techno-sciences et connaissances

- Lieu concentrant des idées, des initiatives, des structures, des services.
- Pôle international en matière de numérique (présence des pôles de compétitivité CAP Digital et Systematic...).
- Importance de la R&D (Paris, Marne-la-Vallée, Plateau de Saclay).
- Présence des universités et des pôles décisionnels (sièges d'entreprises, fédérations...).
- Offre de formation supérieure et continue importante.
- Un territoire ouvert ; un apport extérieur significatif.
- Disparités au sein de la population (accès au numérique, au savoir...).
- Mobilité de certains Franciliens très limitée / versus une mobilité importante des décideurs.
- La population francilienne est mobile, souvent en région parisienne pour des raisons professionnelles. Cette mobilité est un facteur important d'innovation. Néanmoins elle entraîne un ancrage territorial plus faible.

Économie

- Présence de pôles économiques et commerciaux.

³ Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU), Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE), Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Paris Île-de-France : Chiffres-clés de la région Île-de-France 2014

- PIB par habitant plus élevé que la moyenne nationale (51 118 €/hab. en Île-de-France contre 30 999 €/hab. en France métropolitaine en 2011³).
- Vision du travail à renouveler ; organisation à renouveler (cf. levier du coworking).
- Distance géographique et temporelle croissante entre lieu de domicile et lieu de travail.
- Manque de lien entre les entreprises et les territoires.
- Moyens financiers (loyers très élevés) et en temps moindres (notamment en raison des distances domicile-travail) qui limitent la contribution.

Politique

- Plans et schémas régionaux : Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Énergie (SRCAE), Schéma régional de Cohérence Écologique (SRCE), Plan régional de prévention et de gestion des déchets de chantiers (PREDEC), Stratégie de Développement Économique et de l’Innovation (SRDEI).
- Système centralisateur qui facilite la tenue de réunions sur Paris et la mise en réseau (communication plus aisée) mais complexité des sujets / des jeux d’acteurs :
 - rencontres entre l’échelon local et l’État plus importantes : proximité comme frein et levier
 - gouvernance État / local complexe
- Forte autonomie règlementaire de Paris.
- Incertitudes élevées sur la décentralisation / restructuration des EPCI.
- Vision des périphéries évolue (axe Paris-Le Havre).
- Mise en place du Grand Paris et de la métropole du Grand Paris.
- Déconnexion entre la région administrative et l’espace vécu.

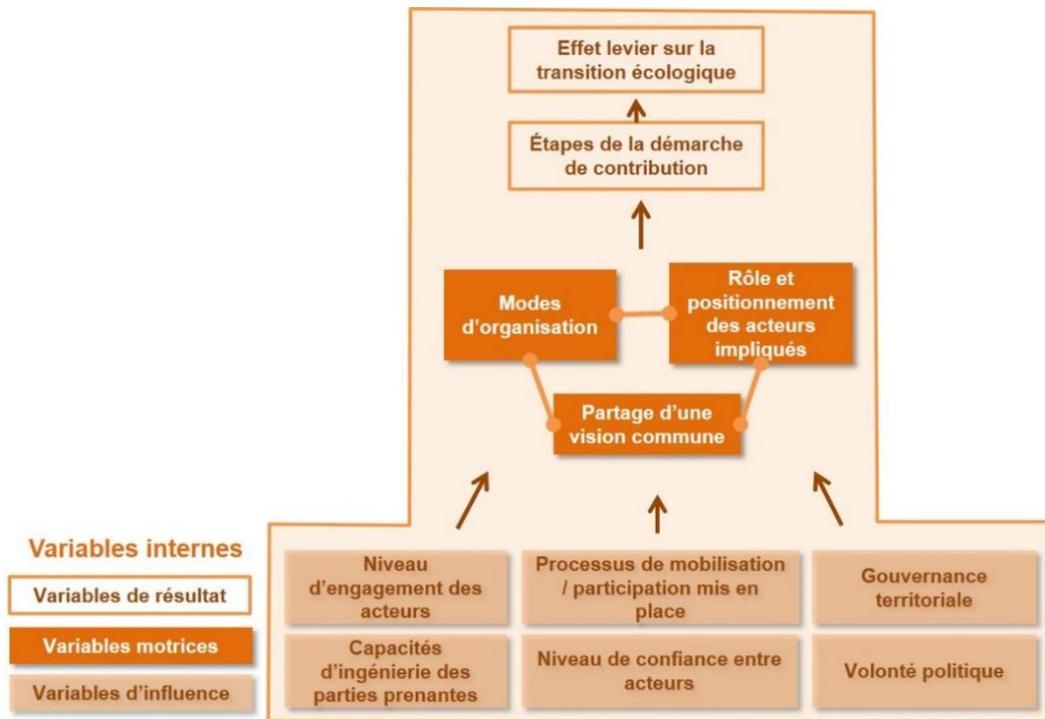
Par ailleurs, les participants de l’atelier ont mis en avant des **enjeux de transition écologique spécifiques à l’Île-de-France** :

- Pression foncière.
- Saturation des réseaux de transports en commun.
- Fort impact en termes d’émissions de gaz à effet de serre de la région et empreinte écologique élevée.
- Dépendance alimentaire : la grande majorité des produits ne viennent pas d’Île-de-France alors qu’il y a plus de 70 % d’espaces ruraux (forêts, terres agricoles) et un historique en termes d’autonomie alimentaire...
- Perception de la nature comme lieu récréatif.
- Territoire vulnérable face au changement climatique (risques de sécheresse, inondations, etc.).
- Sensibilisation importante des urbains à la protection de l’environnement mais disparités dans la mobilisation des citoyens.

Dans la suite du rapport, les propositions de cet atelier concernant les spécificités de l’Île-de-France sont présentées dans des encadrés violets.

1.3 Un environnement global mais aussi des dynamiques locales

Les variables externes vont avoir une influence plus ou moins importante sur les dynamiques locales du territoire, matérialisées par les **variables internes** :



Pour rappel :

- Les **variables motrices**, sont des variables au cœur de la dynamique de contribution,
- Les **variables d'influence**, sont des variables qui vont avoir des effets plus ou moins importants sur cette dynamique,
- Les **variables de résultat** vont concerner les effets de cette contribution sur l'ensemble de la démarche ou sur le territoire.

Celles-ci vont largement dépendre du contexte de chaque territoire. Pour autant quelques tendances générales peuvent en être esquissées :

Variables internes		Tendances lourdes	Signaux faibles/faits émergents
Variables d'influence	Niveau d'engagement des acteurs	Baisse des budgets des collectivités locales.	Développement de la contribution dans les projets complexes.
	Processus de mobilisation / participation mis en place	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de lieux d'échanges sur l'écologie et l'économie. - Développement d'outils (notamment numériques) pour maintenir la contribution dans le temps. - Politisation des instances de contribution. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement du financement participatif. - Effort pour mobiliser des publics éloignés de la contribution.

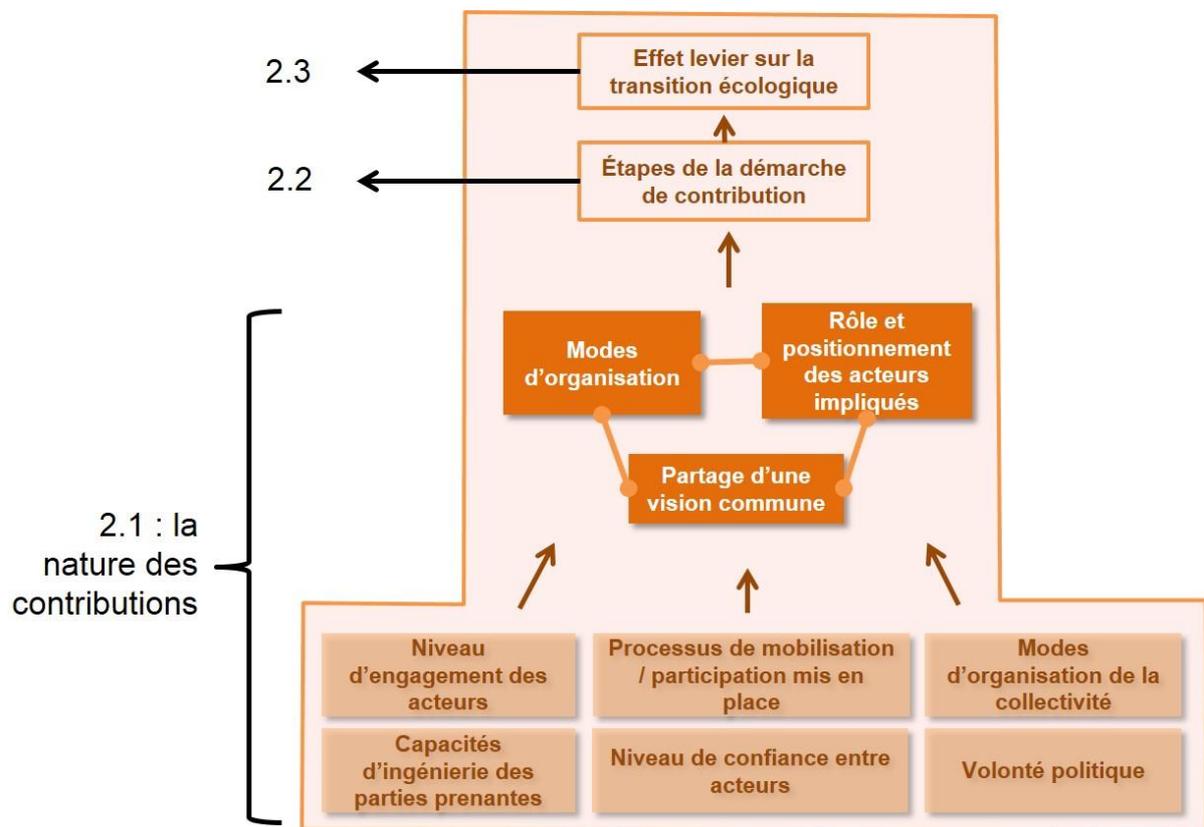
Variables internes		Tendances lourdes	Signaux faibles/faits émergents
Variables d'influence	<i>Gouvernance territoriale</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de la méthode projet et transversale, notamment dans les collectivités. - Flexibilisation du management de projet. - Développement des logiques horizontales au détriment des projets descendants. 	Relocalisation des projets de transition et contributifs.
	<i>Volonté politique</i>	Développement des initiatives publiques en faveur de la transition écologique et de la contribution.	Valorisation de l'expérimentation et de l'innovation.
	<i>Niveau de confiance entre les acteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Effort de décloisonnement entre les acteurs. - Reconnaissance croissante de la valeur de l'expertise d'usage. - Volonté des collectivités de sortir de la conflictualité au profit de la coopération. 	Intérêt croissant des entreprises pour le dialogue avec les collectivités et les citoyens.
	<i>Capacité d'ingénierie des parties prenantes</i>	Montée en qualification des acteurs sur le développement durable, notamment dans les collectivités.	
Variables motrices	<i>Mode d'organisation</i>	Développement des structures non juridiques ad hoc à chaque projet.	Diversification des modes d'organisation et des formes de la contribution.
	<i>Partage d'une vision commune</i>	Convergence des objectifs des différents acteurs vers la coopération et la transition écologique.	
	<i>Rôle et positionnement des acteurs impliqués</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution de la répartition des compétences entre les niveaux de collectivités. - Prégnance de l'initiative et de la responsabilité des collectivités. 	Croissance de prise en compte des entreprises dans les projets de contribution.
Variables de résultat	<i>Effet levier sur la transition écologique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Progrès de la sensibilisation aux enjeux de la transition écologique chez tous les acteurs. - Manque de cohérence et d'articulation entre les projets. - Manque de traçabilité sur l'impact des projets contributifs sur la transition écologique, notamment dans les projets transversaux et globaux. - Multiplication des réflexions sur le modèle urbain et les relations villes/campagnes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation croissante des démarches de transition écologique. - Multiplication des projets aux impacts forts à des échelles très locales et/ou sur des projets thématiques, notamment l'énergie.
	<i>Étapes de la démarche de contribution</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'initiative citoyenne (et plus largement hors collectivité). - Maintien du monopole des collectivités sur la décision. 	Développement de la contribution des acteurs hors collectivité en amont de la démarche contributive.

L'ensemble de ces variables internes sont présentées de façon plus précise et détaillée dans le chapitre suivant.

2 La contribution dans les démarches de transition écologique

Ce chapitre présente les enseignements de l'analyse des expériences de contribution à la transition écologique en France et en Île-de-France, selon trois entrées complémentaires :

- 2.1 : la nature des contributions
- 2.2 : les étapes de la démarche de contribution
- 2.3 : l'effet levier sur la transition écologique



Pour chacun de ces chapitres, les enseignements sont issus de l'analyse des démarches de contribution liées à la transition écologique (cf. fiches retours d'expériences en annexe).

Ils visent à proposer une photographie dynamique de la situation actuelle de ces démarches, permettant de disposer d'une base de départ utile à la réflexion prospective de la deuxième phase du projet.

2.1 La nature des contributions

Il s'agit, dans ce chapitre, d'analyser la nature des contributions apportées par les différentes catégories d'acteurs identifiées dans le cadre des démarches de transition écologique.

Ces contributions peuvent présenter plusieurs formes :

- Un apport d'expertise technique à la démarche ou à la mise en œuvre d'un projet,
- Une contribution financière, ou la capacité à mobiliser des financements,
- Une implication dans l'animation et le suivi de la démarche, ou dans la mise en œuvre du projet (ce qui suppose du temps, mais aussi des compétences techniques),
- Une capacité à mobiliser et mettre en relation des acteurs dans la démarche de contribution.

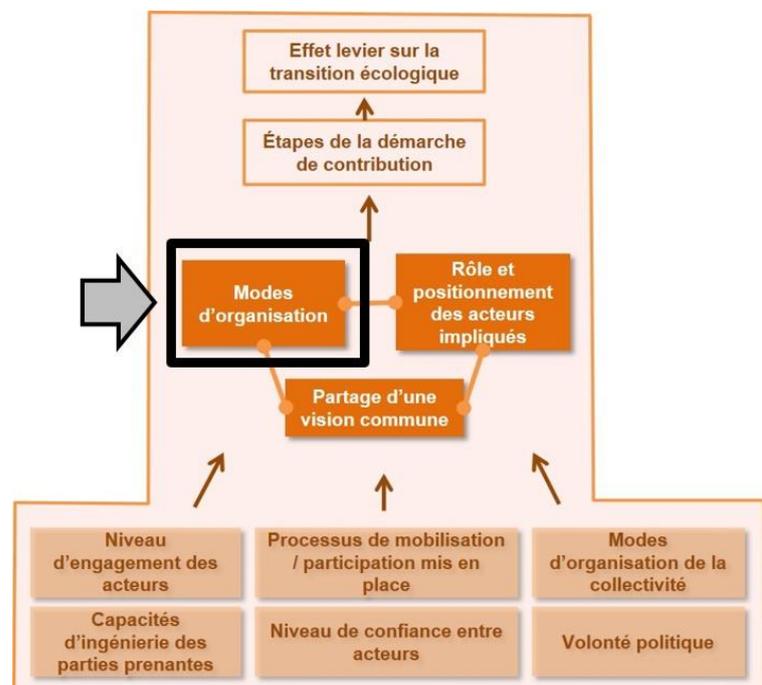
Elles sont ici analysées sous trois angles :

- Les modes d'organisation (structures souples, structures juridiques) ;
- Le rôle et le positionnement des acteurs impliqués (collectivités, associations, entreprises, citoyens) dans le cadre de ces démarches ;
- Les facteurs de réussite et d'échec de la contribution (facteurs internes et externes à la démarche).

2.1.1 Quels modes d'organisation de la contribution ?

Les acteurs peuvent s'organiser de différentes manières pour mettre en œuvre leur projet de contribution et de transition. Globalement, on peut distinguer deux types d'organisation de la contribution : les organisations non contraignantes et les organisations juridiques.

Les organisations non contraignantes regroupent toutes les structures qui n'ont pas d'existence juridique telles que les collectifs, les groupes de travail ou les comités techniques et les comités de pilotage qui constituent des instances de gouvernance dans les démarches. Au contraire les structures juridiques regroupent les SEM (Société d'Économie Mixte), les contrats, les foncières et les associations.



Structures non contraignantes

On peut remarquer que ces structures sont plutôt utilisées dans le cadre de projets de territoire initiés ou non par la collectivité et dans des projets d'aménagement. Ces structures permettent de s'adapter aux enjeux et au déroulement du projet. Toutefois, elles offrent peu de garanties aux acteurs qui y participent en termes de pouvoir d'action et de maintien dans le temps.

Dans le cas où les structures sont initiées et portées par les collectivités ou des organes associés aux collectivités comme les SEM d'aménagement, leur existence dépend très largement de la volonté politique des élus ainsi que des moyens techniques et humains au sein de la SEM ou de la collectivité.

Toutefois, il ne s'agit pas d'affirmer que les structures non contraignantes permettent une moindre contribution des différents acteurs dans les projets étudiés. [L'Agenda 21 d'Ayen](#) a ainsi été élaboré et géré par un comité de pilotage qui s'est réuni mensuellement depuis 2005 pour mettre en place un projet de contribution et de transition. Par ailleurs, on peut noter que ce type de structure est particulièrement adapté pour le bénévolat (exemple des collectifs citoyens).

Formes juridiques

Les structures juridiques permettent de garantir un cadre plus stable aux acteurs de la contribution. **L'association** est utilisée sur diverses thématiques (aménagement pour l'éco-quartier Strasbourg, alimentation pour Terre de Liens et de manière plus transversale pour [Sucy Environnement et Transition](#)). Elle permet de lever des moyens humains à travers le bénévolat, de recueillir des financements, par le biais des adhésions ou de subventions par exemple. Elles peuvent servir des objectifs variés mais garantissent généralement la contribution des citoyens. Les caractéristiques d'une association loi de 1901 permettent de réunir au moins deux personnes autour d'un projet qui n'a pas pour unique but de partager des bénéfices. L'association doit déclarer ses statuts à la préfecture, être administrée et dotée d'un responsable légal pour être reconnue légalement. Dans le cas du projet [Biovallée](#), la création d'une association dotée d'une charte, a permis d'instituer une gouvernance et un portage partagés entre les entreprises, les collectivités et les associations adhérentes à la marque. L'association [Eco-Quartier Strasbourg](#) a permis aux individus intéressés par l'expérience de l'habitat partagé de se réunir pour porter ensemble le projet [Éco-Logis](#).

Les **contrats** permettent de lier, pour un temps, et un objet défini la collaboration entre deux acteurs ou plus. Dans la thématique alimentation, il semble fréquent que les collectivités passent des contrats avec des associations qui leur apportent leur expertise pour développer des actions en faveur de l'alimentation biologique et/ou de proximité. Les contrats peuvent aussi lier des entreprises privées aux collectivités dans le cadre de la commande publique et peuvent alors également constituer un cadre aux projets contributifs de transition. C'est le cas dans le projet de cantines biologiques et locales de la [Ville de Lardy](#), en contrat avec une entreprise de restauration collective.

La **société foncière** est une structure que l'on rencontre spécifiquement dans les projets sur l'alimentation. Elle permet de constituer, gérer et exploiter un portefeuille immobilier. Dans le cas de [Terre de Liens](#), la foncière permet de collecter l'épargne (citoyenne, publique, privée) pour la réinvestir dans l'achat de terres. Dans ce cas précis, la foncière est tournée vers la transition écologique et non vers l'accumulation des profits mais cela n'est pas une caractéristique de la structure juridique en elle-même. Cela relève plutôt d'un choix politique et économique de la part des représentants de la société.

Dans l'énergie, le réseau Énergie Partagée est aussi une **Société en commandite par actions** (SCA). Ce statut permet de collecter des fonds (épargne citoyenne, publique et privée) et de les réinjecter immédiatement sur des projets de transition énergétique. Il implique également une responsabilité à deux niveaux, plus forte pour les représentants nommés par les actionnaires (qui sont responsables

des dettes par exemple) que pour les actionnaires eux-mêmes qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur propre investissement.

La **création d'une SEM (Société d'Économie Mixte)** pour concrétiser le projet de contribution (à distinguer de l'intervention d'une SEM lors d'une opération d'aménagement) peut permettre de concrétiser un engagement de la collectivité et des autres acteurs impliqués dans le projet. En effet, la SEM implique un investissement public compris entre 50 à 85 % du capital, ce qui suppose une contribution publique-privée, tout en affirmant la responsabilité et la prééminence du public. Dans le cadre du [Puy-Saint-André](#), la SEM a permis de concrétiser le financement en commun des installations photovoltaïques puis une gouvernance en commun de la stratégie de développement.

La **SCIC (Société collaborative d'intérêt collectif)** permet d'associer plusieurs acteurs sur un projet qui répond aux besoins collectifs d'un territoire local et représente une utilité sociale. La gouvernance de la SCIC suppose que tous les associés s'impliquent dans la vie de l'entreprise. Le pouvoir de décision est réparti équitablement entre tous les associés (1 personne = 1 voix). La SCIC a pour objectif d'être viable et autonome financièrement.

En termes de réflexion prospective, il peut être intéressant de s'interroger sur le devenir des modes d'organisation de la contribution : se dirige-t-on vers des approches de plus en plus cadrées juridiquement ? Ou conservera-t-on le caractère plus souple et évolutif qui caractérise les structures non contraignantes au plan juridique ?

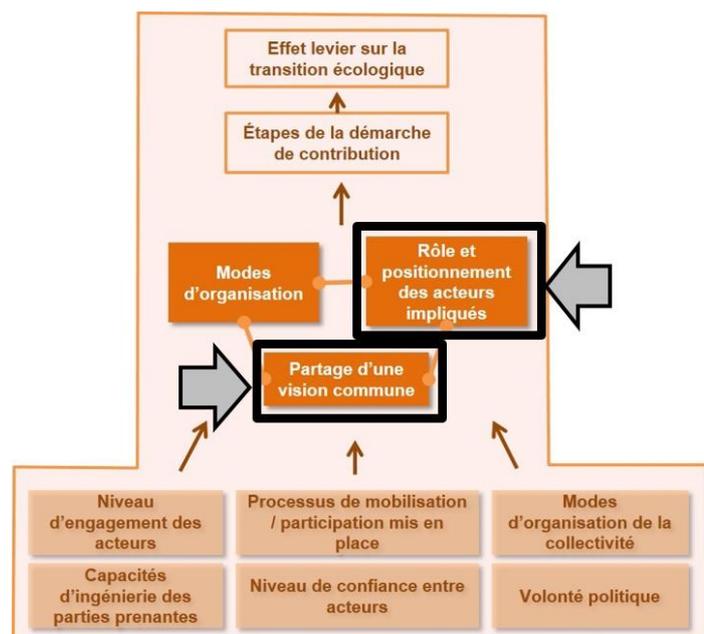
2.1.2 Quelle implication et quelle plus-value des acteurs impliqués ?

L'implication des acteurs de toute démarche contributive s'inscrit dans la notion de **projet partagé**. En effet, pour la contribution puisse s'effectuer, il s'agit que les acteurs partagent une vision commune d'un objectif à atteindre. Cette **vision commune** peut être définie au début de la démarche (avec le partage d'un diagnostic, d'enjeux et d'objectifs à atteindre), ou se construire plus progressivement avec la mise en œuvre d'actions qui susciteront l'adhésion d'élus ou d'acteurs au départ peu impliqués.

Au-delà de ce nécessaire partage d'une vision commune, le principe premier et l'intérêt de la contribution est double :

- Différents types d'acteurs sont impliqués dans une démarche de transition écologique,
- Chacun, en fonction de ses compétences et de sa posture, est en mesure d'apporter une plus-value spécifique à la démarche.

Le fait que chaque acteur apporte une plus-value particulière rend la démarche de contribution particulière pertinente par rapport à une démarche plus classique... même si les conditions de sa mise en œuvre peuvent s'avérer plus complexes.



Nous distinguons ici quatre types d'acteurs impliqués dans ces démarches de contribution :

- Les **collectivités** (dans le cadre de cette étude, nous avons retenu des collectivités de petite taille, soit communale soit intercommunale) ;
- Les **associations** ;
- Les **entreprises** ;
- Les **individus**.

Ces catégories ont été constituées à partir des types d'acteurs le plus souvent impliqués dans les expériences étudiées dans le cadre de la démarche. Ainsi, les services de l'État, impliqués de manière plus ponctuelle dans ces expériences (la Direction Départementale du Territoire qui a accompagné la commune d'Ayen dans le cadre de son [Agenda 21](#) est l'unique exemple d'intervention de l'État dans les cas étudiés), ne font pas ici l'objet d'une catégorie spécifique.

Toutefois, il convient de souligner que le rôle de l'État n'est pas négligeable et peut impacter les projets contributifs de transition, via le lancement d'appels à projets ou la réglementation, qui, en France, est considérée comme rigide, et donc peu propice aux projets contributifs.

➤ Les collectivités

Type de projet	Cadre / contexte de la contribution	Nature de contribution
Stratégie territoriale globale	<i>Élaboration de stratégie de territoire, schémas</i>	- Pilotage politique et technique de la stratégie - Mobilisation de partenaires
Projet d'aménagement	<i>Conception et mise en œuvre des projets</i>	- Compétence réglementaire et technique en urbanisme et aménagement du territoire - Implication dans la conduite et le financement du projet - Mobilisation de partenaires
Énergie	<i>Conception et mise en œuvre des projets</i>	- Compétence en aménagement du territoire - Rôle d'adaptation de la réglementation
Alimentation	<i>Conception et mise en œuvre des projets</i>	- Lever les freins actuels à la contribution - Aider à la pérennisation des projets - Initier et élargir le projet
Économie	<i>Conception et mise en œuvre des projets</i>	- Apport d'une vision politique - Compétence développement économique - Financement de projets

La plus-value des collectivités dans une démarche de contribution

- Les collectivités peuvent disposer d'une **expertise technique** sur la transition écologique. Certaines collectivités comptent de plus en plus souvent un service consacré au développement durable et à la transition écologique qui peut superviser des projets contributifs d'ampleur variée. Par exemple, la [Ville de Maurepas](#) dispose d'une chargée de mission Environnement qui a porté le projet de renouvellement de l'Agenda 21 communal. Les collectivités peuvent également compter des services plus sectoriels qui pourraient porter les projets thématiques sur l'alimentation ou l'énergie.
- Les collectivités disposent généralement d'une expertise sur les **aspects financiers, juridiques et politiques** de l'action publique et sont ainsi capables de monter des projets relativement pérennes. Les collectivités initient souvent les projets de contribution, dans toutes les thématiques (projet d'installations de maraichers biologiques dans la périphérie d'[Alençon](#), projet d'installation de panneaux photovoltaïques et de sobriété énergétique dans la commune du [Puy-Saint-André](#)...). Les collectivités sont souvent à l'origine des initiatives de contribution des citoyens et **mettent en place les dispositifs qui permettent cette contribution** (par exemple les groupes de travail avec les citoyens sur les projets d'aménagement de l'[Union](#) et de l'[Ile-Saint-Denis](#) ou sur les projets d'Agenda 21 de [Maurepas](#) et d'[Ayen](#) ainsi que la création d'une Société d'Économie Mixte (SEM) pour co-porter le projet du [Puy-Saint-André](#)).
- Les collectivités ont une connaissance du territoire ainsi que de ses acteurs (Chambres de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, entreprises, associations, services de l'État...) et peuvent **mettre ces derniers en réseau** pour contribuer à l'action publique. Ainsi, dans le cadre de la coopération avec Terre de Liens, la Communauté Urbaine d'[Alençon](#) a incité de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), la Chambre d'agriculture et le GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques) à participer au projet.
- Les collectivités disposent de **ressources financières** pour mettre en place des politiques et soutenir des associations, des individus ou des entreprises dans leurs initiatives. L'étude *Circuits de proximité à dimension sociale en Agriculture Biologique* publiée par la FNAB montre ainsi que la pérennité des projets de circuits courts dépend fortement de l'implication financière et des subventions des collectivités dans le temps du projet.
- Les collectivités, en reconnaissant les projets et en s'engageant activement et durablement, peuvent permettre la **pérennisation**, la légitimation voire le développement des projets. Par exemple, dans le cas de l'habitat participatif, le soutien de la collectivité vis-à-vis du projet [Éco-Logis](#) a donné lieu à un engagement plus large à l'échelle de la ville pour développer l'habitat participatif (attribution de quotas consacrés à l'habitat participatif dans les grands programmes d'aménagement).

Les faiblesses des collectivités dans une démarche de contribution

- Les collectivités doivent respecter des **procédures administratives** dans la conduite de l'action publique, ce qui confère à leur action une **temporalité spécifique**, qui peut différer de celles des projets qui impliquent des membres de la société civile. De plus, les élus subissent une **pression liée aux élections**. Ces aspects peuvent **brider l'innovation**.

[Éco-Logis Strasbourg](#), par exemple, a mis dix ans à se réaliser, notamment du fait que la collectivité ait mis un certain temps à soutenir le projet. En effet, celui-ci ne correspondait à aucun cadre juridique classique et la collectivité a beaucoup hésité à prendre le risque d'engager sa responsabilité dans un tel projet. Après avoir intégré les principes et le fonctionnement de l'habitat participatif, la Ville de Strasbourg s'est engagée dans cette voie de façon très volontariste.

- Les élus peuvent opposer un **frein politique et idéologique** aux démarches de contribution sur la transition écologique. Tous les élus ne semblent pas convaincus par la transition écologique et ils peuvent constituer des obstacles au développement des projets contributifs de transition, ne serait-ce que par inertie. Ainsi, dans le cadre de [Biovallée](#), certaines collectivités sont moins impliquées dans le projet car il ne correspond pas forcément à leurs objectifs, ni à leurs habitudes de gestion politique.
- Les **collectivités** vont connaître une pression croissante sur leurs capacités d'investissements dans les années à venir, en raison notamment du contexte de crise économique et de la baisse des dotations publiques. Elles vont donc avoir besoin de trouver de nouvelles sources de financement pour investir.

Les caractéristiques du rôle des collectivités en fonction des types de projets

- Les collectivités sont **compétentes en matière d'aménagement** (juridiquement, les communes possèdent la **compétence urbanisme**, les Départements peuvent agir sur le foncier et les équipements publics ruraux et la Région planifie les grands équipements et l'aménagement sur son territoire). La réussite ou non des projets (et leur temps de réalisation) dépend en très grande partie des communes. L'implication de la Ville de Strasbourg dans les projets a ainsi permis de diviser par quatre le temps de réalisation d'un projet d'autopromotion.
- Dans l'énergie et l'alimentation, les collectivités ont un rôle moins central. Cependant, on pourrait imaginer qu'un des rôles de l'État et des collectivités dans ces domaines serait d'adapter la réglementation à la mise en place de projets contributifs. Cela pourrait permettre de soulever les freins qui existent actuellement concernant le **financement participatif** par exemple.
- Dans les projets de territoire et les projets relevant du champ économique, les collectivités sont des acteurs centraux car il s'agit souvent de porter une **vision politique** du territoire. Ainsi, les Agendas 21 ou les démarches comme celle du [projet Biovallée](#) sont directement initiés et portés par les collectivités.

➤ Les associations

Type de projet	Cadre / contexte de la contribution	Nature de contribution
Stratégie territoriale globale	<i>Élaboration de stratégie de territoire, schémas</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à l'élaboration et au choix de la stratégie - Expertise technique sur le thème - Travail de sensibilisation vis-à-vis des citoyens
Projet d'aménagement	<i>Participation aux projets</i>	Rôle d'intermédiaire entre la collectivité et les citoyens (information, médiation...)

Énergie	<i>Participation aux projets</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Financement participatif - Sensibilisation à la transition énergétique - Mise en œuvre des projets de transition énergétique
Alimentation	<i>Participation aux projets</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et soutien à l'agriculture biologique et locale - Veille sur l'agriculture - Conseil aux collectivités et aux entreprises
Économie	<i>Participation aux projets</i>	Organisation de la gouvernance partenariale du projet

La plus-value des associations dans une démarche de contribution

- Les réseaux associatifs ont une **expertise technique** avancée dans le domaine de la transition écologique. Ainsi, l'association [Eco-Quartier Strasbourg](#) est devenue une référence à l'échelle nationale en termes d'autopromotion et d'habitat partagé tandis que Solaire en Nord a apporté ses connaissances sur le photovoltaïque pour équiper l'école Painlevé à Lille.
- Les réseaux associatifs sont des acteurs compétents dans la **formation et la sensibilisation** du grand public. Les associations sont habituées à travailler directement avec et auprès de la population. L'une des missions principales de [Terre de Liens](#) par exemple est de sensibiliser et de former les citoyens sur l'alimentation et les circuits de proximité.
- Les réseaux associatifs peuvent participer à la mise en réseau d'initiatives locales. Le réseau des [Villes en Transition](#) **diffuse et fait connaître** des expériences de transition à travers le monde et créé des liens entre les projets, notamment pour échanger des bonnes pratiques.
- Les associations peuvent recevoir des subventions et **collecter des ressources financières** qu'elles orientent vers des actions spécifiques. Dans le contexte de diminution des subventions aux collectivités, cet apport financier peut être déterminant pour permettre à des projets innovants de contribution de voir le jour. Les associations pourraient jouer un rôle important dans le cadre d'une transition vers des modèles économiques plus solidaires et/ou de proximité. Par exemple, Énergie Partagée collecte des fonds à l'échelle nationale, qui sont ensuite réinvestis dans des projets de développement des énergies renouvelables, comme l'installation de panneaux photovoltaïques au [Puy-Saint-André](#) par exemple. Quant à [Terre de Liens](#), l'association bénéficie d'une subvention européenne pour développer les circuits courts alimentaires, grâce au programme européen DEAL (Développement Economique pour l'Agriculture Locale). Le projet [MUSIC](#) à Montreuil bénéficie lui aussi d'une subvention européenne, liée au programme INTERREG IV-B.
- Les réseaux associatifs peuvent **stimuler l'innovation** en valorisant et diffusant des bonnes pratiques et des savoir-faire. Le réseau [Notre Village](#) par exemple participe à sensibiliser les territoires ruraux français aux enjeux des Agendas 21 et valorise les bonnes pratiques dans ce domaine afin que les territoires ruraux mettent en place leur propre démarche.

Les faiblesses des associations dans une démarche de contribution

- Les réseaux associatifs nationaux (ex: Énergie Partagée) n'ont **pas toujours d'ancrage local** et parfois ne deviennent pas des parties prenantes à part entière des projets locaux. Dans le cas

du [Puy-Saint-André](#), l'association Énergie Partagée a apporté des fonds mais ne s'est pas impliquée localement dans la gouvernance du projet.

- Certaines associations favorisent le mode de la représentation citoyenne qui peut avoir pour conséquence de former une « **élite citoyenne** » relativement restreinte. La connaissance est alors moins accessible et moins partagée avec la majorité des citoyens. Dans le cadre de [l'éco-quartier de l'Union](#) à Lille Métropole, les acteurs revendiquent des modes de contribution accessibles, en termes de temps et d'approche, aux citoyens ordinaires et non seulement à une élite de « citoyens professionnels ».

Les caractéristiques du rôle des associations en fonction des types de projets

- Dans l'aménagement, les associations peuvent jouer **l'intermédiaire entre citoyen et collectivité** car ces deux acteurs peuvent être dans des postures plutôt conflictuelles dans ce domaine. Dans le cas de l'habitat partagé à Strasbourg, l'association [Eco-Quartier Strasbourg](#) a continué à agir en **informant, en formant et en accompagnant** les groupes de citoyens intéressés par l'autopromotion afin qu'ils répondent mieux aux appels d'offre de la collectivité.
- Dans l'énergie et l'alimentation, la dimension « **financement participatif** » peut rendre utile l'intermédiaire des associations qui concentrent l'épargne sur des projets stratégiques et peuvent accompagner la réalisation de ces projets. [Terre de Liens](#) est par exemple un réseau associatif mais aussi une foncière qui collecte l'épargne des citoyens volontaires pour la réinvestir dans des terres agricoles et des fermes. Elle intervient également dans **l'accompagnement à l'installation** de maraichers biologiques pratiquant les circuits de proximité. Dans les projets liés à la question énergétique, les citoyens peuvent eux-mêmes réunir leur épargne localement pour investir ensemble dans des infrastructures énergétiques durables. C'est le cas des Club Cigales par exemple.
Toutefois, un réseau associatif comme Énergie Partagée peut permettre de concentrer davantage d'épargne, de par sa dimension nationale. Cela peut être utile dans le cadre de projets de plus grande envergure, qui nécessitent un apport financier plus important, comme par exemple pour l'installation massive de panneaux photovoltaïques dans la commune du [Puy-Saint-André](#).
- Dans les projets de territoire et les projets relevant du champ économique, qui sont des thématiques plus englobantes, la création d'associations dédiées au projet est un moyen de **permettre la contribution de plusieurs types d'acteurs**. Dans le cas du projet [Biovallée](#), la création d'une association dotée d'une charte, a permis d'instituer une gouvernance et un portage partagés entre les entreprises, les collectivités et les associations adhérentes à la marque.

➤ Les entreprises

Type de projet	Cadre / contexte de la contribution	Nature de contribution
Stratégie territoriale globale	<i>Élaboration de stratégie de territoire, schémas</i>	Participation à l'élaboration et au choix de la stratégie
Projet d'aménagement	<i>Participation aux projets</i>	Adaptation des métiers du bâtiment et de la promotion immobilière
Énergie	<i>Participation aux projets</i>	- Expertise technique - Financement des initiatives et placement sur les filières des nouvelles énergies - Mise en œuvre des projets de transition énergétique
Alimentation	<i>Participation aux projets</i>	- Contributions plus ponctuelles, en fonction des intérêts économiques - Engagement contractuel à distribuer de la nourriture biologique et locale
Économie	<i>Participation aux projets</i>	- Initiative de certains projets - Participation à la gouvernance

La plus-value des entreprises dans une démarche de contribution

- Les entreprises disposent de **ressources financières** qui peuvent être investies dans des projets. Ainsi, dans l'expérience du [Puy-Saint-André](#), plusieurs entreprises privées (entreprises de bâtiment, entreprise de distribution d'électricité) sont entrées au capital de la SEM (autour de 35 %). Les entreprises peuvent également contribuer financièrement par la voie du mécénat.
- Les entreprises peuvent disposer d'une **expertise technique** sur les thèmes du développement durable. Ainsi, des entreprises de distribution d'électricité et du bâtiment, qui disposent d'une expertise dans le domaine de l'énergie et ses applications, participent à la gouvernance et au financement du projet du [Puy-Saint-André](#) (installations photovoltaïques et sobriété énergétique).
- Les entreprises, au travers de leurs démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et rapports de développement durable mènent des actions sur des sujets liés à la transition écologique.

Les faiblesses des entreprises dans une démarche de contribution

- Il existe un **cloisonnement** fort entre les différents acteurs, qui constitue un frein aux tentatives de contribution. Par exemple, [Terre de Liens](#) souligne la difficulté de l'association à travailler avec les entreprises, alors même que celles-ci peuvent partager des objectifs similaires.

- Les entreprises recherchent la rentabilité, notamment dans le contexte actuel de crise économique. De ce fait, les entreprises raisonnent davantage sur des **temporalités de court terme** qui n'est pas toujours propice à un investissement dans des projets de transition qui se développent nécessairement à plus long terme.

NB : l'analyse des plus-values et faiblesses des entreprises dans des démarches de contribution n'ont pas pu être autant approfondies que celles des autres acteurs, dans la mesure où les entreprises étaient moins associées que les autres acteurs dans les démarches étudiées.

Les caractéristiques du rôle des entreprises en fonction des types de projets

- Dans l'aménagement, la tendance vise **l'adaptation des métiers du bâtiment** et de la promotion (aménageurs, promoteurs, architectes...) à la dimension de contribution, notamment des individus. La [SEM Ville Renouvelée](#), dont il faut toutefois souligner qu'elle est une structure mixte mais majoritairement publique, a ainsi commencé à diversifier son personnel pour intégrer des professionnels de la participation. Avec la multiplication des projets d'autopromotion, le métier **d'architecte** est également amené à s'adapter et à se rapprocher des citoyens.
- Dans l'énergie, les entreprises interviennent davantage car elles peuvent être des **experts techniques**. Ainsi, à Lille et au [Puy-Saint-André](#), les installations de panneaux photovoltaïques ont permis de faire travailler les entreprises locales. De plus, ce secteur peut être rapidement rentable, ce qui est un attrait pour les entreprises. En participant au financement collectif des installations du Puy-Saint-André, l'entreprise de distribution d'électricité EBSB participe à la transition écologique et mène également une stratégie économique.
- Dans l'alimentation, compte-tenu de la diversité des pratiques, les acteurs de l'agro-alimentaire ne partagent pas tous les mêmes intérêts et peuvent donc être plus ou moins enclins à s'impliquer dans les démarches contributives et de transition. Ainsi par exemple, il peut arriver que par souci de rentabilité économique, certaines sociétés de restauration collective ne tiennent pas toujours compte des engagements en matière d'alimentation durable qui les lient à la collectivité. C'est l'une des craintes qui étaient ressenties dans le cadre du projet de la [ville de Lardy](#), accompagné par l'association Dig Eat.
- Dans l'économie, les entreprises sont des parties prenantes de premier plan des initiatives. Au sein de l'association [Biovallée](#), elles initient des projets et participent à la gouvernance à travers le conseil d'administration de l'association.

➤ Les individus

Type de projet	Cadre / contexte de la contribution	Nature de contribution
Stratégie territoriale globale	Élaboration de stratégie de territoire, schémas	Participation à l'élaboration et au choix de la stratégie

Projet d'aménagement	<i>Conception et gestion d'un projet</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Apport d'une expertise d'usage du quartier - Apport d'un regard innovant - Participation à la gouvernance ou à la gestion des projets (autopromotion de logements, gouvernance des éco-quartiers...) - Participation sur des aspects opérationnels
Énergie	<i>Participation aux projets</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution financière aux projets - Participation à l'élaboration des orientations stratégiques et prospective - Mise en œuvre des projets de transition énergétique
Alimentation	<i>Comportements quotidiens Participation aux projets</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Comportements (choix de consommation) - Financement de la transition alimentaire - Bénévolat
Économie	<i>Comportements quotidiens Participation aux projets</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Comportements (choix de consommation) - Participation à la gouvernance

La plus-value du rôle des individus dans les démarches de contribution

- Les individus peuvent fournir une **expertise d'usage**, une expertise opérationnelle basée sur leur pratique quotidienne du territoire. Dans l'aménagement, cette expertise est de plus en plus reconnue. Ainsi, dans le cas de [l'éco-quartier de l'Île-Saint-Denis](#), la maîtrise d'œuvre a volontairement laissé une marge de manœuvre aux habitants sur certains aspects de l'aménagement sur lesquels ils sont les mieux placés pour exprimer les besoins et les attentes (par exemple, les terrains de jeux ou les espaces verts).
- Les individus, grâce à leur épargne cumulée, constituent une **ressource financière importante** qui peut être investie dans des projets. À travers les clubs Cigales, les individus sont capables de financer des projets comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école Painlevé de Lille Métropole.
- Les individus n'appréhendent pas les contraintes et les habitudes qui pèsent sur les collectivités (calendrier électoral, intérêt général...). Ils sont donc plus enclins à **innover**. Dans le cas [d'Éco-Logis Strasbourg](#), les habitants ont été des porteurs d'innovation en partie car ils agissaient de manière privée et à une échelle micro-locale et n'étaient pas contraints, contrairement à la collectivité, par une pression électorale ou la nécessité de mener des actions au nom de l'intérêt général.
- Les individus peuvent devenir des **acteurs bénévoles** en faveur des actions de transition écologique, dans le cadre d'associations ou de collectifs par exemple. L'association [Terre de Liens](#) par exemple compte des professionnels mais aussi plusieurs centaines de bénévoles pour mettre en œuvre ses actions.

Les faiblesses des individus dans les démarches de contribution

- Les individus sont généralement des publics profanes dans le domaine de la transition écologique. Ainsi, ils **ne disposent généralement pas d'une expertise technique** pointue, même si leur **expertise d'usage** (liée à la pratique quotidienne de leur territoire) leur permet d'apporter un regard utile à la conception du projet. Dans le cas de [l'Agenda 21 d'Ayen](#), la collectivité a mené un important travail de sensibilisation, d'information et de formation des citoyens afin que ceux-ci soient suffisamment qualifiés pour contribuer. La formation est nécessaire pour que les différentes parties prenantes de la contribution puissent disposer d'un langage commun. Ainsi, elle est aussi une préoccupation centrale de l'UPC (Université Populaire et Citoyenne) de Roubaix dans le cas de [l'éco-quartier de l'Union](#) qui tente de former les habitants sur les thèmes qui les intéressent, et notamment sur la transition écologique.
- Les individus peuvent être **réfractaires aux changements de pratiques induites par la transition écologique** et constituer un frein à la contribution dans ce domaine. Par exemple, l'association [Dig Eat](#) a évoqué le coût comme un frein possible au développement de l'alimentation biologique et de proximité dans la restauration collective publique. La **conduite du changement** est toujours délicate en raison des habitudes. Le responsable de [Trièves en transition](#) a évoqué cet aspect comme une source de difficulté pour sensibiliser les individus aux enjeux de la transition écologique. Dans le cas d'[Ayen](#), le chargé de mission Agenda 21 a souligné les intérêts potentiellement contradictoires entre la transition écologique et le monde rural, soumis à des contraintes déjà très fortes (emploi, départ des jeunes, coût de la mobilité...).
- Les individus ont du mal à acquérir une vision globale et **peu de connaissance des expériences** de transition écologique menées dans d'autres territoires.

Il est parfois **difficile de mobiliser les individus sur le long terme**. Mais sur certaines actions spécifiques, impliquant des actions rapides, visibles et contribuant à améliorer la qualité de vie, cette mobilisation est au contraire beaucoup plus forte.

Il existe par ailleurs un véritable défi d'organisation face à ces contraintes temporelles afin de planifier les temps de concertation en fonction des disponibilités des individus (plutôt le soir et le week-end), le risque étant autrement de limiter la contribution à certains types d'individus plus disponibles (retraités notamment).

- **Certains publics s'avèrent plus difficiles à mobiliser**. Par exemple, le projet [d'éco-quartier de l'Union](#) et celui de [l'Île-Saint-Denis](#) sont construits dans des zones qui connaissent une forte inégalité sociale. Les individus ont à la fois peu de temps à consacrer à la contribution et en sont aussi éloignés par le jeu des représentations. En effet, les individus, surtout dans les milieux populaires, ne sont pas toujours convaincus de la valeur de leur opinion.
- Les individus ne sont pas toujours **ancrés localement** dans leur lieu de résidence. Par le jeu des déménagements, de l'éloignement des lieux de travail par rapport aux lieux de résidence, les individus ne sont pas toujours très présents sur le territoire dans lequel ils résident, et de ce fait, ils ne se sentent pas toujours impliqués par les projets du territoire. Les projets contributifs de transition pourraient toutefois devenir un moyen de recréer l'ancrage territorial des individus.

Les caractéristiques du rôle des individus en fonction des types de projets

- Dans [l'aménagement](#), les individus peuvent apporter une **expertise en tant qu'usager** de leur logement et de leur lieu de vie. La gouvernance s'ouvre sur ce sujet mais reste très dépendante des collectivités compétentes sur ce point. Dans le cas de [l'éco-quartier de l'Union](#), la SEM Ville Renouvelée déclare vouloir faire exprimer cette expertise car elle permettrait une meilleure

appropriation de l'éco-quartier par les habitants. En fonction de l'avancée du projet, l'implication des habitants peut évoluer : information, contribution plus stratégique ou plus opérationnelle.

- L'alimentation et l'énergie sont des domaines où le **financement participatif** est le plus développé.
- Dans les projets transversaux, les individus peuvent participer au diagnostic et à la stratégie, en témoignent les démarches d'Agenda 21 participatif.
- Dans le champ économique, et pour les cas analysés, les porteurs de projets ont moins exprimé la nécessité d'impliquer les individus dans la stratégie en amont.
- Il semble que les individus interviennent davantage dans les expériences de **proximité**. Dans le cas d'Éco-Logis, à l'échelle de l'immeuble, le projet a été initié et porté uniquement par des individus. Lorsque les projets prennent une ampleur géographique importante, l'initiative est plutôt portée par des collectivités (exemple du projet Biovallée).

Spécificités franciliennes

L'atelier du 13 mai 2014 a permis de mettre en évidence quelques spécificités franciliennes :

Des tendances encourageantes...

On assiste actuellement à une forme de transition de la représentation démocratique, avec une évolution des attentes par rapport aux institutions, et une plus forte mobilisation des citoyens.

Cela se traduit par de nombreuses initiatives :

- Foisonnement d'initiatives citoyennes (pacte civique, états généraux, Mouvement Colibris, Villes en Transition...)
- Émergence d'espaces publics de mise en commun des réflexions économiques (Institut de l'Économie Circulaire, Institut de l'économie de la fonctionnalité, OuiShare, Pôles de compétitivité, CIGALES, SOL, FabLab, Jeune Rue, Open Source...). Ces lieux (que l'on retrouve surtout à Paris) permettent de coconstruire un nouveau modèle économique, en s'appuyant sur les démarches locales.
- Foisonnement d'initiatives à Paris : Acteurs du Paris Durable, plateformes de financement participatif, introduction de nouvelles techniques de management au sein de grandes écoles, Vélib', Autolib'...
- Pôles territoriaux de coopération économique
- Etc.

...mais des mondes qui trop souvent s'ignorent encore

Pour autant, ce foisonnement d'initiatives locales est trop souvent coupé des institutions... malgré des croisements ponctuels et la volonté d'opérer des rapprochements.

L'effet d'entraînement et la contribution effective sont finalement largement insuffisants au regard des énergies locales existantes. Plus globalement, cette insuffisance de l'action collective est à resituer dans la difficulté généralement observée à engager des démarches de développement durable s'appuyant réellement sur les cinq éléments de démarche du cadre de référence (stratégie d'amélioration continue, participation, organisation du pilotage, transversalité des approches, évaluation partagée). Ce déficit de gouvernance explique en partie le manque d'impact des stratégies de développement durable engagées sur les territoires.

Paris, un territoire particulier ?

Paris, en tant que capitale et métropole mondiale, s'avère être un territoire très particulier, avec la présence massive d'acteurs institutionnels, de sièges sociaux, mais aussi de réseaux. Par ailleurs, Paris est impliqué dans une logique de compétition métropolitaine qui induit des stratégies et des mobilisations parfois déconnectées des logiques locales... et donc de la notion de contribution.

Néanmoins, cette situation de métropole explique le foisonnement des initiatives et des mobilisations dans le domaine de la transition écologique.

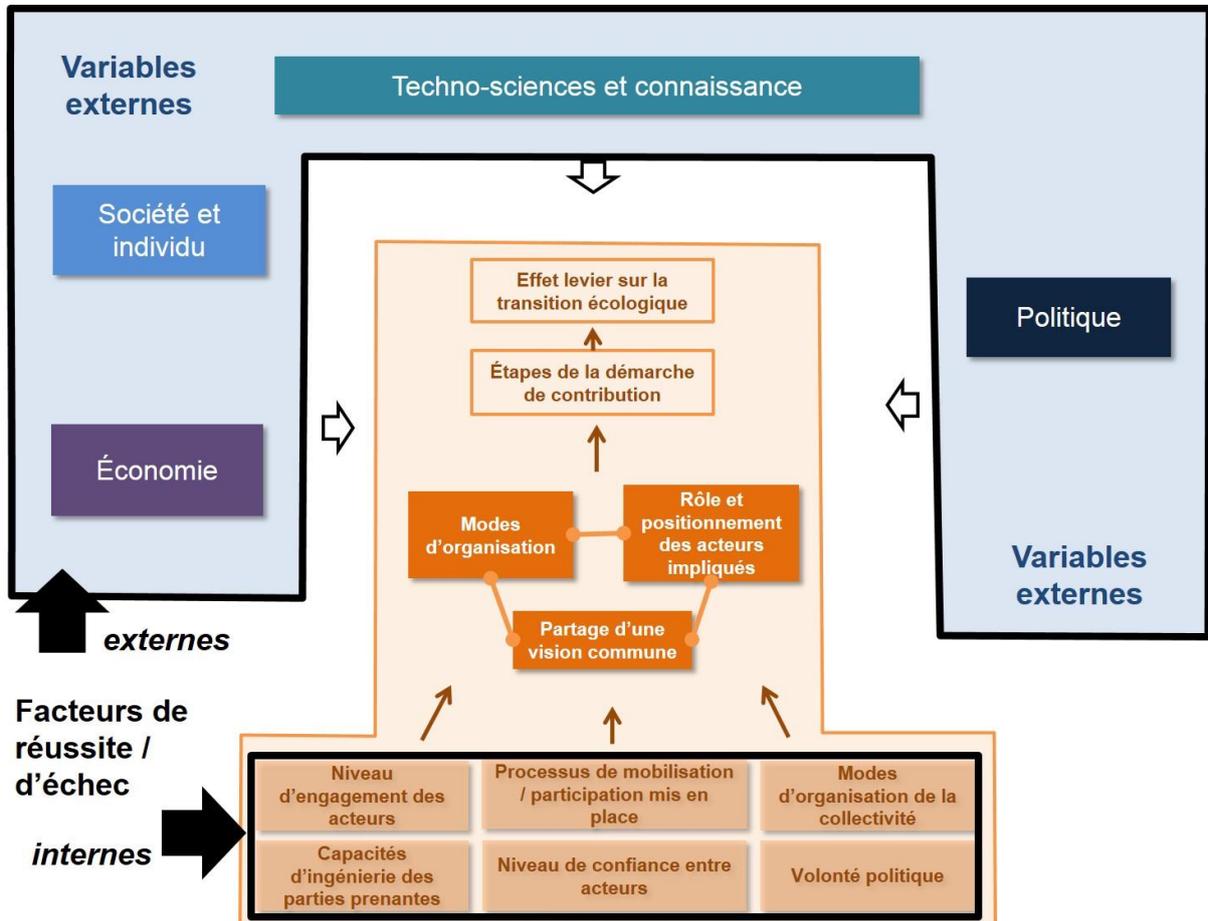
Paris est-il un territoire particulier en Île-de-France ?

Au-delà des spécificités évoquées ci-dessus, il est à souligner deux éléments :

- Certes, il existe une fracture sociale importante en Île-de-France, et la frange des populations ayant des difficultés d'intégration sociale et professionnelle est particulièrement visible dans cette région ;
- Pour autant, l'émergence de nouvelles pratiques citoyennes n'est pas spécifique à Paris, et se retrouve largement sur le reste du territoire francilien.

2.1.3 Quels facteurs de réussite et d'échec de la contribution ?

Comme évoqué dans le chapitre II, la contribution dans les démarches de transition écologique dépend de différents paramètres, pour certains internes au territoire, pour d'autres externes (voir schéma ci-dessous).



Zones d'influence des facteurs de réussite et/ou d'échec

L'objet de ce chapitre est de passer en revue ces différents facteurs de réussite et d'échec, au regard de l'analyse des différentes expériences étudiées.

➤ Quels facteurs internes de réussite et/ou d'échec ?

Le premier facteur (de réussite ou d'échec) de la contribution à une démarche de transition écologique repose sur la **volonté commune à différents acteurs de transformer un territoire dans une direction donnée**.

Cela suppose le **partage d'une ambition et d'une vision commune entre ces acteurs**, ce qui peut parfois prendre du temps dans la mesure où chaque type d'acteurs (collectivités, associations, entreprises, individus) peut avoir une perception différente de ce qui constitue une évolution souhaitable pour le territoire.

Au-delà de cette nécessaire convergence, de nombreux facteurs peuvent contribuer ou au contraire freiner la réussite de la démarche de contribution.

Les Facteurs internes de réussite

- **Ingénierie** : L'outillage des parties prenantes et leur formation est un facteur de réussite important des projets de contribution. Cela est particulièrement important vis-à-vis des citoyens qui sont peu ou pas sensibilisés à la transition écologique. La formation des élus, des services et des citoyens à la culture contributive semble également être une nécessité. Pour que les projets contributifs existent, les acteurs doivent partager un langage commun.
L'[UPC](#) (Université Populaire et Citoyenne) souligne l'importance de qualifier les acteurs pour qu'un véritable débat constructif puisse avoir lieu sur les projets d'aménagement.
La capacité d'évolution constante sur les méthodes et les outils (par exemple par le biais du numérique) permet de maintenir la mobilisation des acteurs et donc la qualité de la contribution dans le temps ; tout en risquant d'amplifier la fracture numérique, notamment pour les anciens.

En Île-de-France, les acteurs disposent généralement d'une bonne ingénierie en termes de conduite de projet, de mise en place de projets de transition et de démarches de contributions. Les collectivités sont sensibilisées et disposent souvent de services spécialisés et de personnels compétents en écologie et en participation qui peuvent porter les projets contributifs de transition (exemples de [Montreuil](#)). Toutefois, il convient de nuancer ce constat avec les communes situées dans la grande couronne, parfois peu dotées de moyens en ingénierie technique.

Il existe aussi des structures et des fonds qui permettent aux associations et aux citoyens de se former afin d'élaborer et gérer des projets ainsi que de structurer leur capacité d'action.

- **Le volontarisme** des élus des collectivités semble être un point majeur de succès des expériences de contribution. L'ouverture des élus et des services à la coconstruction est indispensable, que l'expérience soit initiée par les collectivités ou par d'autres acteurs. Ainsi, dans le cas d'[Éco-Logis](#), le soutien progressif de la Ville de Strasbourg au projet a été une clé pour permettre de faire avancer la construction de l'immeuble. Le volontarisme des collectivités peut être lié à la **marge de manœuvre** de celles-ci vis-à-vis des acteurs du territoire (**confiance**) et des thématiques abordées (**compétences**).
- **Processus de mobilisation** :
 - La mise en place d'un projet de contribution sur la transition écologique implique de mobiliser sur la durée les parties prenantes autour du projet. Cela peut passer par la mise en place d'actions de sensibilisation (vulgarisation des sujets sur la question énergie climat, le développement durable...) qui permettent aux participants de s'appropriier les enjeux, avant qu'ils ne prennent part à la réflexion et au projet en tant que tel.

Il s'agit donc de faire adhérer, de manière pérenne, les acteurs à la démarche. Partager un langage commun et une ambition résulte d'un travail de mobilisation pouvant être complexe à mener (exemple de [l'Agenda 21 d'Ayen](#)). Il s'agit de trouver les moments, les lieux, les outils opportuns pour ce type d'action. Cela fait souvent appel à une ingénierie de la participation. Dans ce contexte, les associations peuvent jouer un rôle d'interface (rôle de traducteurs pour partager un vocabulaire commun ; exemple du cas [Éco-Logis](#) à Strasbourg). Un élément clé dans la mobilisation des parties prenantes est la capacité à instituer de manière permanente le dialogue.

- L'interconnaissance des acteurs et l'institutionnalisation de modes de faire communs (pratiques de travail, d'échanges, outils, méthodes) facilitent la mobilisation à moyen terme.
- **Proximité** : l'échelle locale est un facteur souvent évoqué pour expliquer le succès des expériences de contribution. L'échelon local permet en effet de solliciter plus facilement les acteurs, notamment les individus et de mettre plus facilement et rapidement en place des actions concrètes qui crédibilisent la contribution. Ainsi, l'expérience du [Puy-Saint-André](#) a attiré la contribution de nombreux acteurs en partie parce que les installations photovoltaïques se concrétisaient rapidement et même, commençaient rapidement à être rentables. Toutefois, certaines études critiquent la vision du local comme « l'unique refuge de la participation »⁴, c'est-à-dire l'idée que la contribution ne serait possible qu'à une échelle de proximité. En effet, l'échelon local a moins accès aux ressources financières et à l'ingénierie technique, juridique et financière que des échelons plus élevés.

Dans le cas de [l'Agenda 21 d'Ayen](#), l'échelon local a pu être une limite et il existe une volonté de développer l'action plutôt au niveau de l'intercommunalité.

- **Perception d'une marge de manœuvre** : chaque acteur doit avoir la possibilité d'identifier dans la contribution un intérêt, et une possibilité à faire évoluer le projet en fonction de ses attentes en termes de résultats. Les apports de chaque acteur doivent pouvoir venir enrichir le projet. Par ailleurs, le fait que les résultats apparaissent concrets et perceptibles aux yeux des « contributeurs », constitue un facteur d'engagement.

Les facteurs internes de réussite spécifiques à certains types de projets

Dans l'énergie, l'aménagement et l'alimentation, la diversité des moyens d'action donne la possibilité à chacun de contribuer selon ses envies et ses possibilités. [Terre de Liens](#) souligne l'intérêt de proposer plusieurs formes de contribution (l'adhésion, le don, l'épargne solidaire, le bénévolat...) afin de s'adapter aux envies et aux disponibilités de chacun.

En s'investissant dans la transition énergétique et l'alimentation, tous les acteurs montrent leur préoccupation pour la santé publique (pollution, obésité et malbouffe). Ils peuvent s'engager aussi par conviction sur certains modes de production d'énergie et d'alimentation, notamment dans le cas des associations. La rentabilité des énergies renouvelables peut également être une source de motivation. Les collectivités peuvent s'engager afin d'établir l'autonomie énergétique ou alimentaire de leur territoire, en raison des avantages financiers et de gouvernance qui y sont rattachés.

L'aménagement modifie fortement le cadre de vie des individus et à ce titre, ils se sentent généralement concernés par les projets. Pour les élus, les grands projets d'aménagement sont souvent liés au prestige et à des stratégies plus larges que l'échelle locale à laquelle se construit le projet.

Dans l'aménagement et les projets transversaux, il apparaît important de pouvoir valoriser la contribution des individus sur des sujets plus techniques ou stratégiques afin d'inciter le plus grand nombre à contribuer sur ces aspects complexes. L'[UPC](#) (Université Populaire et Citoyenne) souligne

⁴ CIDEFE, "La participation au concret", 2^e forum national de la Démocratie Participative, juin 2010

l'importance de former les citoyens, surtout les plus modestes, afin qu'ils se sentent capables de contribuer.

Dans le champ de l'économie, la rentabilité et le marketing sont des moyens de valoriser les expériences de contribution et de transition ainsi que de motiver, notamment les entreprises, à innover dans ce domaine. Dans le cas du projet [Biovallée](#), les entreprises participent au projet car celui-ci peut constituer un atout dans leur stratégie économique. Les collectivités ont intérêt à développer et soutenir des entreprises innovantes sur leur territoire pour créer de l'emploi.

En Île-de-France, les acteurs privés sont dynamiques et innovants. Les projets économiques peuvent donc être portés par des entreprises et des entrepreneurs avec un soutien de la collectivité qui peut être important mais pas central.

Dans le cas de la [SCIC Made in Montreuil](#), la collectivité a pu financer et soutenir politiquement le projet mais l'essentiel de l'activité et du financement a été réalisé par le privé.

En Île-de-France, il existe des structures pour favoriser la mutualisation des PME (OPCA Construtys, Advancity, chambres de commerce et d'industrie, associations d'entreprises...) et des actions de la Région (« plateformes RH », « Groupements d'employeurs », PACTES). De plus, la Région a mis en place un dispositif d'aide à l'innovation responsable (AIR).

Les collectivités jouent donc un rôle pour inciter les entreprises à innover dans la voie de la transition écologique.

Les facteurs internes d'échec

- **Méfiance** : Il existe un décalage entre collectivité et individus en termes d'attentes (individuelles ou collectives). Il existe également des différences de méthodes de travail, qui, dans les collectivités, par exemple, sont structurées par les procédures administratives. Ces divergences peuvent aboutir à des incompréhensions et de la méfiance entre acteurs qui pénalisent la contribution. Dans l'expérience [d'Éco-Logis Strasbourg](#), les services de la collectivité ont mis beaucoup de temps à s'adapter à cette nouvelle façon de construire. L'un des rôles de l'association Ecoquartier a ensuite été de faire dialoguer et se comprendre les groupes d'autopromotion et les services de la Ville.

Les acteurs économiques et politiques sont très présents et puissants en Île-de-France, région capitale et région riche, qui concentre les activités. Cependant, il existe une assez forte défiance entre les acteurs économiques et les acteurs politiques et au sein de ces derniers, entre les différents niveaux de collectivités, y compris l'État qui, du fait de l'importance de la Région, peut agir directement sur le territoire. L'exemple du projet [Sucy Environnement et Transition](#) montre que les acteurs associatifs et la collectivité sont aussi parfois en opposition et ne collaborent pas, y compris sur des objectifs communs (l'association n'est pas impliquée dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Ville par exemple).

La Région connaît un déficit d'espaces de dialogue ouverts et de leadership. En effet, étant donné les enjeux de pouvoir et les enjeux économiques, chacun tente d'attirer les projets au détriment de la contribution.

- Les **habitudes** de travail des services des collectivités peuvent constituer un frein à la contribution et la capacité à inclure de nouveaux acteurs dans le portage des projets (méthodes peu transversales, sectorielles, faible ouverture à l'innovation). Avec l'éco-quartier

de [l'Île Saint-Denis](#), les services de Plaine Commune se sont adaptés à de nouvelles compétences et à une nouvelle organisation des relations entre services, ce qui semble avoir entraîné de nombreux blocages de la part des techniciens de la collectivité (sur la gestion des eaux pluviales par exemple).

- **Responsabilité⁵** : La contribution implique de nouvelles fonctions pour tous les acteurs : les collectivités ne sont plus seules à porter les projets ; la société civile acquiert de nouvelles responsabilités. Chacun doit s'adapter pour tenir compte des intérêts, des méthodes et des contraintes des autres. C'est pourquoi la contribution est généralement une démarche plus longue que les démarches classiques. Dans le cas du projet [Biovallée](#), le manque de temps nécessaire à l'adaptation n'a, pour l'instant, pas permis d'élargir la démarche aux citoyens.
- Le facteur **temps** (à la fois temps du projet mais aussi au sens du temps disponible pour contribuer) a un impact important sur la capacité de mobilisation des acteurs et sur l'essoufflement des porteurs de projets. Dans l'alimentation, [Terre de Liens](#) constate qu'il y a plus de financeurs que de bénévoles. Dans le cas du [Puy-Saint-André](#), la rentabilité rapide des installations est un facteur de continuité de l'engagement collectif. On peut supposer qu'à terme, les parties se désengageront du projet si celui-ci faisait l'objet de blocages trop nombreux, s'il y avait une inertie dans le processus. Un levier peut être le renouvellement des outils de la participation (utilisation du numérique en complément des temps de réunions en présentiel).

Les facteurs internes d'échec spécifiques à certains types de projets

Dans l'aménagement, la qualité des dispositifs de participation (groupes de travail, budget participatif, expositions...) est évoquée comme un facteur déterminant de la qualité de la contribution : l'existence en soi des structures ne peut être un gage de contribution. Il s'agit de valoriser ces instances et de leur donner un véritable poids politique pour que les individus, les associations et les entreprises acceptent de s'y engager. Dans le cadre de [l'éco-quartier de l'Union](#), l'UPC (Université Populaire et Citoyenne) souligne l'importance de valoriser les instances de contribution pour inciter les individus à y participer. L'investissement des instances par les élus et les acteurs économiques valorisent celles-ci aux yeux des citoyens.

Dans les projets, le cloisonnement des secteurs économiques et le cloisonnement entre les services des collectivités représente un frein à la contribution. Les collectivités françaises fonctionnent peu en mode projet⁶. Cela peut pénaliser des projets de contribution en termes de résultats mais aussi en termes de processus puisqu'une partie des acteurs peut être écartée du projet.

Dans le champ de l'économie, le manque de portage politique est considéré comme l'un des facteurs les plus pénalisants pour la réussite des projets. Le projet [Biovallée](#) s'appuie sur trois communautés de communes dont l'engagement en faveur du projet diffère en fonction des projets et des stratégies politiques.

Dans l'alimentation, la majorité des projets est initiée par des acteurs hors collectivités et connaissent des difficultés de viabilité économique. Cette fragilité économique peut menacer l'initiative et le maintien des expériences de contribution et de transition⁷.

⁵ On entend ici la responsabilité non pas juridique mais au sens de l'investissement d'un acteur dans un projet, d'une volonté d'agir qui implique l'acteur dans le développement et la pérennité du projet.

⁶ Portes-Lès-Valence, CIDEFE, "La participation au concret", 2^e forum national de la Démocratie Participative "La participation au concret", juin 2010

⁷ FNAB, Circuits de proximité à dimension sociale en Agriculture Biologique, octobre 2011

➤ Quels facteurs externes de réussite et/ou d'échec ?

Les facteurs externes de réussite

- Les **subventions publiques** des échelons territoriaux supérieurs peuvent permettre de donner une dimension plus importante aux expériences, de les développer et de les diffuser. Par exemple, le projet [Biovallée](#) fait l'objet d'un contrat avec la Région Rhône-Alpes qui lui apporte des financements et de l'ingénierie technique.

L'Île-de-France dispose d'un statut de Région Capitale qui permet de susciter l'intérêt et l'implication de nombreux acteurs. L'État est par exemple très présent et peut influencer directement les projets. Les sources de financement et de soutien aux projets sont donc potentiellement plus importantes.

- Les **programmes européens** peuvent constituer un cadre favorable à l'émergence de démarches de contribution en lien avec la transition écologique. En effet, l'Union Européenne mène une politique forte de soutien à l'innovation et au développement durable et peut, à travers ses programmes, tels qu'INTERREG, soutenir financièrement des projets contributifs de transition (cf. circuits courts alimentaires à [Alençon](#), ou [programme MUSIC](#) à Montreuil).
- Les **bonnes pratiques** dans les autres territoires permettent de stimuler l'innovation locale en alimentant les réseaux d'acteurs sur de nouvelles méthodes et de nouvelles visions pour le territoire. Les bonnes pratiques peuvent déclencher un **effet d'entraînement**. Le collectif [Trièves en transition](#) participe fortement à la diffusion de bonnes pratiques pour sensibiliser les citoyens et les élus à la transition écologique.

La proximité entre les territoires qui composent l'Île-de-France permet une circulation de l'information et des bonnes pratiques. Elle permet aussi de mutualiser et d'élargir relativement plus facilement des projets très locaux. La [Ville de Lardy](#) cherche ainsi à élargir sa masse critique en collaborant avec d'autres communes de l'Essonne pour convertir la restauration collective aux produits biologiques et locaux.

- Le **contexte historique local** peut être plus ou moins favorable en termes de transition écologique et de contribution de la société civile. Par exemple, les habitants et les élus du [Puy-Saint-André](#) étaient déjà fortement sensibilisés à la transition énergétique, ce qui a permis au maire un soutien rapide et conséquent de la population. Quant aux élus des collectivités de [Roubaix, Tourcoing et Lille](#), ils ont connu de très fortes contestations citoyennes sur des projets d'aménagement historiques comme l'Alma-gare⁸ et souhaitent éviter la résurgence de ce type de conflit. **Les jeux d'acteurs** préexistants influencent la capacité de contribution.

⁸ Rénovation du quartier de l'Alma-gare à Roubaix qui a donné lieu à la contestation d'une association contre la mairie pendant dix ans.

La communauté d'agglomération de [Plaine Commune](#) semble constituer un terreau favorable au développement des projets contributifs de transition. Les acteurs sont innovants et semblent collaborer efficacement. Les autres communautés d'agglomération d'Île-de-France semblent toutefois moins avancées que Plaine Commune, qui peut servir de modèle.

Les facteurs externes d'échec

- **Discontinuité de la contribution publique** : Le rôle de relais des collectivités est essentiel dans la réussite des projets de contribution. Or, si le soutien des collectivités est aléatoire, il semble difficile d'appuyer une stratégie de long terme sur ce soutien, tant pour les autres collectivités locales que pour les associations porteuses de projets. L'éparpillement des subventions et leur échéance à court terme participent à fragiliser les expériences de contribution sur le long terme⁹.

Le contexte politique local en Île-de-France a été fortement modifié lors des élections municipales de 2014. De nombreux conseils municipaux ont changé de majorité, ce qui peut impacter la continuité des projets dans l'avenir.

Par ailleurs, les nombreuses réformes en cours relatives à la métropole du Grand Paris, à la disparition des conseils généraux ou encore aux évolutions des compétences régionales (notamment vis-à-vis de l'énergie) ont et auront également un impact sur ces projets.

- La **réglementation française** reste peu souple et peu adaptée à la contribution, notamment sur le financement participatif¹⁰. En effet, les formes juridiques sont moins flexibles en termes d'implication des différents acteurs (par exemple la SEM impose une participation publique entre 50 et 85 % au capital, [la SCIC](#) au contraire cantonne la participation de la collectivité à 20 %. Cela ne correspond pas toujours à la place que les porteurs de projet veulent lui donner). Les conditions d'accès aux prêts bancaires sont également difficiles en France pour des projets citoyens. *Voir encadré ci-dessous.*

⁹ Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), Circuits de proximité à dimension sociale en Agriculture Biologique, octobre 2011

¹⁰ Rhônealpennergie-Environnement (RAEE), Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI) Sciences Po, Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne, Working Papers n° 01/14, IDDRI, janvier 2014

Extrait de l'étude « Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne »

Noémie Poize (Rhônalpénergie-Environnement -RAEE), Andreas Rüdinger (Institut du Développement Durable et des Relations Internationales-IDRRI), Working Papers N°01/14, IDRRI, paru en 2014

« Force est de constater que le développement des projets citoyens reste entravé par de nombreuses difficultés dans le contexte français, particulièrement apparentes en comparaison avec la situation en Allemagne, où la dynamique citoyenne est un élément porteur du développement des projets d'énergies renouvelables. À travers l'approche comparative, cette étude apporte un éclairage nouveau sur la mise en œuvre de ces projets, les obstacles qu'ils peuvent rencontrer et les solutions possibles pour faciliter leur déploiement.

Portant sur les aspects réglementaires, économiques et de gouvernance, l'analyse a en particulier permis d'identifier quatre principes clés pour assurer le déploiement des projets citoyens :

- La simplification du cadre réglementaire s'appliquant aux initiatives citoyennes et locales. Celui-ci doit en particulier être suffisamment flexible pour accommoder la diversité de montages, en fonction des réseaux d'acteurs mobilisés, de la nature du projet et du contexte local ;
- La facilitation du financement des projets, en ce qui concerne à la fois les conditions de souscription des différents acteurs publics et privés au capital et le financement externe. Sur ce point, la différenciation établie en France entre une économie sociale et solidaire non lucrative et une économie de marché stigmatisée mais lucrative représente certainement une opposition trop schématique qui doit être levée, afin de déployer massivement ces projets et en faire l'un des vecteurs du développement des circuits économiques locaux, en phase avec les objectifs de la transition écologique ;
- La sensibilisation et l'engagement public : les exemples allemands comme français montrent qu'un engagement fort des acteurs publics est essentiel à l'émergence de nouveaux réseaux d'acteurs. Ce portage public concerne en premier lieu les collectivités impliquées, mais doit être relayé à toutes les échelles, dans l'objectif de démocratiser ces mécanismes, de les inscrire dans un projet de société et de construire la confiance qui reste le fondement de toutes les initiatives locales ;
- La coopération : les acteurs privés – banques, développeurs, industriels, énergéticiens – jouent un rôle important dans le montage et la mise en œuvre des projets. En ce sens, les initiatives citoyennes ne se placent pas en concurrence du secteur privé, mais constituent une opportunité pour ce dernier à intégrer de nouveaux projets et réseaux d'acteurs locaux. »

Comment améliorer la contribution des acteurs en Île-de-France ?

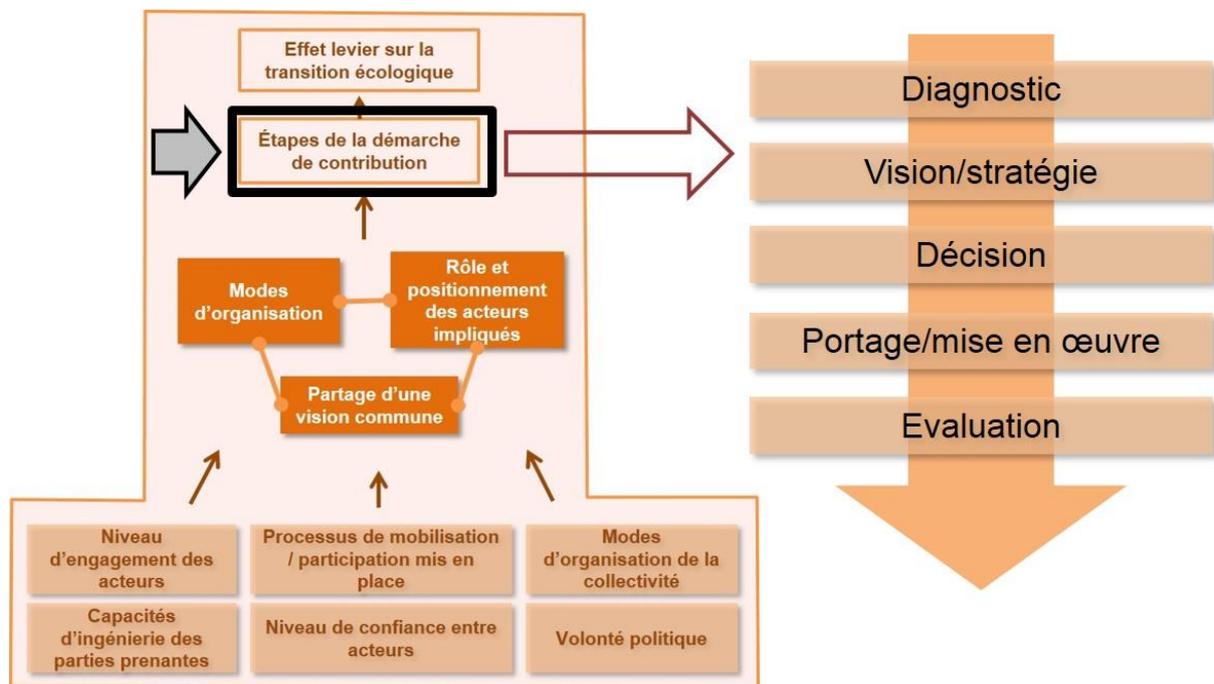
Lors de l'atelier du 13 mai 2014, plusieurs leviers ont été proposés :

- Se réapproprier le territoire, en incitant les acteurs à s'impliquer dans le devenir du territoire sur lequel ils vivent ou travaillent. Plusieurs initiatives intéressantes ont été évoquées :
 - Les réflexions engagées au niveau des Parcs Naturels Régionaux (PNR), visant à impliquer les habitants et les écoles d'architecture dans une réflexion sur le devenir des territoires ruraux des parcs ;
 - L'initiative Ergapolis (accompagnée par l'ARENE Île-de-France), dans le cadre de laquelle des groupes d'étudiants travaillent sur le devenir de différents sites à Fontainebleau, Noisy-Champs, Casablanca, Bry-sur-Marne ou Clichy-Montfermeil.
- Renforcer le lien entre société civile et collectivité ;
- Encourager la mobilisation des citoyens et des élus sur les sujets de transition écologique ;
- Inciter à la coproduction de solutions, à la coopération et à la transversalité entre acteurs au sein d'un territoire ;
- S'orienter vers la mise en place de binômes pour représenter les structures (afin que les fonctions soient moins personnifiées) ;
- Sortir de l'ego / du pouvoir / des notions de contre-pouvoirs qui sont contre-productives ;
- Instituer des règles de fonctionnement en amont de tout projet (lisibilité des règles du jeu, transparence du processus...) pour une équité de la contribution ;
- Élargir la contribution aux publics généralement peu impliqués dans ces démarches (jeunes, sans emplois, immigrés...) ;
- Prendre en compte les spécificités du contexte francilien, tels que l'hyperspécialisation des acteurs et l'important turn-over au sein des collectivités ;
- S'appuyer sur des retours d'expériences, qui permettent d'alimenter un apprentissage collectif qui reste à conforter. En effet, l'intelligence collective n'est pas innée, elle se construit. À ce titre, le cas de Berlin a été cité en exemple (droit à l'expérimentation, dynamique d'éducation populaire, forte communication sur les projets phares, référendum citoyen, formation locale...).

2.2 La place de la contribution aux différentes étapes de la démarche

L'objet de ce chapitre est d'examiner à quelles étapes de la démarche de transition écologique la contribution intervient.

Pour rendre plus claire l'analyse, nous avons distingué cinq types d'étapes (voir ci-dessous), même si tous les projets ne se déroulent pas forcément de manière aussi séquentielle.



L'objectif de l'analyse est de mettre en évidence les étapes auxquelles intervient la contribution, mais aussi la notion de continuité de la contribution entre les différentes étapes.

2.2.1 Quels constats communs aux démarches analysées ?

L'analyse des différentes expériences montre que **la contribution ne se trouve jamais dans toutes les étapes des projets existants**, quelle que soit la nature du projet. Ce constat peut sembler surprenant, et peut-être lié au faible nombre de démarches analysées ; il mériterait d'être conforté par une analyse plus large de démarches de transition écologique.

Toutefois, dans les projets thématiques, la contribution peut exister potentiellement à toutes les étapes, ce qui n'est pas le cas des deux autres types de projet (« aménagement » et « projet global »), dans lesquels la décision et la définition de la stratégie restent la « chasse gardée » des collectivités.

Il est envisageable que ces projets de plus grande ampleur, parce qu'ils constituent un enjeu de pouvoir important et font appel à des compétences complexes, soient plus difficiles à ouvrir à la contribution.

Comment améliorer le fonctionnement de la contribution dans le cadre de ces démarches ? Quelques pistes peuvent ici être avancées :

- La reconnaissance, par les collectivités, de la plus-value apportée par les usagers dans la conception d'un projet d'aménagement. La profusion de projets d'aménagement conçus sans réelle prise en compte des usages, et au final peu ou pas appropriés par la population, en constitue le meilleur témoignage.
- Les difficultés récurrentes rencontrées par les projets d'envergure (nuisances, impacts du chantier...) devraient inciter les collectivités à associer les associations et les riverains le plus en amont, afin de renforcer l'appropriation du projet, y compris en le coconstruisant avec les parties prenantes.
- La contribution à des projets complexes (l'aménagement d'un quartier, par exemple) peut se heurter à des difficultés liées à la technicité du projet. L'usage des outils numériques peut, dans certains cas, permettre de dépasser cet obstacle technique. L'utilisation d'outils de modélisation 3D d'un projet d'aménagement peut par exemple permettre, de manière relativement simple et ludique, à des citoyens non spécialistes d'urbanisme ou d'architecture de participer à la conception du projet.

Un autre constat qui peut être relevé est celui de la notion de **souplesse et d'évolutivité du management de projet** de transition écologique.

Le mode d'organisation du projet et des relations entre acteurs est souvent évolutif dans le temps, afin de s'adapter à l'avancée du projet, et à la manière dont les acteurs s'y impliquent.

Ainsi, dans le cas du projet de [l'Ecoquartier de l'Union](#), le schéma initial d'organisation de la contribution a sensiblement évolué au cours du temps. Au [Puy-Saint-André](#), le projet de parc photovoltaïque a été initié et financé par la Mairie. Au fur et à mesure, et avec la création de la SEM, la gouvernance est progressivement devenue collective, incluant des familles, des citoyens, des acteurs privés ainsi que d'autres collectivités.

A Fribourg, on évoque pour le quartier Vauban le concept de « planification apprenante » : l'aménagement exemplaire de ce quartier fait en effet depuis plusieurs années l'objet d'une démarche consensuelle et évolutive à la lumière des résultats de la concertation avec les habitants.

Cette notion de souplesse semble être caractéristique de ce type de démarches, par nature innovantes et à construire « sur mesure » en fonction du territoire et de ses acteurs.

Un autre constat important concerne l'articulation entre eux des différents projets de contribution. L'analyse permet de mettre en évidence trois types de situations :

- **Le cas, plutôt classique, d'une collectivité qui a engagé un projet global de territoire** (de type Agenda 21), qui a permis de générer une série de projets plus opérationnels faisant l'objet de contributions par tel ou tel acteur. Dans ce cas, l'articulation entre les projets est assurée par la conception initiale du projet global, et par son pilotage au quotidien par la collectivité.
- **Le cas de projets innovants de transition écologique** qui, par la suite, vont entraîner une mobilisation de la collectivité et des acteurs sur d'autres projets. C'est par exemple le cas du projet [Éco-Logis](#) (à Strasbourg), qui a initié une politique plus globale à l'échelle de la Ville. C'est aussi le cas à [Alençon](#), avec le projet de maraîchage biologique périurbain qui a permis de générer, chez les élus, une prise de conscience sur la transition écologique de leur commune.
- **Enfin, le cas de l'absence d'articulation particulière entre les projets.** Les deux démarches « villes en transition » que nous avons analysées apparaissent ainsi conduites de manière indépendante de l'action de la collectivité.

Ainsi, au-delà du cas de figure « descendant », dans lequel la stratégie globale de la collectivité génère des projets, force est de constater que la cohérence entre les projets n'est souvent pas prévue ni pilotée. Si l'on s'intéresse à l'articulation entre différentes échelles territoriales, cette cohérence est également souvent absente.

Ce déficit d'articulation pose problème, dans la mesure où la notion de transition écologique suppose une vision et une stratégie globales, ainsi qu'une action continue sur la durée.

Avec le renforcement de la contribution des acteurs aux démarches de transition écologique, le rôle « descendant » de la collectivité pourrait être amené à s'affaiblir, au profit de types d'organisations plus « horizontales » et multi-partenariales.

De nouvelles formes de régulations sont à inventer.

2.2.2 Quels constats spécifiques aux différents types de projets ?

➤ Projets thématiques

On constate que la contribution peut exister à chacune des étapes d'un projet. Dans les projets analysés, l'évaluation n'était souvent pas encore réalisée car il s'agissait la plupart du temps de projets récents, voire encore non achevés.

La contribution est systématique dans le portage et la mise en œuvre lors des projets thématiques, notamment en raison du financement participatif.

Cependant, selon les cas étudiés, certaines étapes ne font pas l'objet de contribution : soit le diagnostic et la stratégie, soit la décision et la gouvernance.

On peut également estimer que les projets évoluent au cours de leur mise en œuvre. Ainsi, si la décision initiale est non contributive (c'est-à-dire que seule la collectivité prend la décision du projet), un système de gouvernance contributive peut être mis en œuvre par la suite. On peut ainsi penser que la réussite de la contribution aux échelons en aval (portage et mise en œuvre) peut avoir un impact positif sur la contribution plus en amont (décision).

C'est le cas dans le projet du [Puy-Saint-André](#). En effet, le diagnostic, la stratégie et la décision d'installer des panneaux photovoltaïques dans la commune ont été initiés par la collectivité. Toutefois,

avec l'ouverture de la gouvernance à d'autres acteurs (représentant des familles, autres collectivités, entreprises), les étapes amont sont à présent ouvertes à la contribution de plusieurs types d'acteurs.

➤ **Projet d'aménagement**

L'aménagement est un domaine dans lequel la collectivité est incontournable car elle détient les compétences clés : élaboration des documents d'urbanisme et des zones d'aménagement concerté (ZAC), capacité de maîtrise du foncier, délivrance des permis de construire, capacités techniques et financières... Elle est ainsi systématiquement présente dans la décision.

Dans le cadre de l'habitat partagé, la collectivité et les associations décident mais s'agit-il vraiment ici de contribution ? En effet, dans le cas de ces projets, la collectivité ne joue souvent pas de rôle réellement moteur.

Ainsi, dans le cas d'[Éco-Logis Strasbourg](#), on peut considérer que les décisions concernant le projet lui-même sont prises par l'association Eco-Quartier Strasbourg. Toutefois, les décisions de la collectivité peuvent influencer sur la vie du projet, par exemple sur la question de l'attribution du terrain, compétence réservée à la Ville.

Dans les autres étapes, les associations se substituent davantage à la collectivité qu'elles ne contribuent à un projet commun. Sur ce point, les projets peuvent connaître des évolutions puisque les collectivités peuvent s'impliquer de façon croissante dans l'étape de portage et dans celle de mise en œuvre (en mettant à la disposition des associations un appui en termes d'assistance à maîtrise d'ouvrage, en organisant des appels à projets...).

Dans le cadre des opérations participatives d'aménagement initiées par les collectivités comme les ZAC et les éco-quartiers, il y a une rupture entre la préparation de la démarche (du diagnostic à la décision) et les étapes transversales (portage/mise en œuvre et évaluation) qui peuvent être plus ou moins contributives selon la volonté d'ouverture des collectivités.

➤ **Projet de territoire initié par une collectivité**

La décision est une étape non contributive qui est portée uniquement par les élus des collectivités. Les projets contributifs étudiés, les Agendas 21 de [Maurepas](#) et d'[Ayen](#) ont ouvert les étapes amont à la décision (le diagnostic et la vision/stratégie) afin d'orienter et de nourrir la décision des élus. Le portage et la mise en œuvre reposent souvent sur les associations, voire les entreprises, sous l'égide des collectivités.

Dans le cas de l'Agenda 21 de [Maurepas](#), une tentative a même été ébauchée pour faire des citoyens des porteurs de projets pour mettre en œuvre les objectifs de l'Agenda 21. Des organes de suivi, qui peuvent s'apparenter à de l'évaluation minimale, peuvent être mis en place.

La contribution est donc assez discontinue et incomplète sur les projets de territoire initiés par des collectivités.

➤ **Projet de territoire initié hors de la collectivité**

Ce type de projet, rattaché au mouvement Ville en Transition, met en place un processus entièrement contributif entre citoyens et associations : toutes les étapes sont élaborées ensemble du diagnostic au portage. Cependant ces démarches sont menées parallèlement aux collectivités, sans les associer directement, ce qui exclut un acteur essentiel de la contribution et limite l'impact des projets des groupes en Transition¹¹.

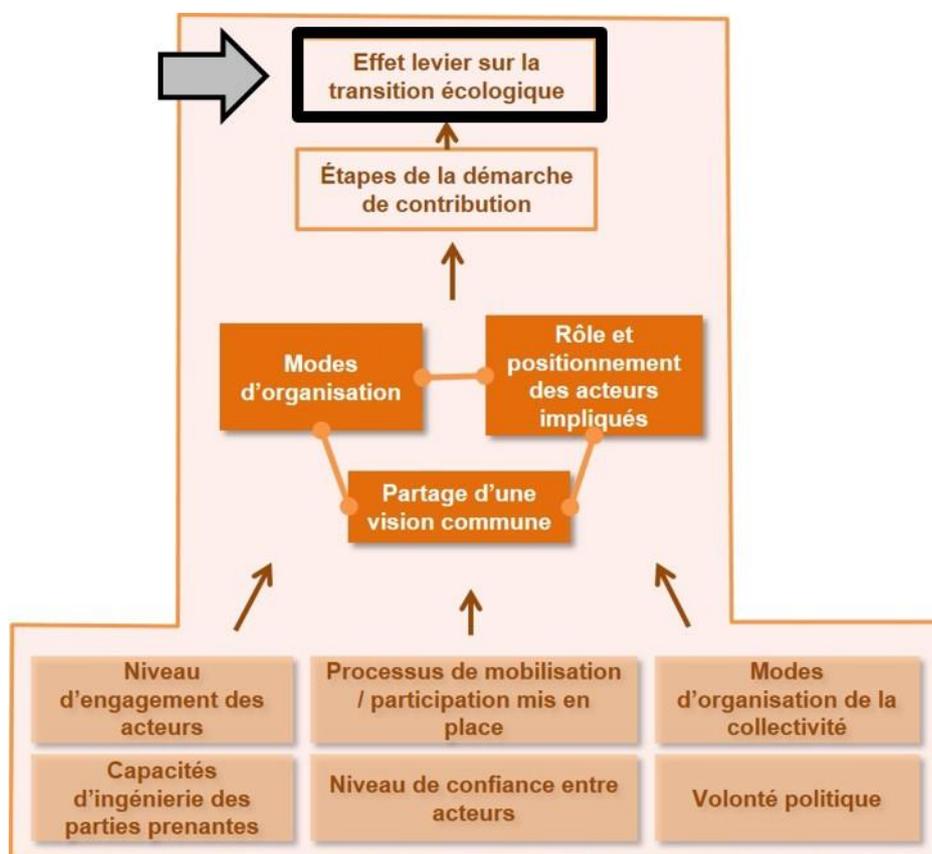
¹¹ Université Catholique de Louvain ULB NAMUR-service public de Wallonie, Modèles de la transition, février 2013

Dans le cas de l'expérience [Sucy Environnement et Transition](#), l'atteinte des objectifs de fond, en faveur du développement durable et de la transition écologique, semble primer sur la méthode contributive et itérative plébiscitée par le mouvement Ville en Transition. En effet, après la fusion du collectif avec une association environnementale classique, le collectif [Sucy Environnement et Transition](#) a disparu au profit de l'association Sucy Environnement et Transition. Cette association se concentre davantage sur la sensibilisation que sur la contribution des citoyens à la transition.

2.3 L'effet levier sur la transition écologique

2.3.1 Quels impacts globaux des projets de contribution ?

Les projets de transition écologique visent à produire un **effet de levier sur la transition écologique globale du territoire** dans lequel ils s'inscrivent. Autrement dit, ils ont pour ambition initiale d'apporter une contribution plus ou moins significative à la transformation écologique du territoire.



À la lumière de l'étude des cas analysés, il est difficile d'estimer l'effet réel de chaque projet sur la transition écologique du territoire :

- D'une part, parce que les projets analysés sont généralement récents (voire encore en cours), et qu'une éventuelle évaluation de leurs effets n'a par conséquent pas encore pu être menée.
- D'autre part, parce qu'il est a priori difficile d'estimer dans quelle mesure la nature contributive du projet apporte un effet de levier supplémentaire par rapport à un projet de transition écologique classique.

Pour autant, il est possible de mettre en évidence **l'effet levier de la contribution sur la démocratie locale**.

Les projets de contribution, quels qu'ils soient, permettent de sensibiliser les élus et les acteurs de la société civile aux enjeux et aux principes de la transition écologique. L'association [Sucy Environnement et Transition](#) constate un progrès de la collectivité sur ces sujets à travers l'élaboration d'un Agenda 21 porté par une chargée de mission spécifique au sein des services. La Ville de [Maurepas](#) constate également un intérêt croissant des individus pour les principes de la transition : ce sujet semble être devenu une préoccupation normale de la collectivité à leurs yeux.

La réalisation des projets révèle la nécessité d'une évolution des métiers du territoire (ex : aménageur, agent de la fonction publique territoriale,...) pour intégrer davantage, à la fois la dimension écologique et la dimension contributive. Ce processus est par exemple en cours dans la structure de la [SEM Ville Renouvelée](#) qui emploie des spécialistes de l'aménagement mais aussi des spécialistes de la participation citoyenne.

Les projets de contribution font collaborer les acteurs qui imaginent les stratégies et ceux qui se les approprient. Les projets d'un groupe d'acteurs sont soutenus par l'autre, et réciproquement, ce qui permet à davantage de projets de transition écologique d'être initiés et mis en œuvre effectivement. Dans l'exemple de [l'Île Saint-Denis](#), en impliquant les usagers dès l'amont du projet, la collectivité souhaite permettre une meilleure acceptation et intégration de l'éco-quartier et des nouveaux modes de vie qu'il implique (quartier sans voiture notamment).

2.3.2 Quels impacts spécifiques à certains types de projets ?

➤ Projets thématiques

Les projets thématiques sont focalisés sur une seule thématique et s'opèrent fréquemment à une échelle territoriale restreinte. La durée de ces projets est aléatoire, soumise à l'investissement politique et financier des acteurs, notamment des collectivités.

Les projets thématiques ont donc un impact plus partiel sur la transition écologique, qui concerne majoritairement leur propre thématique, même s'il existe des effets indirects sur d'autres thématiques. Par exemple le maintien d'une agriculture périurbaine permet de limiter la consommation d'énergie dans le transport des marchandises.

Ce type de projet peut permettre de réaliser des objectifs ambitieux à une échelle réduite. Ainsi, la réalisation d'une centrale de 28 kWc à l'école Painlevé de Lille a permis de rendre cette école non seulement autonome en énergie mais même productrice d'énergie. Cependant, l'ampleur du projet reste relativement réduite. La capacité des projets thématiques à changer l'équilibre de l'écologie sur le territoire dépend donc de leur capacité à se développer ou à être dupliqués. Par exemple, les installations photovoltaïques au [Puy-Saint-André](#) se multiplient progressivement, y compris à l'extérieur de la commune.

La gouvernance commence à évoluer grâce aux projets thématiques (ex : [Terre de Liens](#) est parvenu à négocier l'attribution de terres à l'agriculture biologique avec la SAFER) ce qui permettrait de développer les réalisations favorables à la transition écologique dans le futur.

Énergie

Le secteur de l'énergie tel qu'il est abordé dans ce rapport a un impact à la fois sur la transition énergétique avec le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien...) et sur la sobriété énergétique. Cette thématique, qui bénéficie d'une relativement forte volonté politique (projet de loi sur la transition énergétique, Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie – SRCAE),

est au cœur des représentations de la plupart des personnes sur la transition écologique. Cela peut expliquer que les projets les plus avancés du point de vue de la transition écologique soient majoritairement énergétiques.

L'enjeu énergétique est particulièrement prégnant en Île-de-France. En effet, la région, en raison de sa densité en logements et en activités, connaît des problèmes de pollution et de dépenses énergétiques importants. Les porteurs de projets énergétiques en Île-de-France bénéficient d'information et de structures de soutien. Il existe aussi un référentiel éco-construction dans l'Agenda 21 de la Région Île-de-France. Dans le cas du projet [MUSIC à Montreuil](#), les acteurs ont intégré la dimension européenne demandée dans le cadre des appels à projets, et s'essayaient ainsi à des méthodes de contribution plus ouvertes (notamment aux entreprises). Cela permet également de donner de nouvelles perspectives à la réflexion sur la transition énergétique.

Alimentation

Le développement de l'agriculture biologique et locale ainsi que l'accès à une alimentation de qualité pour tous constituent les deux objectifs majeurs de la transition écologique en termes d'alimentation. Cette thématique est proche de la société civile et relativement facilement accessible à la contribution de cette dernière. Toutefois, le poids des lobbies reste important, ce qui rend difficile un changement de gouvernance dans la thématique en faveur de la transition écologique.

La moitié du territoire francilien est agricole mais la région est particulièrement confrontée aux problèmes d'étalement urbain et les habitants consomment peu de produits locaux. L'alimentation pourrait être un levier important pour la transition écologique du territoire, avec l'existence d'outils de promotion des productions régionales telles que le CERVIA. Ce dernier a ainsi mis en place les Semaines du Manger Local Paris Île-de-France ainsi que la marque « Saveurs Paris Île-de-France ». Ces initiatives ont à la fois un impact économique et alimentaire.

Économie

Les projets économiques de contribution permettent de créer des emplois non délocalisables, de valoriser les ressources du territoire et la solidarité entre les acteurs locaux. Le projet [Biovallée](#) a ainsi permis aux acteurs économiques locaux de valoriser leur production et participe à étendre la transition écologique aux différents secteurs d'activité (alimentation, énergie, déchets...).

➤ Projets d'aménagement

Les projets de contribution dans l'aménagement ont généralement pour objectif de favoriser le développement d'une ville plus dense, d'un urbanisme plus compact afin de préserver les réserves agricoles et naturelles, et de limiter les déplacements polluants.

L'aménagement constitue un secteur qui connaît de nombreuses évolutions dans des formes variées (nouvelles formes de développement comme les éco-quartiers, implication de nouveaux acteurs comme dans l'habitat partagé...). Les collectivités, qui détiennent les compétences en matière d'aménagement, sont des acteurs-clés pour permettre le développement, voire la généralisation, de

ces pratiques. Le choix politique de la Ville de Strasbourg de développer l'habitat participatif traduit des objectifs volontaristes pour solutionner les limites du développement urbain actuel.

L'étude *Quartiers Durables, Guide d'expériences européennes*¹², montre qu'il existe plusieurs niveaux de durabilité mais explique que chaque niveau est important dans l'optique de la transition écologique. Les projets d'aménagement ont donc un impact très variable sur la transition écologique en fonction de la façon dont ils sont menés (projet choisi ou subi), des objectifs qu'ils se fixent (tous les projets d'aménagement ne consacrent pas la même importance à la transition écologique), de l'ampleur du projet (un immeuble aura moins d'impact sur l'écologie globale du territoire que l'aménagement d'un quartier entier)...

L'aménagement peut avoir un effet systémique fort et recouvrir de nombreuses thématiques liées à la transition écologique (sobriété énergétique des bâtiments, consommation d'espace, mobilité...) mais les grands projets d'aménagement (ZAC, éco-quartier...) ne sont pas toujours la solution la plus appropriée pour accomplir la transition écologique (par rapport à la réhabilitation des bâtiments dégradés dans le diffus par exemple).

Le manque de foncier disponible en Île-de-France pousse à développer des démarches alternatives comme la revalorisation de friches industrielles en éco-quartier. L'aménagement peut constituer un levier fort de la transition dans cette région très urbanisée et démographiquement dynamique, afin d'éviter l'étalement urbain et d'améliorer le cadre de vie dans la ville.

➤ Projets de territoire

Les projets de territoire sont ceux qui ont l'effet le plus structurant et agissent sur le plus long terme. Ces projets plus transversaux peuvent permettre d'atteindre la résilience des territoires et peuvent remettre en question le modèle d'organisation socio-économique. Ils peuvent se constituer d'une multitude de sous-actions. Toutefois, il faut qu'il y ait une véritable cohérence et convergence entre celles-ci pour que le projet de territoire ait un véritable impact sur la transition écologique. Sans quoi, les projets de territoire peuvent rester très flous et, de ce fait, éloignés des réalisations concrètes.

Il existe également un risque que le territoire peine à réaliser toutes les thématiques de front et soit contraint de se focaliser sur une thématique au détriment d'une autre, du moins temporairement. Dans le cas du projet de territoire [Biovallée](#), le thème du traitement des déchets n'a pas encore été réellement abordé car les porteurs de projets ont donné la **priorité** à la sobriété énergétique, sujet qui est donc aujourd'hui plus avancé.

¹² ARENE Île-de-France, Quartiers durables Guide d'expériences européennes, avril 2005
ARENE Île-de-France, Aménagement et construction durables – Îles ou territoires, novembre 2013

3 Vers une prospective sur la contribution

7 points-clés des démarches de contribution

- ⇒ Les démarches de contribution sont des démarches complexes dépendantes d'un contexte local et global qu'il faut prendre en compte ;
- ⇒ La contribution est aujourd'hui difficilement présente à toutes les étapes d'un projet ;
- ⇒ Différents modes d'organisations, formels ou non, sont possibles pour encadrer les contributions des différents acteurs ;
- ⇒ Chaque acteur peut donc contribuer mais aujourd'hui les voies utilisées semblent propres à chaque type d'acteurs et chaque thématique ;
- ⇒ Pour être efficace une démarche de contribution a besoin de souplesse et d'évolutivité dans le management de projet ;
- ⇒ Une démarche de contribution nécessite également de revoir ses modes de faire et d'intégrer les intérêts et contraintes de chaque type d'acteurs ;
- ⇒ Les démarches de contribution peuvent créer un effet d'entraînement en termes d'amélioration des pratiques vis-à-vis de l'environnement et des démarches de transition. Néanmoins, elles ne sont encore que trop récentes et leur impact à long terme est difficilement évaluable.

Par ailleurs, cette photographie de la contribution actuelle aux projets de transition écologique a permis de mettre en évidence un certain nombre de variables et paramètres qui influencent les formes de contribution.

Qu'il s'agisse de paramètres propres aux démarches (paramètres internes) ou qui leur sont étrangers (paramètres externes), ces paramètres influencent fortement les modes de faire et la réussite ou non des projets : ils définissent l'environnement de la contribution.

La deuxième phase du projet, dont le but est de projeter les démarches de contribution en 2025 via une approche de prospective exploratoire, reposera notamment sur les évolutions de cet environnement. Visant à définir de nouveaux modes de contribution et à lever les blocages existants, elle reposera donc fortement sur ce premier bilan des démarches contributives en Île-de-France.

Les fiches « retours d'expérience »

Ces fiches synthétisent les enseignements sur un cas sélectionné, sur la base d'un entretien avec un porteur de projet et d'une recherche documentaire.

Une fiche est composée de la manière suivante :

- **Thématique** : le projet peut être rattaché à 5 thématiques différentes : alimentation, aménagement, énergie-mobilité, économie et projet de territoire.
- **Titre** : intitulé du projet
- **Lieu** : territoire sur lequel s'applique le projet, département
- **Descriptif** : donne les informations essentielles concernant le projet :
 - Qui sont les porteurs de projet ?
 - Quelle est la date à laquelle le projet a été initié ?
 - Quel est le stade d'avancement du projet (élaboration, mise en œuvre ou bilan)?
 - En quoi consiste le projet ?
 - Quel montage juridique ?
- **Nature de la contribution** : précise quels sont les modes de coopération entre les acteurs, quels acteurs contribuent à quel stade et quelle est la nature de cette contribution.
- **Effet levier et démocratie locale** : Cette dernière section explique l'impact du projet sur la transition écologique et sur la démocratie locale (les relations entre les acteurs, la façon d'élaborer et de mener l'action publique...)
- **Ressource(s)** : répertorie des sources documentaires, des personnes ressources à contacter...

L'analyse des différents projets a fait l'objet d'une étude documentaire, mais aussi d'entretiens téléphoniques avec des acteurs impliqués localement dans ces projets.

Les entretiens ont été menés sur un mode semi-directif, selon la grille de questions présentée dans le tableau ci-dessous.

L'objectif n'était pas d'entrer de manière systématique dans le détail de chacune des opérations, mais plutôt d'en comprendre la logique d'ensemble, et d'en faire ressortir des enseignements utiles à la réflexion plus globale sur la contribution aux démarches de transition écologique.

	Champs analysés	Types de questions posées
<i>Analyse de la démarche, du processus et des méthodes</i>	o Analyse de l'implication des « parties prenantes »	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents types d'acteurs (collectivités / associations / entreprises / individus, etc.) sont-ils clairement identifiés dans la démarche ? - Chacun d'entre eux a-t-il un rôle et un statut clairement défini ?
	o Analyse des sujets / problématiques abordés	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est le champ thématique couvert par la démarche ? - Quel degré d'ouverture à la contribution en fonction des thèmes ? - Y a-t-il des sujets conflictuels ? Si oui, sont-ils ouverts à la contribution ?
	o Analyse du processus, et de l'articulation entre les différentes séquences de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les acteurs mobilisés aux différentes séquences du projet ? - Y a-t-il une continuité de cette mobilisation, notamment entre la construction du projet et sa mise en œuvre ? - De manière plus spécifique, quelle est la contribution des acteurs à la définition de la stratégie ? Et au portage des actions ?
<i>Analyse des résultats</i>	o En termes d'évolution de la « gouvernance » et des relations entre les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Quels résultats en termes de formation / sensibilisation des parties prenantes ? - En termes de nature et de qualité de la relation entre les différents types d'acteurs ? - En termes d'évolution des comportements et des pratiques ?
	o En termes d'évolution des politiques engagées, et éventuellement des résultats concrets de ces politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Y a-t-il eu inflexion des politiques publiques engagées sur le territoire ? Sur quels sujets ? - Dans quelle mesure la transition économique et territoriale a-t-elle été engagée ? - Les sujets conflictuels ont-ils fait l'objet d'arbitrages ? Ou ont-ils été "évacués" ?
	o En termes de retour sur la cohérence de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Quel retour sur le processus (cohérence, implication des acteurs...) à l'issue de la démarche ? - Dans quelle mesure les objectifs initiaux ont-ils été atteints ?

Liste des fiches

Alimentation

Alençon, Installation de maraîchage biologique périurbain avec Terre de Liens

Lardy, Conversion à une restauration scolaire biologique et locale dans le cadre de l'Agenda 21 communal avec Dig Eat

Projets de territoire

Ayen, Agenda 21 participatif

Trièves, Trièves en Transition

Maurepas, Agenda 21 participatif « implications citoyennes »

Sucy-en-Brie, Sucy Environnement et Transition

Drôme, Projet Biovallée

Économie

Drôme, Projet Biovallée

Montreuil, SCIC Made in Montreuil

Énergie

Puy-Saint-André, la société d'économie mixte SEVE (Soleil, Eau, Vent, Énergie)

Montreuil, projet MUSIC et Agenda de Transition

Aménagement

Lille, Écoquartier de l'Union

Strasbourg, Éco-Logis, habitat partagé

Ile-Saint-Denis, Écoquartier fluvial

Alimentation

Installation de maraîchage biologique périurbain avec Terre de Liens	Lieu : Alençon, Orne
<h3>Description</h3> <p>Ce projet consiste à repérer et acheter des terres, grâce à un financement participatif, notamment citoyen (dons et actions via la fondation et la foncière Terre de Liens) et à y installer des maraîchers biologiques. La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) et Terre de Liens, avec d'autres partenaires, animent un observatoire foncier permettant le repérage des terres et l'accompagnement des porteurs de projet. Initié entre 2010 et 2012, ce projet est, aujourd'hui, en cours de mise en œuvre.</p>	
<h3>Acteurs impliqués</h3> <p>Terres de Liens : Association agissant à l'échelle nationale pour accompagner des porteurs de projet et des citoyens dans la recherche de foncier, Terres de Liens via sa foncière et sa fondation, collecte de l'épargne citoyenne et du don afin de les réinvestir dans des projets locaux sur l'alimentation/les circuits de proximité.</p> <p>La communauté Urbaine d'Alençon (36 communes, 57 490 habitants) qui a contractualisé avec Terre de Liens dans le cadre de l'Agenda 21 et a monté un partenariat avec Terre de Liens dans le cadre du programme européen DEAL (Développement Économique pour l'Agriculture Locale).</p> <p>Les citoyens via leur bénévolat dans l'association et leur épargne dans le cadre de la Foncière Terre de Liens.</p>	
<h3>Formes et types de contribution</h3> <p>Des citoyens financeurs mais pas seulement</p> <p>Le financement est ici le moyen privilégié par les citoyens pour contribuer car il rend leur engagement concret et permet de diversifier les voies d'intervention du citoyen par rapport au seul canal associatif traditionnel.</p> <p>Cependant, plusieurs autres voies sont possibles. En effet Terre de Liens permet de contribuer de plusieurs manières dans ce projet : l'association opère une veille sur les terres agricoles en périurbain, aide à l'installation des agriculteurs biologiques sur ces terres (via de l'accompagnement en termes d'ingénierie et des financements obtenus par la foncière) et participe à des opérations de sensibilisation de la population en faveur de l'agriculture biologique et locale.</p> <p>On compte néanmoins aujourd'hui davantage de financeurs (investissement solidaire dans la foncière Terre de Liens) que de bénévoles (veille sur les terres, sensibilisation des citoyens à l'agriculture biologique et périurbaine).</p> <p>Un partenariat fructueux entre collectivité et association</p> <p>La Communauté urbaine d'Alençon et Terre de Liens participent ensemble, en tant que partenaires, au programme européen DEAL. Dans la pratique, Terre de Liens est prestataire de la Communauté urbaine d'Alençon qui finance une partie du projet et facilite les relations avec les acteurs institutionnels : SAFER, Chambre d'agriculture, GAB (Groupement des Agriculteurs Biologiques).</p>	

Ce partenariat a permis à Terre de Liens de travailler davantage en profondeur avec les différents acteurs de façon constructive et légitime. Ce partenariat a permis la mise en place d'un observatoire foncier commun.

Impact du projet

Un territoire plus résilient...

L'objectif de Terre de Liens est de permettre à tous d'accéder à une alimentation de qualité socialement et culturellement. Dans le cas d'Alençon, le processus est nouveau et les réalisations sont encore modestes. Cependant, le projet a permis de créer de l'activité non délocalisable, de sensibiliser pour faire changer les habitudes de consommation mais aussi de créer de la solidarité sur le territoire. Par ailleurs, Terre de Liens souhaite aller dans le même sens que d'autres initiatives locales, comme celle développée à Caen, qui commencent à transformer la gouvernance alimentaire sur leur territoire (via des négociations sur le maraîchage biologique avec la SAFER).

... et une réflexion plus globale à l'échelle de la Communauté urbaine...

En effet, ce projet a permis d'ouvrir la réflexion des élus sur des domaines qui concourent à l'alimentation et aux circuits courts, tels que la réserve de foncier pour installer des activités agricoles de proximité à travers la traditionnelle compétence d'urbanisme.

... mais des freins subsistent

Les procédures administratives et les contraintes d'agenda des collectivités, en fonction des échéances électorales, peuvent toutefois constituer des freins à l'action commune.

Ressources

Site Internet de Terre de Liens : www.terredeliens.org

Page de la ville d'Alençon sur le sujet :

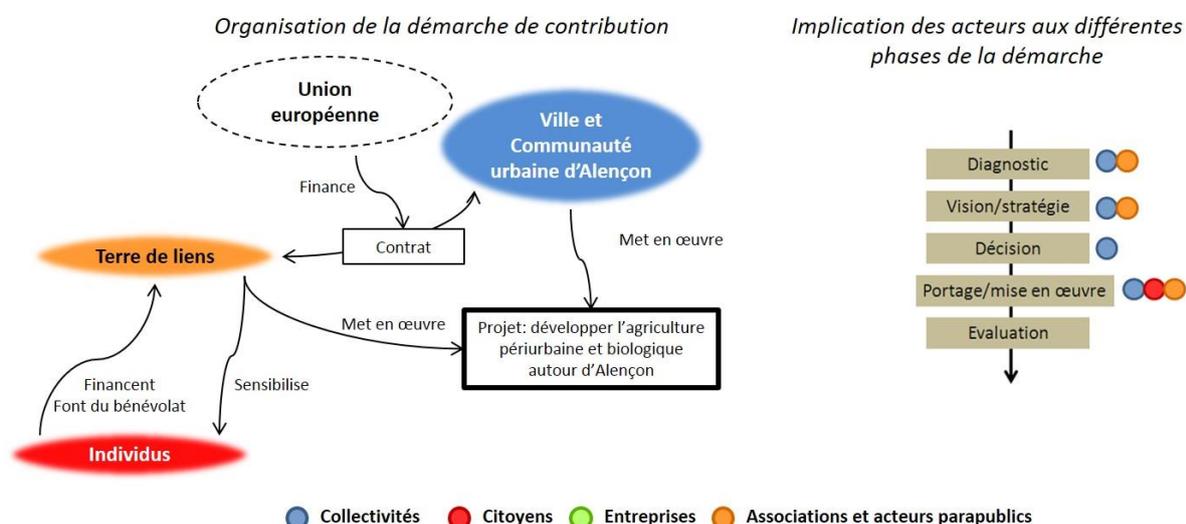
<http://www.ville-alencon.fr/alencon.asp?idpage=12004&id=36759>

Page du projet européen Deal : <http://deal-project.eu/accueil/>

Contact :

Sylvain Cosson, animateur, Terre de Liens Normandie

s.cosson@terredeliens.org



Alimentation

Conversion à une restauration scolaire biologique et locale dans le cadre de l'Agenda 21 communal avec Dig Eat	Lieu : Lardy, Essonne
<h3>Description</h3> <p>Ce projet consiste à introduire des produits régionaux et biologiques dans les restaurants collectifs de la communauté de communes de l'Arpajonnais</p> <p>Il a débuté en 2011 avec la signature du contrat entre la société de restauration collective Elior, la Ville de Lardy et l'entreprise de services Vivrao. Vivrao a transféré en 2013 ses activités de services à l'association Dig Eat, qui a proposé d'étendre la demande de bio local à un territoire plus vaste. Il est soutenu par les villes de Lardy, en cohérence avec les orientations définies dans son Agenda 21, et St Germain les Arpajon. La Driaaf subventionne cette action.</p>	
<h3>Acteurs impliqués</h3> <p>La Ville de Lardy, collectivité de 5 600 habitants située en Essonne.</p> <p>Vivrao, entreprise de service spécialisée dans l'approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques.</p> <p>Dig Eat, association favorisant le lien entre les territoires ruraux, les lieux de production agricole et les agglomérations consommatrices de produits agricoles.</p> <p>Elior, société de restauration collective.</p> <p>La Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIA AF), service de l'État.</p>	
<h3>Formes et types de contribution</h3> <p>Une contractualisation avec la collectivité pour asseoir la participation de chacun</p> <p>La collectivité est le moteur principal et indispensable de la démarche : elle porte la démarche via son Agenda 21 et est responsable de la restauration collective proposée.</p> <p>L'association Dig Eat apporte son expertise aux acteurs privés et à la collectivité (veille sur l'agriculture régionale et biologique, veille sur les engagements du prestataire, stratégie globale). Elior et Vivrao ont signé un contrat avec la Ville qui les engage à distribuer des repas issus de l'agriculture régionale et biologique. Vivrao (via Dig Eat aujourd'hui) informe Elior des disponibilités et s'assure du respect des engagements de l'entreprise en matière d'approvisionnement bio et local.</p> <p>Une convention avec les services de l'État pour amplifier la demande</p> <p>En parallèle, Dig Eat a signé une convention avec la DRIA AF (Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) pour massifier la demande, en associant les autres membres de la communauté de communes à la demande de restauration collective bio et locale, afin de réellement peser sur les prestataires.</p>	
<h3>Impact du projet</h3> <p>Le projet entend avoir un impact positif direct sur la santé des enfants et la qualité de l'environnement (diminution des pollutions liées au transport et aux traitements agricoles).</p>	

La mise en place d'un nouveau système territorial

Un projet de restauration scolaire implique un véritable système territorial, un changement de grande ampleur (l'approvisionnement pour la restauration collective nécessite des exploitations d'au moins 20 hectares). D'autant plus si le projet est massifié sur plusieurs villes. Le projet fait écho aux projets agricoles du département (90 hectares dédiés à l'agriculture biologique seront mis en place à Brétigny-sur-Orge). Le projet pourrait donc participer à créer de l'emploi et de l'activité sur le territoire.

La Ville tente d'élargir la masse critique des repas en collaborant avec d'autres villes de l'Essonne afin de simplifier la gestion pour le prestataire et ainsi d'améliorer la qualité de l'approvisionnement.

Un engagement politique fort à pérenniser

La conversion de la restauration scolaire constitue l'un des axes majeurs de l'Agenda 21 porté par la commune et qui a été finalisé en 2013. Tout le projet peut néanmoins être remis en question avec les changements de majorité politique.

La possibilité de valoriser le projet (en termes d'emplois, de santé...) est un point clé pour l'implication continue des élus.

Ressources

Site Internet de la Ville de Lardy : <http://www.ville-lardy.fr/-Le-bio-au-restaurant-scolaire-.html>

Présentation de la démarche Agenda 21 local de Lardy :

- http://www.essonne.gouv.fr/content/download/5854/38125/file/6%20-%20Lardy_Agenda_21_local.pdf
- <http://www.arenidf.org/medias/agenda21/lardy.pdf>

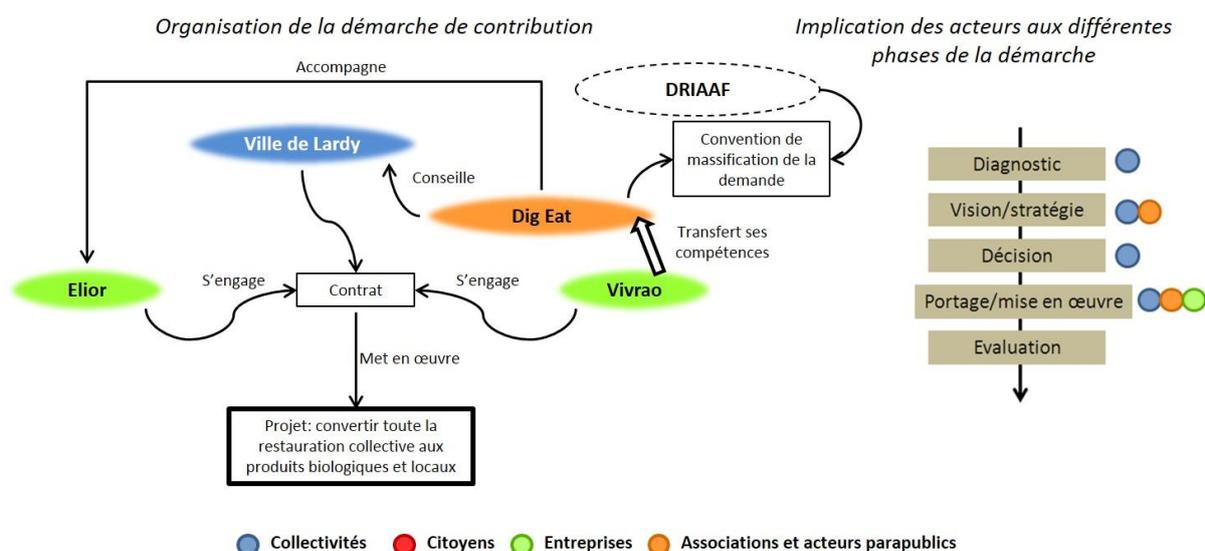
Présentation sur la restauration scolaire à Lardy :

http://www.arenidf.org/medias/fichiers/Lardy_Presentation_cantine_scolaire_20_06_13.pdf

Contact :

Vincent Perrot, délégué général de l'association Dig Eat

vinc.perrot@gmail.com



Projet de territoire

Agenda 21 participatif d'Ayen	Lieu : Ayen, Corrèze
<h3>Description</h3> <p>L'Agenda 21 a pour objectifs principaux la gestion économe des ressources, la réduction des inégalités et le développement local durable. Des individus issus de la société civile ont été associés à son pilotage et à son suivi.</p> <p>Le projet a été initié en 2005, puis relancé en 2008, à l'occasion de la nouvelle mandature, La 2^e génération de l'Agenda 21 a été labellisée en 2013.</p>	
<h3>Acteurs impliqués</h3> <p>La commune d'Ayen, 740 habitants (avec une augmentation de 25% de sa population en 6 ans) La Région Limousin Le réseau association Notre Village La direction départementale des Territoires de Corrèze Les habitants, les élus, les commerçants et les associations locales</p>	
<h3>Formes et types de contribution</h3> <p>Un comité de pilotage multi-partenarial Un comité de pilotage, composé d'habitants, d'élus, de commerçants, d'associations a rédigé l'Agenda 21 et le met en œuvre, suite au vote de celui-ci en Conseil Municipal. Le comité de pilotage se réunit une fois par mois depuis 2005. Les membres du comité de pilotage (env. 15 personnes) sont très sensibilisés au développement durable. Une aide technique du réseau associatif Notre Village puis de la Direction Départementale des Territoires de Corrèze a pu être apportée au comité de pilotage.</p> <p>Des instances d'échanges ouvertes La collectivité a permis à la majorité des habitants d'échanger sur l'Agenda 21 à travers plusieurs espaces (cafés-débats, réunions d'information mensuelles). Pour alimenter le dialogue, la collectivité a tenté de former les citoyens. Cela a été difficile car la collectivité ne dispose pas d'une ingénierie en communication.</p> <p>La mise en place d'un collectif pour pérenniser la démarche Un collectif a été créé pour garantir la continuité de l'identité d'Ayen « Le durable a son Village ». Ce collectif est composé d'individus des collectivités et de la société civile sur la base du volontariat. Il agit de façon indépendante à la commune pour défendre les valeurs de l'Agenda 21 (gestion durable de l'eau, gestion des déchets, solidarité...). La région Limousin et la collectivité cofinance un poste de chargée de mission pour ce collectif depuis mi-2013, dans le but de garantir la continuité de la démarche en cas d'éventuels changements politiques. Le collectif a un fonctionnement autonome de la commune, même si celle-ci est partenaire et constitue une source de financement pour le collectif.</p> <p>L'échelon communal : le bon échelon pour la contribution ? L'échelle communale est un atout pour activer les réseaux, toucher les citoyens et mettre en place rapidement les actions mais le niveau de l'agglomération semble avoir plus de moyens et d'ingénierie pour répondre aux difficultés techniques du montage des projets.</p>	

Par ailleurs, la présence d'une chargée de mission et le soutien d'un élu sont indispensables à la réussite d'un projet tel que celui-ci. La collectivité peut être un facilitateur pour agir rapidement, accéder à des lieux et des acteurs.

Une forme de contribution qui nécessite un renouvellement permanent

Le risque d'essoufflement existe autant du côté de la collectivité que des citoyens. Il faut donc perpétuellement se renouveler, notamment en termes d'outils, numériques entre autres.

L'absence d'un réseau Agenda 21 régional ou départemental et de retours d'expérience est une carence pour faciliter la pérennisation de la démarche.

Impact du projet

Un effet d'entraînement local

L'expérience d'Ayen génère un effet d'entraînement pour les communes voisines et les autres niveaux de collectivité (exemple : la Communauté d'agglomération de Brive qui a créé une mission Agenda 21). De plus, les échelons supra-communaux soutiennent de plus en plus l'initiative d'Ayen (subvention régionale).

Les élus et les habitants sont davantage sensibles au développement durable. Il s'agit d'un progrès car les élus et habitants en milieu rural sont souvent éloignés de ces problématiques et des démarches telles que les Agendas 21. Toutefois, quelques personnes doutent encore de l'utilité du schéma par rapport à des actions plus diffuses.

Une pérennisation de l'action et de la mobilisation citoyenne

À ce jour, 80 % des actions de l'Agenda 21 ont été réalisées (réalisation du diagnostic énergétique des bâtiments communaux, végétalisation du toit de l'école maternelle...). Un service de covoiturage de proximité associé à une monnaie locale est en service depuis mai 2014 et un bureau des initiatives a été créé.

Les espaces de parole ouverts créés dans le cadre de l'Agenda 21 perdurent (réunions, cafés-débats, newsletter...), l'expérience a donc semble-t-il un impact positif sur la mobilisation des acteurs.

Ressources

Site internet de la Ville d'Ayen : <http://www.ayen.fr/>

Page dédiée à l'Agenda 21 sur ce site : <http://www2.ayen.fr/mairie/agenda-21>

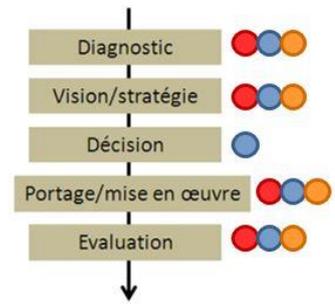
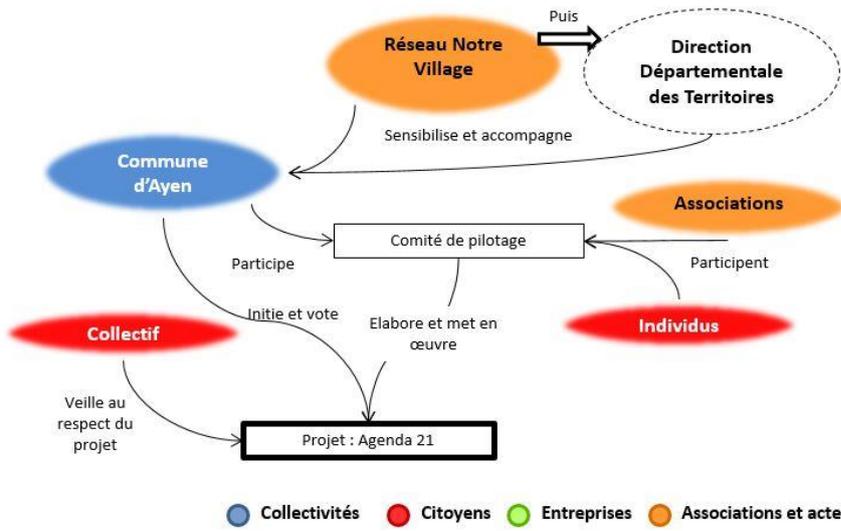
Contact :

Marylène VALES, coordinatrice du collectif et de l'Agenda 21

agenda21.mairieayen@orange.fr

Organisation de la démarche de contribution

Implication des acteurs aux différentes phases de la démarche



Projet de territoire

Trièves en Transition	Lieu : Trièves, Isère
<h3>Description</h3> <p>Trièves en Transition est un collectif créé en 2007 qui prône une prise en charge par les citoyens de la transformation du système économique, écologique et énergétique dans le sens de la résilience des territoires.</p> <p>Il est actuellement dans une phase de sensibilisation et de formation des citoyens, préalable aux actions concrètes en faveur de la transition écologique.</p>	
<h3>Acteurs impliqués</h3> <p>Collectivités du Trièves (28 communes de moyenne montagne et 9 500 habitants) Citoyens</p>	
<h3>Formes et types de contribution</h3> <p>Un collectif citoyen qui cherche à fédérer les différents acteurs locaux</p> <p>La démarche Trièves en Transition entend impliquer le plus grand nombre d'acteurs possible dans sa réflexion : citoyens, acteurs économiques, politiques, par opposition à des logiques plus prescriptives, exercées dans certaines associations environnementalistes. L'objectif est de faire émerger les préoccupations et les idées des citoyens pour la transition écologique. Elle vise donc des citoyens éloignés des préoccupations environnementales (culturellement, financièrement).</p> <p>Par ailleurs, le collectif travaille régulièrement avec les élus et les techniciens municipaux, intercommunaux et départementaux. Il soutient les initiatives publiques qui vont dans le sens de la transition énergétique (ex : programme Énergie Positive).</p> <p>Animé par un groupe d'une dizaine d'habitants volontaires et engagés, ce collectif s'organise de manière informelle et n'a pas dans un cadre juridique.</p> <p>Une action parallèle et complémentaire à celle de la collectivité</p> <p>La collectivité ne participe pas directement au portage des actions de Trièves en Transition mais agit en parallèle, de façon parfois complémentaire.</p> <p>Ainsi les acteurs institutionnels agissent par le biais de leur ingénierie technique et financière (et leurs moyens d'action collective) quand le collectif Trièves en transition s'occupe aujourd'hui de l'éducation populaire (mise en avant des bonnes pratiques, etc.) et travaille à la mise en relation d'acteurs de secteurs divers.</p>	
<h3>Impact du projet</h3> <p>La démarche n'a pas encore aboutie à des projets territoriaux concrets...</p> <p>La démarche Trièves en Transition ne fixe pas d'objectifs précis ou chiffrés car son but est de faire émerger les préoccupations et les idées des citoyens pour la transition écologique, réduire la dépendance aux énergies fossiles et sortir de la logique de croissance. Le dialogue et la compréhension entre les différents acteurs se sont améliorés mais n'ont pas encore abouti à des</p>	

projets concrets (par exemple, un projet sur les circuits courts entre agriculteurs et consommateurs).

... mais elle a permis une meilleure reconnaissance de l'expertise citoyenne

Les élus et techniciens commencent à travailler différemment, en valorisant l'expertise citoyenne (surtout au regard des bonnes pratiques hors du territoire) et en modifiant la communication institutionnelle pour susciter davantage la participation des citoyens.

Obtention du label « Ville en Transition »

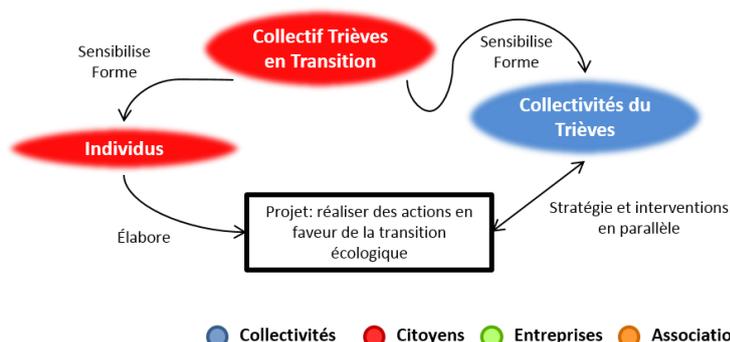
Le label « Ville en Transition » est essentiellement symbolique. Le mouvement Ville en Transition est international et le label permet essentiellement de prendre part à l'échange de bonnes pratiques entre les groupes à travers le monde.

Ressources

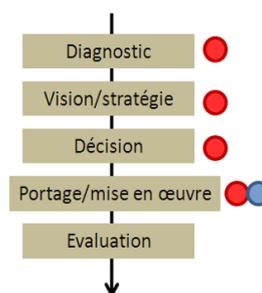
Page internet présentant Trièves en Transition : <http://villesentransition.net/trieves>

Site de Ville en transition France : www.transitionfrance.fr

Organisation de la démarche de contribution



Implication des acteurs aux différentes phases de la démarche



Projet de territoire

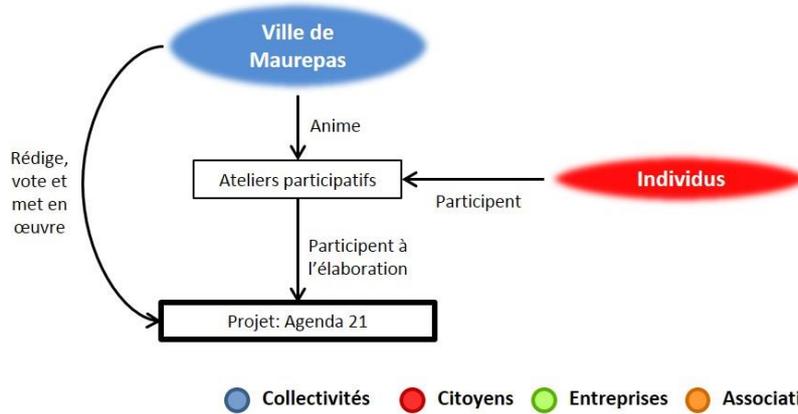
Agenda 21 participatif « implications citoyennes »	Lieu : Maurepas, Yvelines
Description <p>L'Agenda 21 reflète la volonté de la Ville de Maurepas de mettre en place des instances de contribution pour impliquer les citoyens dans la politique durable de la collectivité. Il propose un axe de transition purement écologique (notamment sur l'énergie) et s'est enrichi par la suite d'un volet solidaire et social.</p> <p>L'Agenda 21 de Maurepas a bénéficié d'une deuxième reconnaissance en janvier 2013.</p>	
Acteurs impliqués <p>Ville de Maurepas (qui compte 19 000 habitants) Citoyens</p>	
Formes et types de contribution <p>La mise en place d'ateliers contributifs la Ville de Maurepas a mis en place des ateliers contributifs et des réunions publiques pour impliquer les citoyens. Ceux-ci ont permis d'évaluer l'ancien Agenda 21, de donner des pistes de réflexions et de mettre en valeur des actions pour nourrir la rédaction du comité de pilotage. Le comité de pilotage qui rédige l'Agenda 21 est composé d'élus et de techniciens municipaux. L'Agenda 21 est voté par le Conseil municipal.</p> <p>La contribution des citoyens a permis de mettre en exergue certains points (solidarité, énergie par exemple) et d'innover en matière de dispositifs de mise en œuvre de la transition écologique. Les associations et les entreprises n'ont pas fait l'objet d'une sollicitation spécifique mais ont apporté leur expertise sur le développement durable. Les techniciens de la Ville ont aussi pu apporter aux citoyens des points d'expertise, sur l'énergie par exemple.</p> <p>Un dispositif porté par la Ville La Ville de Maurepas est l'acteur central de la démarche, qui anime le dispositif contributif et décide des orientations. Ce type de portage implique que le projet doive s'adapter aux priorités mais aussi à la temporalité de la collectivité (proximité des échéances électorales notamment).</p>	
Impact du projet <p>Une meilleure sensibilisation à la transition écologique Les habitants sont de plus en plus sensibilisés aux questions de transition écologique et considèrent de plus en plus qu'elle doit constituer une préoccupation de la collectivité.</p> <p>Vers des projets portés par les citoyens ? Le projet contributif pourrait être élargi par un accompagnement de porteurs de projets citoyens pour mettre en œuvre les actions de l'Agenda 21. Ce volet est relativement inactif aujourd'hui (début 2014) en raison de la difficulté à motiver des citoyens bénévoles et de la période de transition politique.</p>	

Ressources

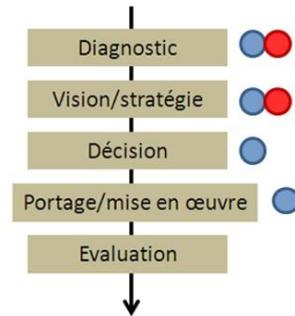
Agenda 21 de Maurepas:

- http://www.maurepas.fr/download/cadre/dev_durable/agenda_21_2eme_programme_d%27actions.pdf
- <http://www.arenidf.org/medias/agenda21/maurepas.pdf>

Organisation de la démarche de contribution



Implication des acteurs aux différentes phases de la démarche



● Collectivités ● Citoyens ● Entreprises ● Associations et acteurs parapublics

Projet de territoire

Sucy Environnement et Transition	Lieu : Sucy-en-Brie, Val-de-Marne
<h3>Description</h3> <p>Le mouvement Ville en Transition est un mouvement mondial qui souhaite que les citoyens prennent en charge la transformation du système économique, écologique et énergétique dans le sens de la résilience des territoires.</p> <p>L'association Sucy Environnement et Transition tente de sensibiliser les citoyens et les élus aux enjeux du développement durable et de la transition écologique. Elle organise une multitude d'actions, notamment à l'attention des citoyens (sorties nature, fête de la transition...).</p> <p>Cette association est issue de la fusion en décembre 2013 de Sucy en Transition et de l'association Sucy Nature Environnement.</p>	
<h3>Acteurs impliqués</h3> <p>L'association Sucy Environnement et Transition est composée de bénévoles et son budget repose uniquement sur les adhésions. Le conseil d'administration (dix personnes) prend les décisions collégalement. La décision devrait être prochainement élargie à l'ensemble des adhérents.</p> <p>De nombreuses autres structures associatives sur le territoire sont associées à sa démarche. Les citoyens sont ici la cible de la démarche. Il s'agit de les inciter à agir et à s'organiser en ce sens.</p>	
<h3>Formes et types de contribution</h3> <p>Une collaboration surtout associative aujourd'hui</p> <p>L'association collabore avec de nombreuses autres structures associatives sur le territoire qui apporte leur expertise sur des points spécifiques : les mobilités douces, l'économie sociale et solidaire, les circuits courts... L'association ne travaille en revanche pas avec les entreprises.</p> <p>Une collaboration encore faible avec les collectivités</p> <p>La démarche d'Agenda 21 de la Ville (qui compte 26 600 habitants, chiffre de 2009) a été soutenue et a impliqué l'ancienne association Sucy en Transition. L'association reçoit un soutien logistique de la mairie (location de salles...) mais interagit assez peu avec elle en dehors de la fête des associations car la Ville est perçue pour l'instant comme insuffisamment volontariste sur les questions d'environnement.</p> <p>D'autres niveaux de collectivités peuvent constituer un soutien indirect en mettant en place des dispositifs de formation au bénéfice des associations (ex : portail des projets associatifs du Val-de-Marne Proj'aide). Les subventions publiques départementales peuvent ainsi permettre aux associations de monter en compétence sur l'animation, la communication et la gestion afin d'élargir et d'améliorer l'efficacité de leur actions en faveur de la transition écologique.</p>	
<h3>Impact du projet</h3> <p>La promotion du bottom-up</p> <p>Sucy Environnement et Transition entend parvenir à mettre en œuvre la transition écologique par le bas, et non par le haut. Elle constate une demande croissante des citoyens pour des systèmes alternatifs et plus durables, comme les AMAP par exemple. La démarche bottom-up permettrait</p>	

de modifier les comportements en mettant en œuvre une transition cohérente à chaque population dans les territoires.

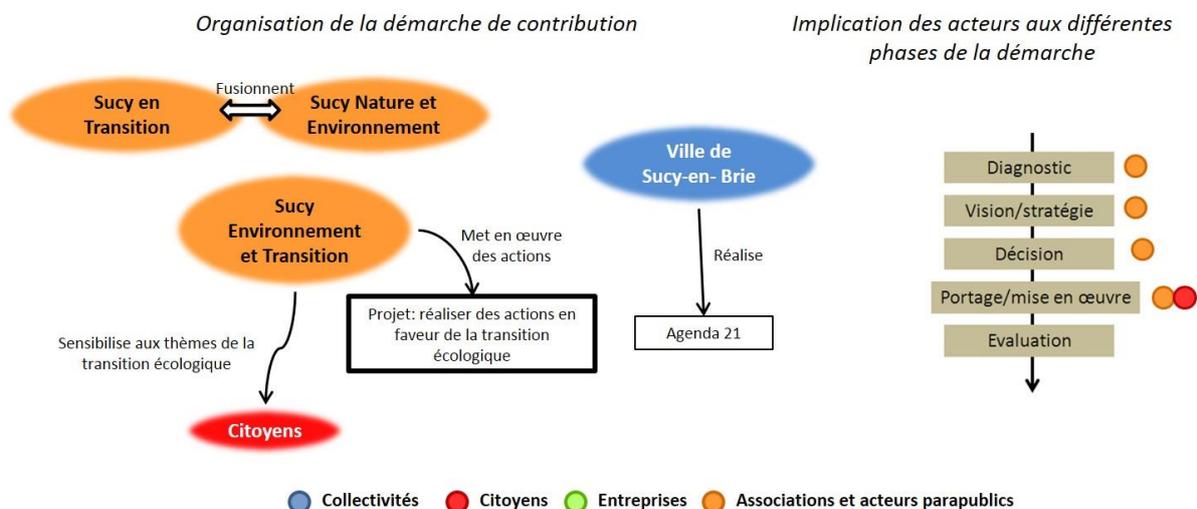
Ressources

Site Internet : <http://www.set94.org>

Contact :

Association Sucy Environnement et Transition

set94.org@gmail.com



<h3>Le projet Biovallée</h3>	Lieu : Val de Drôme, Pays Diois, Crestois & Pays de Saillans, Drôme
<h3>Description</h3> <p>Le projet Biovallée vise à mieux gérer et valoriser la richesse des ressources naturelles du territoire (eau, air, sol, biodiversité) au service des besoins des habitants : eau potable, énergie, alimentation, habitat, santé... Des objectifs ambitieux ont été proposés : baisse de 50% des consommations énergétiques, 50% d'agriculture biologique, préservation des terres agricoles, développement de formations sur le développement durable en milieu rural... Initié par trois communautés de communes (Val de Drôme, Pays Diois, Crestois et Pays de Saillans), le projet a fait en 2006 l'objet d'un contrat avec l'État (pôle d'excellence rurale), puis en 2009, avec la Région Rhône-Alpes dans le cadre des Grands Projets Rhône-Alpes.</p> <p>La marque Biovallée® a été déposée dès 2002. En mai 2012, l'association Biovallée® a été créée. Elle permet notamment aux acteurs économiques membres d'utiliser la marque pour revendiquer leur contribution à l'atteinte des objectifs du territoire et valoriser leurs bonnes pratiques.</p>	
<h3>Acteurs impliqués</h3> <p>Région Rhône-Alpes Communautés de communes du Diois (52 communes, 11 440 habitants), du Val de Drôme (30 communes, 30 000 habitants), du Crestois et du Pays de Saillans – cœur de drôme (15 communes, 14 414 habitants) Associations adhérentes Entreprises adhérentes</p>	
<h3>Formes et types de contribution</h3> <p>L'association : le format retenu pour valoriser la contribution de chacun</p> <p>Le comité de pilotage du Grand Projet Rhône-Alpes est la structure qui préside les orientations et les attributions des subventions des porteurs de projet. Aucune nouvelle structure juridique n'a été créée pour cela.</p> <p>La création d'une association a néanmoins permis aux différents types d'adhérents (collectivités, entreprises et associations) de valoriser leur contribution à la transition écologique (via la charte Biovallée) et de faire progresser ensemble les valeurs du projet de territoire. L'association compte aujourd'hui près de 80 adhérents (une bonne moitié d'entreprises, un quart d'associations, les 20 % restant étant les collectivités). Les adhérents signent une charte commune, échangent des bonnes pratiques et sont accompagnés pour développer leurs projets.</p> <p>Pour des raisons de moyens, de temps et de pertinence (échelle large, dimension stratégique), le projet se fait avec les personnes volontaires, et les porteurs de projet n'ont pour l'instant pas mis en place d'actions systématiques d'implication du grand public.</p> <p>Une gouvernance complexe et partagée</p> <p>Le Conseil d'administration de l'association est composé à parité d'élus et de représentants de la société civile. Il décide qui a le droit d'utiliser la marque, organise la régulation et le contrôle de la marque ainsi que de la mise en commun des savoir-faire.</p>	

Le comité de pilotage est quant à lui composé de représentants de l'État, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général de la Drôme, des Communauté de communes et des présidents des Conseils locaux de développement. Il propose les orientations du projet aux conseils communautaires et aux partenaires. Il valide les dossiers à présenter au financement de la région et pilote le programme.

Le comité scientifique (chercheurs, d'universitaires et scientifiques issus du privé et public) qui travaille sur l'idée que le territoire lui-même doit devenir le support d'un méta-projet qui agrège les différentes initiatives sur le territoire et fait le lien entre recherche, formation, entreprises et réalisations locales.

Impact du projet

Du projet économique au projet de territoire

Biovallée est un « méta-projet » sur le territoire qui tend à articuler et coordonner toutes les politiques publiques (énergie, urbanisme, biodiversité, déchets, alimentation...). Cela est déjà le cas dans le Val de Drôme et à l'échelon régional mais le processus est moins avancé dans les autres communautés de communes et dans le lien aux politiques départementales.

Depuis le démarrage de la phase de mise en œuvre, il semble que les relations entre collectivités et société civile commencent à évoluer.

Le développement local d'une offre de formation en faveur de la transition écologique

Le projet Biovallée s'appuie aussi sur la formation pour faire progresser les compétences du territoire sur les différents aspects de la transition écologique. À cet effet, Biovallée-Le Campus a été créé et propose des formations sur les indicateurs de biodiversité ou la gestion des milieux aquatiques par exemple. Cette formation a également pour but de pérenniser, de développer et d'étendre la démarche Biovallée.

Par ailleurs, la spécificité du projet, via la marque Biovallée®[®], est de valoriser les réalisations passées, en cours et futures sur la transition écologique. Il existe donc une dynamique forte de sensibilisation sur le territoire.

Ressources

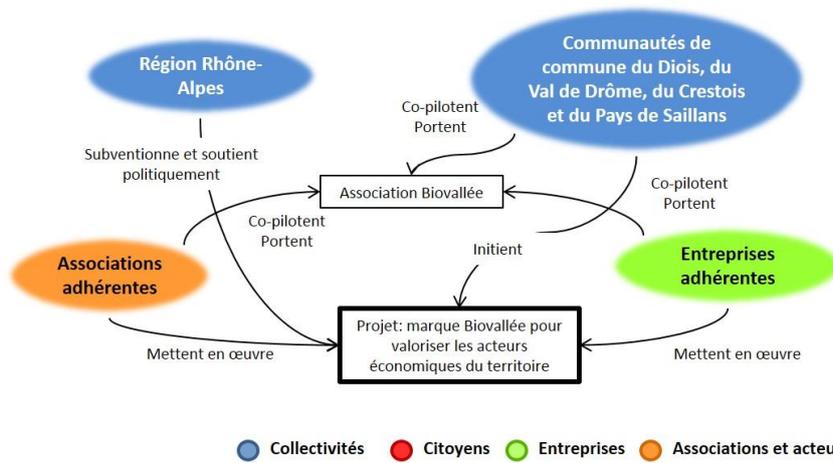
Site Internet : <http://www.biovallee.fr/>

Contact :

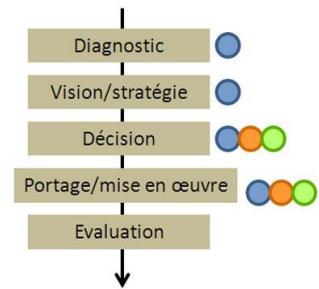
GPRA : Philippe Méjean, chargé de mission Grands Projets Rhône-Alpes,
philippe.mejean@paysdiois.fr

Association : Anne-Sophie Chupin, directrice, aschupin@biovallee.fr

Organisation de la démarche de contribution



Implication des acteurs aux différentes phases de la démarche



<h3>SCIC Made in Montreuil</h3>	Lieu : Montreuil, Seine-Saint-Denis
<h3 style="text-align: center;">Description</h3> <p>La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) souhaite créer une filière locale des métiers de la création, de l'artisanat et du numérique qui aide les entrepreneurs à développer leur activité économique. Pour ce faire, elle exerce trois types d'activité : la location d'espaces de travail et de machines aux entreprises, artistes et entrepreneurs, des services pour les grandes entreprises (team building, consulting, prototypage) et des formations. Elle a été créée en 2012 par un couple d'entrepreneurs qui gère aujourd'hui l'entreprise.</p>	
<h3 style="text-align: center;">Acteurs impliqués</h3> <p>SCIC Made in Montreuil Ville de Montreuil (103 068 habitants en 2011) Communauté d'agglomération Est Ensemble (9 villes, plus de 400 000 habitants) Entreprises locales</p>	
<h3 style="text-align: center;">Formes et types de contribution</h3> <p>La Société Coopérative d'Intérêt Collectif : un outil souple de contribution public/privé</p> <p>La SCIC permet de créer un collectif d'actionnaires publics et privés, sur le principe « 1 part = 1 voix », tout en conservant une certaine souplesse en termes de gouvernance. 49 % des parts sont détenues par les fondateurs, 11 % par les salariés et environ 40 % des parts reviennent aux contributeurs économiques et aux partenaires commerciaux. La Ville de Montreuil et la Communauté d'agglomération ont également participé au financement (de l'ordre de 6 % du plan de financement). Aujourd'hui, la SCIC compte 18 actionnaires. L'espace ICI Montreuil mis en place par la SCIC héberge 150 résidents qui ne sont pas forcément actionnaires de la SCIC.</p> <p>Une gouvernance qui reste essentiellement privée</p> <p>La SCIC est dirigé par les 2 fondateurs. Un comité Stratégique composé de 4 sociétaires (entrepreneurs privés) a été créé pour aider les gérants quant aux décisions de développement. La collectivité est surtout perçue comme un gage de pérennité pour le projet, un appui politique, logistique et en termes de communication sur le « Made in Montreuil ». Son rôle pourrait également être d'inciter les citoyens à acheter local pour soutenir l'activité. Cependant, la collectivité ne peut, selon les dirigeants de la SCIC, être un acteur central du projet car elle n'a ni les compétences, ni la bonne temporalité pour mettre en œuvre une transition économique. Les entrepreneurs privés sont et ont pour vocation d'être les acteurs centraux (motivation liée à la rentabilité notamment) car les associations, peu impliquées dans l'expérience, pâtissent de l'aléa du bénévolat et des subventions. Un comité des résidents rémunéré gère l'animation quotidienne de l'espace.</p>	

Impact du projet

Une relocalisation de l'activité

La SCIC permet de créer de l'emploi sur le territoire, d'accompagner les entrepreneurs de la création, notamment les plus fragiles, dans une perspective de solidarité et d'animation du territoire.

Le dynamisme de l'entreprise a permis d'attirer d'autres entreprises sur le territoire qui participent à revaloriser le quartier.

Quel impact sur la transition écologique ?

La relocalisation de l'activité à l'échelle de la commune en créant un système économique plus viable (création d'emplois, revitalisation des quartiers, réhabilitation des friches...) concourt à l'amélioration des conditions de vie sur le territoire et apporte sa contribution en vue d'une transition écologique plus globale.

Ressources

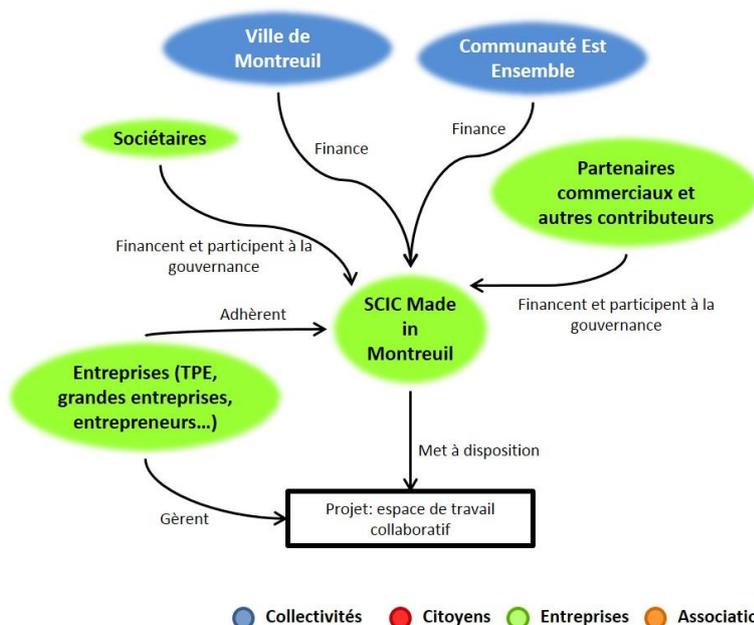
Sites Internet :

- <http://www.icimontreuil.com>
- <http://www.youphil.com/fr/article/05816-made-in-montreuil-cooperative-creative-et-solidaire?ypcli=ano>

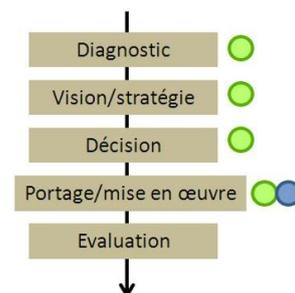
Contact :

Nicolas BARD, co-fondateur de la SCIC Made in Montreuil
nicolas@madeinmontreuil.com

Organisation de la démarche de contribution



Implication des acteurs aux différentes phases de la démarche



La société d'économie mixte SEVE (Soleil, Eau, Vent, Énergie)

Lieu : Puy-Saint-André,
Hautes-Alpes

Description

Le projet du Puy-Saint-André était d'atteindre l'autonomie énergétique le plus rapidement possible, notamment grâce à des installations photovoltaïques mais aussi des actions sur la réduction des consommations. Pour se faire, la Société d'Économie Mixte (SEM) SEVE (Soleil, Eau, Vent, Énergie) a été montée. Elle a fait l'objet d'un financement multipartenarial associant la mairie, les habitants, les entreprises locales et le réseau Énergie Partagée.

Ce projet s'intéresse aussi bien à la production, qu'à la consommation et la sobriété énergétique.

Acteurs impliqués

Commune du Puy-Saint-André : collectivité de 500 habitants (en 2009) située dans les Hautes-Alpes.

Communauté de communes du Briançonnais (20 000 habitants en 2011)

Les communes de l'Argentière-la-Bessée (2 300 habitants en 2011) et de Saint-Martin-de-Queyrières (1 000 habitants en 2011) situées dans les Hautes-Alpes

Les habitants

Les entreprises locales

Le réseau Énergie Partagée

Formes et types de contribution

La mise en place d'une Société d'économie mixte pour permettre la contribution de chacun

La mise en place d'une société d'économie mixte (SEM) a permis de faciliter la contribution des uns et des autres à plusieurs niveaux. Elle a permis de formaliser l'investissement financier des acteurs et de rassurer les citoyens. En effet, le financement d'une SEM devant être majoritairement public, une vraie prise de responsabilité est faite par la collectivité. Toutefois, la structure de la SEM plafonne également le financement public à 85 %, ce qui laisse une ouverture d'au moins 15% à d'autres types d'investisseurs¹³ et a permis à chacun d'être représenté. Aujourd'hui, la SEM SEVE est cofinancée par 60 familles du Puy-Saint-André (15 %), la commune du Puy-Saint-André et d'autres collectivités (50 %), des entreprises (30 %) et le réseau Énergie partagée (5 %).

Le comité de pilotage de la SEM SEVE compte deux membres de la Communauté de communes, deux membres de la mairie du Puy-Saint-André, un membre de la régie d'énergie du Briançonnais et un membre citoyen élu par les 60 familles.

Ainsi l'ensemble des acteurs contribue par différents moyens : ils sont à la fois financeurs et décisionnaires.

Un soutien politique fort essentiel

L'investissement public dans la SEM nécessite une volonté politique forte. C'est d'ailleurs la mairie qui a initié en 2008 ce projet, suite à l'élection de Pierre Leroy à la mairie sur un programme

¹³ Rhônalpénergie-Environnement et IDDRI Sciences Po, *Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne*, janvier 2014. Les SEM doivent être financées au moins à 50 % par des acteurs publics, ce qui laisse moins de place aux autres types d'acteurs.

d'orientation écologiste, pour financer l'installation photovoltaïque de la commune. Le réseau Énergie Partagée a soutenu cette initiative.

La présence forte de la mairie et le volontarisme politique sont perçus au Puy-Saint-André comme étant des éléments essentiels pour mettre en confiance les citoyens et les faire participer.

Impact du projet

Une production locale d'énergie et une baisse de la consommation énergétique du territoire

9 installations photovoltaïques (11 dans quelques mois) ont permis de produire de l'énergie localement. Il y a également eu un diagnostic thermique et des travaux qui ont permis de réduire de 25 % la consommation énergétique des services communaux (éclairage public, chauffage dans les locaux communaux, etc.) de la commune en deux ans.

Aujourd'hui plusieurs projets ont vu le jour et/ou sont en cours :

- Un projet autour du turbinage de l'eau potable pour produire de l'électricité ;
- Un projet autour du Varilum (abaisseur de tension permettant de diminuer les dépenses d'éclairage public) ;
- Des projets autour de la production d'énergies renouvelables (notamment sur la biomasse).

Une plus grande confiance entre les acteurs locaux

Le projet a permis de réduire la méfiance des acteurs les uns vis-à-vis des autres et d'adopter des postures plus constructives pour travailler ensemble. Ceci a notamment été permis par la concrétisation rapide des projets, ce qui les a rendus rentables et crédibles aux yeux des citoyens. Par ailleurs, le financement citoyen apparaît comme un engagement moral (en plus d'être rentable) pour les collectivités et les citoyens.

Pour cela l'échelon local reste le plus approprié car il permet de constater directement son action sur la transition écologique.

Une diffusion à un territoire plus large

Le projet du Puy-Saint-André, de par son retour d'expérience positif a créé un effet levier sur le territoire. L'intercommunalité est devenue membre de la SEM SEVE et des installations photovoltaïques se développent sur les communes voisines.

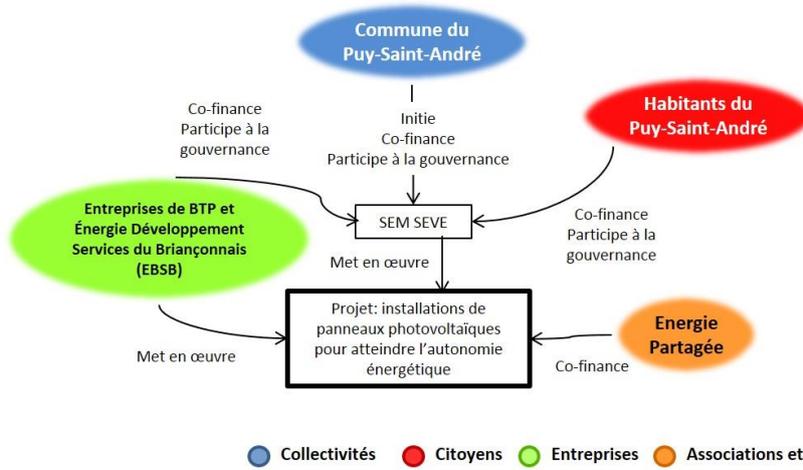
Ressources

Site Internet : www.puysaintandre.fr/projets-communaux

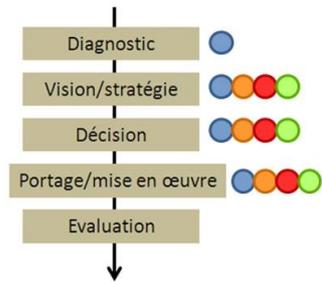
Contact :

Pierre Leroy, maire du Puy-Saint-André
mairie.puysaintandre@wanadoo.fr

Organisation de la démarche de contribution



Implication des acteurs aux différentes phases de la démarche



<p>Projet MUSIC (Mitigation in Urban areas : Solutions for Innovative Cities) et Agenda de Transition</p>	<p>Lieu : Montreuil, Seine-Saint-Denis</p>
<p style="text-align: center;">Description</p> <p>MUSIC un projet collaboratif entre cinq villes européennes dans le cadre du Programme INTERREG IV-B qui cherche à mettre en œuvre un projet de transition énergétique sur un mode très contributif entre les différentes parties prenantes du territoire (entreprises, collectivités, associations, citoyens).</p> <p>À Montreuil, le projet est porté par une équipe-projet au sein des services de la Ville de Montreuil. Initié en 2010, il s'est concrétisé par l'élaboration d'un Agenda de la Transition qui fixe à la fois les objectifs et des pistes d'action pour faire de Montreuil une ville durable énergétiquement (sobriété énergétique via le développement de partenariats entre territoires urbains et ruraux, limitation de la vitesse à 30 km/h dans l'ensemble de la ville...).</p>	
<p style="text-align: center;">Acteurs impliqués</p> <p>Ville de Montreuil, collectivité de 103 068 habitants (chiffre de 2011) Citoyens Représentants associatifs locaux Entreprises locales</p>	
<p style="text-align: center;">Formes et types de contribution</p> <p>Des « arènes » de transition pour développer la participation citoyenne</p> <p>La Ville de Montreuil a mis en œuvre un dispositif de contribution nommé « les arènes ». Dix arènes ont été organisées au cours desquelles un groupe de citoyens volontaires a déterminé les enjeux de la transition énergétique à Montreuil et imaginé des actions possibles pour y répondre à travers un Agenda de la Transition.</p> <p>Les arènes ont été organisées de manière à respecter l'indépendance des participants citoyens et associatifs. Ceux-ci ont réalisé le diagnostic et la stratégie de transition énergétique en rédigeant l'Agenda de Transition.</p> <p>Les citoyens et associations ont donc ici été forces de proposition, la Ville se positionnant principalement comme coordinateur.</p> <p>Une Ville très présente, en particulier au niveau de ses services</p> <p>La Ville reste néanmoins au centre du dispositif car elle a initié le projet et met en œuvre les arènes qui permettent la contribution des citoyens. Il est à noter que ce projet a été davantage porté par les services que par les élus ce qui pourrait lui garantir une certaine continuité malgré les changements de majorité politique. La Ville organise également les moyens de donner suite à l'Agenda de Transition.</p> <p>Une contribution favorisée par le programme européen INTERREG IV-B</p> <p>La contribution est très favorisée par la collaboration européenne et les influences des autres villes. Le programme INTERREG IV-B soutient les projets innovants par des subventions et des</p>	

appuis méthodologiques. Le programme pousse à développer la contribution des entreprises. Toutefois, la participation des grandes entreprises déterritorialisées a été écartée du projet MUSIC à Montreuil sur le souhait de l'arène de transition.

Impact du projet

Une pérennisation et expansion de la démarche en bonne voie

L'Agenda de Transition a été signé par le groupe d'habitants et la Ville de Montreuil. Toutefois, il ne présente pas de caractère juridiquement contraignant pour la Ville. Des réflexions sont en cours pour mettre en place un Conseil de la Transition qui serait en charge, entre autres, du suivi des engagements de l'Agenda.

Une mise en œuvre des actions de l'Agenda de Transition est en marche : des porteurs de projets ont été identifiés et mis en réseau lors d'un festival pour présenter et développer le projet MUSIC (projet de toiture verte porté par un architecte, projet de comptoir mobile de la rénovation et de l'énergie...).

Une évolution des pratiques de la collectivité

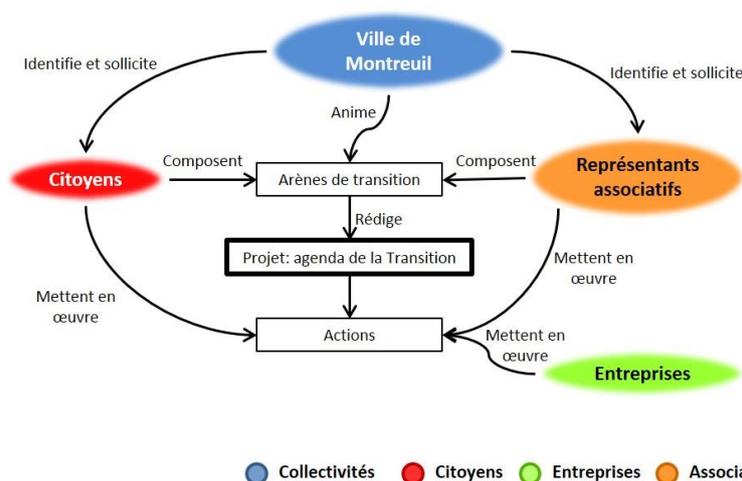
Le projet a permis de faire évoluer les méthodes de travail de la Ville de Montreuil qui a développé la transversalité et le « mode projet » dans ses démarches.

Le projet a été mené parallèlement au Plan Climat Énergie Territorial (PCET) de la Ville de Montreuil. Ce document d'orientation, bien qu'élaboré indépendamment, fait écho aux réflexions de MUSIC.

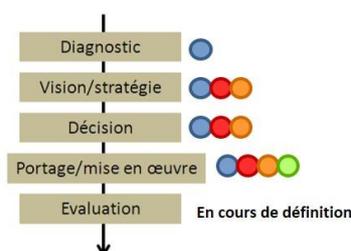
Ressources

Site Internet : <http://www.montreuil.fr/environnement/music/>

Organisation de la démarche de contribution



Implication des acteurs aux différentes phases de la démarche



Aménagement

Écoquartier de l'Union

Lieu : **Lille métropole, Nord**

Description

L'écoquartier de l'Union est porté par Lille Métropole Communauté Urbaine qui souhaite en faire un quartier pilote métropolitain. L'écoquartier sera composé de logements et de bureaux neufs et réhabilités ainsi que d'espaces publics et d'équipements.

Le projet a été initié en 2007. Une concession a été attribuée à la Société d'économie mixte (SEM) Ville Renouvelée pour 15 ans. Les travaux s'échelonnent depuis 2009 jusqu'en 2022.

Acteurs impliqués

La SEM Ville Renouvelée : La SEM Ville Renouvelée compte 65 % d'actionnaires publics et 35 % d'actionariat hors collectivité (notamment par des banques, la chambre de commerce et la caisse des dépôts).

Lille Métropole (85 communes, plus d'un million d'habitants)

Ville de Roubaix (95 000 habitants, chiffre de 2009)

Ville de Tourcoing (92 000 habitants, chiffre de 2010)

Ville de Wattrelos (42 000 habitants, chiffre de 2012)

Citoyens

Associations locales

Formes et types de contribution

Une concertation organisée par la SEM Ville Renouvelée via différents outils

La SEM Ville Renouvelée, en charge du dispositif de contribution, a mis en place de nombreux organes et outils : subvention d'associations, groupes de travail, Assises de l'Union... L'objectif de ces organes et outils est d'associer les usagers, les élus et les services pour parvenir à une participation réelle. Toutefois, toutes les instances ne regroupent pas ces trois types d'acteurs, notamment le comité de pilotage, qui n'inclut pas les usagers. De plus, certains organes sont peu ou pas utilisés par les acteurs.

3 instances de pilotage et 3 instances d'échanges entre élus, techniciens et usagers

Le pilotage du projet se fait via 3 instances :

- le comité de pilotage réunissant les vice-présidents communautaires en charges du développement durable, de l'économie, de l'aménagement et des finances, les maires, les services techniques communaux et communautaires ainsi que la SEM Ville Renouvelée ;
- le Conseil Privé qui réunit les trois conseils municipaux des villes concernées et permet d'informer les élus communaux ;
- les commissions des élus qui visent à améliorer l'articulation entre les politiques communales et le projet.

Les trois instances d'échanges permettant des rencontres entre élus, techniciens et usagers sont :

- les assises de l'Union permettent de faire des bilans bi-annuels sur le projet et son évolution ;
- le Club des partenaires qui rassemble l'ensemble des partenaires (conseils de quartiers, associations, entreprises, personnalités. Il est une évolution du comité consultatif et se

réunit une à deux fois par an. Il permet d'informer chacun et de fédérer les acteurs et de formaliser leur engagement.

- les groupes de travail qui étudient des sujets spécifiques. Ces groupes réunissent les services techniques, des représentants des usagers et des associations.

Des citoyens sollicités à des étapes clés du projet

Les citoyens sont appelés à participer aux différents dispositifs participatifs à la fois sur le volet mise en œuvre de l'éco-quartier (budget participatif, groupes de travail thématiques) et sur le volet évaluation du projet (via les Assises de l'Union).

Par ailleurs la SEM revendique également un travail de concertation durant la phase de construction de l'écoquartier et la réflexion commune des parties prenantes (élus, services et usagers) sur ses modalités.

Afin d'informer et d'outiller les acteurs, une Charte de la participation de l'Union a été développée. Par ailleurs, des Assises de l'Union (tous les deux ans) permettent de partager le projet et d'actualiser les règles de gouvernance.

Une concertation contestée par un collectif citoyen

L'UPC (Université Populaire et Citoyenne), créé en 2004 est un collectif de travailleurs sociaux qui a mis en place un espace d'expertise citoyenne et de formation. Ce collectif accompagne et anime le Collectif de l'Union, un groupe composés d'anciens travailleurs du textile sur le site de l'Union. Ils souhaitent organiser la remise en débat de la nature du projet avec toutes les parties prenantes.

Impact du projet

Des effets contrastés selon les sources

Pour l'UPC, le projet d'éco-quartier aura un impact limité sur la transition écologique. Le véritable enjeu étant la réhabilitation des quartiers existants.

Selon la SEM Ville Renouvelée, les instances de participation ont permis de structurer la participation, qui est davantage constructive et porte sur des sujets de plus en plus structurants. Elles permettent d'impliquer les citoyens ordinaires, non associatifs, dans des projets portés par des acteurs.

Mais des évolutions sur les modalités et modes de faire

Même si l'UPC estime que le projet doit prendre davantage en compte la condition sociale et culturelle des habitants pour améliorer la contribution, le travail sur les mentalités progresse toutefois (acculturation de tous à la contribution et au développement durable) car des acteurs divers (élus, techniciens, habitants) participent que ce soient aux travaux de l'UPC ou le la SEM.

De plus, il semble que le métier d'aménageur évolue à travers le projet pour inclure la dimension de contribution des usagers. La SEM compte ainsi des experts aménageurs mais aussi des experts socioculturels. La notion d'expertise habitante est d'ailleurs davantage valorisée par les techniciens.

Un système demandé sur des territoires voisins

Des projets historiquement très conflictuels (laines de Roubaix) demandent aujourd'hui à disposer des mêmes dispositifs d'accompagnement que l'Union (ex : groupes de travail, Assises de l'Union). Les villes s'engagent donc dans des processus d'accompagnement de la contribution pour limiter la confrontation autour des projets d'aménagement.

Ressources

L'Union Lille Métropole, *Charte de la participation de l'écoquartier de l'Union*, janvier 2014

Sites Internet :

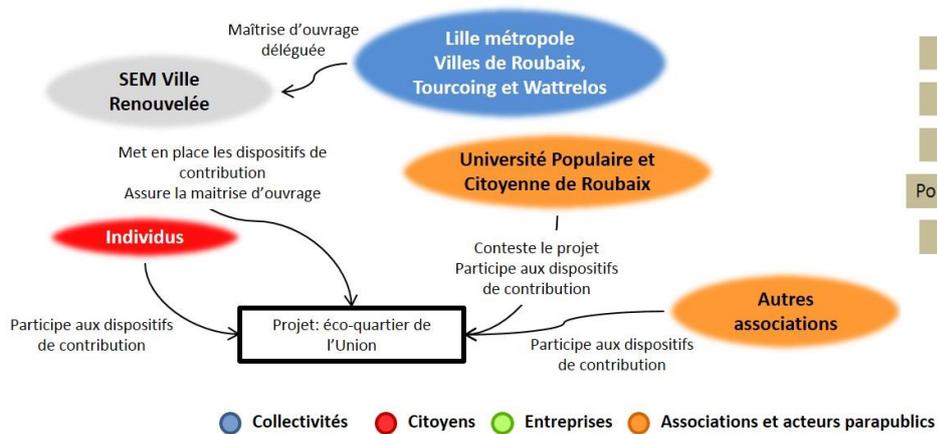
- www.lunion.org
- www.upc-roubaix.org

Contacts :

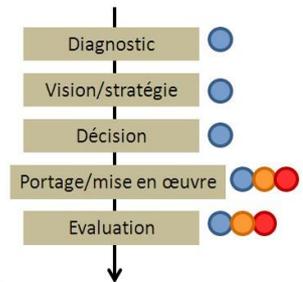
Yves Lepers, chargé de coordination du développement durable à la SEM
ylepers@semvr.fr

Vincent Boutry, animateur à l'UPC
vincent.boutry@yahoo.fr

Organisation de la démarche de contribution



Implication des acteurs aux différentes phases de la démarche



Aménagement

Éco-Logis, habitat participatif	Lieu : Strasbourg, Bas-Rhin
<h3>Description</h3> <p>Éco-Logis est un projet d'autopromotion et d'autogestion d'un immeuble écologique dans la ville de Strasbourg.</p> <p>Porté par l'association Éco-Quartier Strasbourg, le projet Éco-Logis a été initié en 2001 et concrétisé en 2010. L'association Éco-Quartier, créée en 2001 avait pour ambition d'aménager un éco-quartier, à l'image du quartier Vauban à Fribourg. Cet objectif n'a pu être atteint faute de soutien de la part de la collectivité. Une réorientation du projet a donc été effectuée au profit de la construction d'un immeuble respectueux de l'environnement en habitat participatif. L'acquisition du terrain s'est effectuée avant 2008. La construction et l'aménagement ont eu lieu de 2008 à 2010.</p>	
<h3>Acteurs impliqués</h3> <p>Ville de Strasbourg, 272 200 habitants (chiffre de 2011) Association Éco-Quartier Strasbourg Citoyens</p>	
<h3>Formes et types de contribution</h3> <p>Un projet initié par des citoyens via la mise en place d'une association</p> <p>Le projet Éco-Logis a été initié, financé, monté et géré par une dizaine de citoyens. La création de l'association Éco-Quartier avait pour but de porter le projet Éco-Logis et de promouvoir, initier et accompagner des projets d'habitat partagé et d'autopromotion. Aujourd'hui, l'association Éco-Quartier joue le rôle d'intermédiaire entre la mairie et les collectifs d'autopromotion dont les relations peuvent être difficiles par manque de méthodes et d'un vocabulaire communs.</p> <p>Un rôle de la collectivité qui a évolué</p> <p>La collectivité a apporté son soutien par étape : refus d'un premier projet (éco-quartier), soutien au deuxième projet (immeuble Éco-Logis) proposition d'un terrain pour un projet d'autopromotion, partenariats ponctuels pendant et surtout après l'achèvement de l'immeuble. La ville de Strasbourg a aujourd'hui une place centrale pour développer l'habitat participatif (AMO, appels à projets). Son implication permet d'améliorer la méthodologie d'autopromotion (diffusion des bonnes pratiques) et de concrétiser plus rapidement les projets (trois ans). Cependant, ce rôle est très lié aux ambitions politiques de la mairie. Ainsi, la majorité PS-les Verts cherche à faciliter les initiatives d'habitat participatif, mais l'implication publique peut donc varier en cas de changement de majorité. De plus, certains élus et techniciens s'interrogent encore sur la pertinence d'un soutien public aux initiatives privées d'habitat participatif.</p>	

Impact du projet

Le déploiement de l'habitat partagé

Depuis, les actions de l'association Éco-quartier se poursuivent et se diversifient (accompagnement des projets d'habitat partagé, formation sur l'autopromotion, accompagnement de démarches durables dans les copropriétés...).

L'initiative citoyenne a agi comme un laboratoire et a permis de faire progresser l'innovation dans les politiques publiques (ex : la ville impose aujourd'hui 5 à 10 % d'habitat participatif dans les projets d'aménagement). Elle est également citée en exemple au niveau national.

Une dynamique sociale à l'échelle locale

Éco-Logis a semble-t-il permis de lancer une dynamique à l'échelle du quartier (salle des fêtes à louer, incubateur d'autres innovations) et de la ville.

Par ailleurs, l'habitat participatif est un moyen de revaloriser l'habitat collectif en ville, par rapport à une maison individuelle, en impliquant les citoyens dans des projets dont ils sont parties prenantes. Cela peut notamment permettre d'éviter l'existence de modes de vie « subis », de changer la perception de la densité en ville ainsi que de dynamiser la participation des citoyens à la vie des quartiers. De plus, même si l'échelle de l'immeuble est micro-locale et reste dans la sphère privée, elle est concrète et plus proche des préoccupations des citoyens.

Un réel effet levier sur la transition écologique ?

L'initiative citoyenne a permis de faire émerger une méthode d'aménagement innovante en faveur de la transition écologique. Cependant, la transition écologique dans son ensemble semble difficilement réalisable uniquement par le biais d'initiatives citoyennes. Le manque de temps et d'expertise technique des citoyens est notamment identifié comme un frein à ce développement.

Ressources

Fiche de présentation Éco-Logis

Sites Internet : <http://www.metropolitiques.eu/L-invention-de-l-autopromotion-a.html>

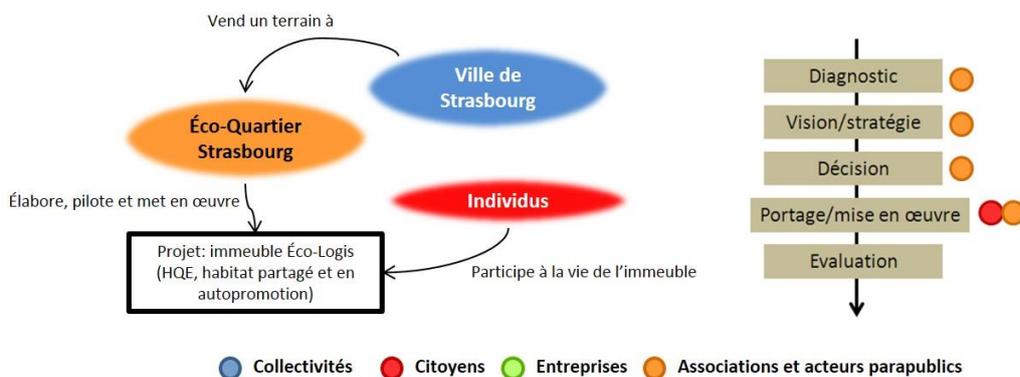
Livre : « *Autopromotion, habitat groupé, écologie et liens sociaux. Comment construire collectivement un immeuble en ville ?* », Bruno Parasote, éditions Yves Michel, 2011

Contact :

Bruno Parasote, président de l'association Éco-Quartier Strasbourg

bruno.parasote@wanadoo.fr

Organisation de la démarche de contribution Implication des acteurs aux différentes phases de la démarche



Aménagement

Écoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis	Lieu : L'Île-Saint-Denis, Seine-Saint-Denis
<h3>Description</h3> <p>Le projet d'écoquartier a été imaginé pour rapprocher le quartier Sud et le centre-ville ainsi que pour relier L'Île-Saint-Denis au fleuve et aux transports en commun, d'où une concertation ouverte aux citoyens habitants à proximité du site.</p> <p>La ville de L'Île-Saint-Denis et la communauté d'agglomération Plaine Commune ont chargé la Société d'économie mixte (SEM) Plaine Commune Développement de la maîtrise d'ouvrage sur le projet tout en gardant une grande maîtrise sur le projet. Ils ont notamment porté les dispositifs participatifs.</p>	
<h3>Acteurs impliqués</h3> <p>Communauté d'agglomération de Plaine Commune (9 communes, 408 000 habitants) Ville de l'Île-Saint-Denis, 7 000 habitants (chiffre de 2009) Société d'économie mixte Plaine Commune Développement Citoyens L'agence d'Architecture Philippon-Kalt Architectes-Urbanistes associée à INDDIGO, l'Atelier d'Écologie Urbaine et A Vrai Dire la Ville</p>	
<h3>Formes et types de contribution</h3> <p>Une contribution au-delà de la concertation classique</p> <p>En plus de la concertation classique menée en amont du projet, une multitude de dispositifs ont été mis en place pour faire contribuer les citoyens (ateliers participatifs, expositions, réunions publiques). Et ce, dès 2006, année où fut prise la décision de mettre en place un écoquartier sur le territoire de L'Île-Saint-Denis.</p> <p>Un plan d'aménagement adapté à la contribution</p> <p>Le plan d'aménagement a été élaboré de façon assez souple sur certains aspects (espaces verts, espaces de jeux, habitat participatif) pour permettre la contribution des citoyens sur le plan opérationnel. D'autres aspects plus techniques sont laissés à la maîtrise d'œuvre Philippon-Kalt Architectes-Urbanistes.</p> <p>Un dispositif visant principalement les citoyens</p> <p>Les acteurs économiques et associatifs n'ont pas fait l'objet d'une sollicitation spécifique. Les dispositifs ont été imaginés à l'intention des citoyens pour les informer, les qualifier, les sensibiliser aux nouveaux modes de vie impliqués par l'écoquartier et pour les faire contribuer sur des points stratégiques ou opérationnels.</p> <p>Le projet n'a fait l'objet d'aucune opposition mais la participation citoyenne a parfois été limitée notamment par manque de temps ou d'intérêt pour le projet. Ceci est lié au fait qu'il n'y a pas d'habitant sur ce secteur aujourd'hui. Les habitants des quartiers existants sont donc physiquement loin de cette nouvelle zone d'urbanisation et ne sentent pas forcément impactés.</p>	

Impact du projet

Une volonté de renouveler les modes de vie

L'écoquartier entend modifier de façon forte les modes de vie sur le territoire en termes de mobilité (centrale de mobilité, quartier sans voiture...), d'énergie (bâtiments passifs, réseaux de chaleur), de recyclage (eaux pluviales), de société (habitat participatif, accession sociale)...

Une remise en question des méthodes de travail

Le projet a permis de questionner les méthodes de travail au sein de la communauté d'agglomération mais également de travailler « en mode projet » et de façon plus transversale.

Ressources

Page internet dédiée sur le site de la communauté d'agglomération de Plaine Commune :

<http://www.plainecommune.fr/les-projets/projets-urbains/Eco-quartier-fluvial-de-lile-saint-denis/#.U16OPKJ5GHo>

Page internet dédiée sur le site de la Ville de L'Île-Saint-Denis : <http://lile-saint-denis.reseaudescommunes.fr/fr/information/46718/l-Eco-quartier-fluvial-quartier-exemplaire>

Publication de l'ARENE Île-de-France « Aménagement et construction durables : îles ou territoires » :

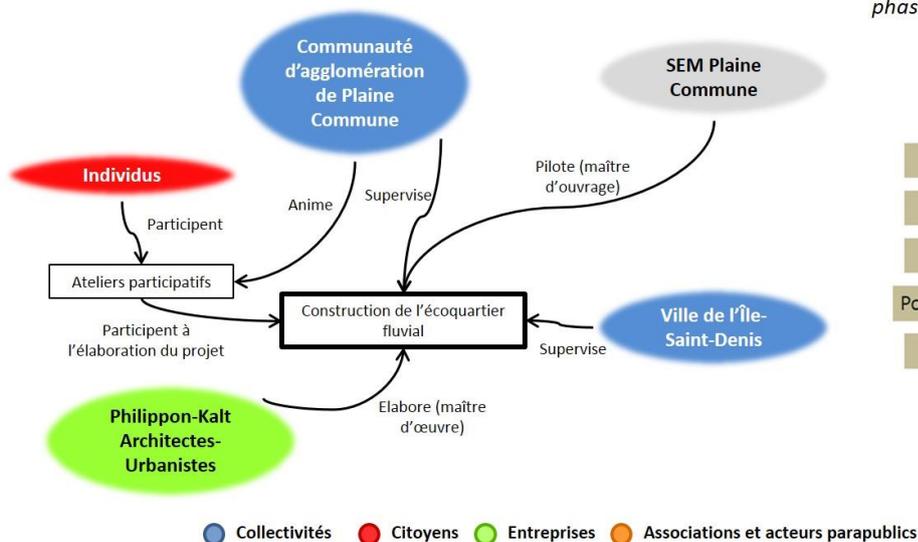
http://www.arenidf.org/medias/publications/amenagement_et_construction_durables_iles_ou_territoires1.pdf

Contact :

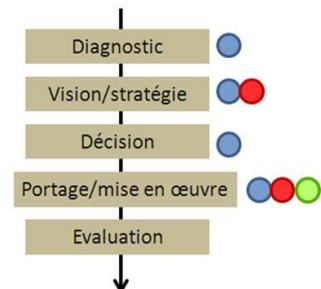
Hélène Vicq, chef de projet – secteur Ouest, direction de l'Aménagement, Communauté d'agglomération Plaine Commune

helene.vicq@plainecommune.com.fr

Organisation de la démarche de contribution



Implication des acteurs aux différentes phases de la démarche



Les différentes sources d'information exploitées

Aménagement	
Cas analysés	Éco-Logis, Strasbourg - http://www.lemoniteur.fr/145-logement/article/actualite/21422379-habitat-participatif-strasbourg-inspire-cecile-duflot - http://www.ecoquartier-strasbourg.net/index.php/autopromotion/groupe-dautopromotion/groupe-eco-logis-neudorf.html
	Écoquartier de l'Union, Lille Métropole http://www.lunion.org/
	Écoquartier fluvial, Ile-Saint-Denis http://www.plainecommune.fr/actualites/actualites/actualite-detaillee/article/composez-votre-immeuble-avec-v/#.UviqcJrLTVg
Autres projets	Le village vertical, Villeurbanne http://www.village-vertical.org/index.php?page=presentation
	Ecoquartier GWL-Terrein, 1er projet sans voiture en Europe - http://www.gwl-terrein.nl/ - http://www.eureka21.eu/eureka/spip.php?article&id_article=187
	Villes sans limite, outil numérique d'un projet d'urbanisme collaboratif à Montpellier - http://vslmontpellier.territoirenumerique.org/?utm_source=actualite-collectivites-territoriales&utm_medium=article&utm_campaign=crosslink-externe - http://unlimitedcities.org/ - http://vslmontpellier.territoirenumerique.org/wp-content/uploads/livret_restitution_VSL.pdf
	La maison des Babayagas, Montreuil - http://rtes.fr/IMG/pdf/L_Habitat_participatif_a_Montreuil.pdf - http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/activites/Projet_Negocie_rapport_26oct11.pdf
	La coopérative du Grand Portail, Nanterre http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca/activites/Projet_Negocie_rapport_26oct11.pdf
	Quartier de la Halle Pajol, Paris http://data.over-blog-kiwi.com/0/56/05/21/201305/ob_3070f9_pajol-restitution2042013.pdf
	Ecoquartier Nancy Grand Cœur, Nancy http://www.deciderensemble.com/images/stories/etudes/ecoquartiers/etude-de-cas_decider_ensemble_nancy_min.pdf
	Recyclab, Colombes http://r-urban.net/blog/projects/recyclab/
	Carticpe, Strasbourg - http://www.reperageurbain.com/assets/files/carticpe-concepts.pdf - http://strasbourg2028.carticpe.fr/ - http://www.rue89strasbourg.com/index.php/2013/08/26/politique/strasbourg-2028-concertation-2-0/
	Ecovillage de Bedzed, Angleterre - http://www.eureka21.eu/eureka/spip.php?article&id_article=8 - http://www.areneidf.org/medias/fichiers/gde_exp_europe1.pdf

<i>Autres projets</i>	Do it yourself streets, Londres - http://www.localtrust.org.uk/big-local/environment/environment-case-studies/sustrans-do-it-yourself-streets/ - http://www.sustrans.org.uk/
	Change ta ville !, Danemark http://www.groupechronos.org/blog/change-ta-ville
<i>Études</i>	Quartiers durables Guide d'expériences européennes, ARENE Île-de-France, avril 2005
	Aménagement et construction durables : Îles et Territoires, ARENE Île-de-France, novembre 2013
Projet de territoire	
<i>Cas analysés</i>	Trièves en transition, Trièves http://aprespetrole.unblog.fr/defi-ou-opportunité-les-atouts-du-trieves/
	Agenda 21, Ayen - http://www2.ayen.fr/mairie/agenda-21 - http://ayen21.over-blog.com/
	Agenda 21, Maurepas - http://www.maurepas.fr/download/cadre/dev_durable/agenda_21_2eme_programme_d%27actions.pdf - http://www.maurepas.fr/index.php/D%C3%A9veloppement-durable-et-Agenda-21?idpage=41&afficheMenuContextuel=true
	Sucy Environnement et transition, Sucy-en-Brie http://villessentransition.net/sucy_en_brie
<i>Autres projets</i>	Agenda 21 participatif, Saint-Geniès-Bellevue http://www.saint-genies-bellevue.fr/web/29-consulter-les-fiches-des-associations.php?id_cat=16&id_fiche=36
	Kinsale Ville en transition, Irlande - http://www.eureka21.eu/eureka/spip.php?article&id_article=214 - http://transitiontownkinsale.org/
	La Fabrique, Montreuil http://lafabrique.montreuil.fr/
	Agenda 21, Groslay http://www.mairie-groslay.fr/1122-comment-participer.htm
<i>Autres projets</i>	Agenda 21, Choisy-le-Roi http://www.choisyleroi.fr/fre/La-ville/Ville-durable-et-agenda-21/L-Agenda-21/L-Agenda-21-de-Choisy-le-Roi-le-projet-de-ville-durable
<i>Études</i>	Modèles de la transition, Université Catholique de Louvain ULB NAMUR-service public de Wallonie, 2013
Énergie	
<i>Cas analysés</i>	La société d'économie mixte SEVE (Soleil, Eau, Vent, Énergie), Puy-Saint-André http://energie-partagee.org/projets/seve/
	Projet MUSIC et Agenda de transition, Montreuil - http://www.montreuil.fr/environnement/music/#c13659 - http://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/Files/Environnement/music/agenda-de-transition.pdf

<i>Autres projets</i>	28 kWc, Lille - http://www.cerdd.org/Pour-la-SCIC-SOLIS-Metropole - http://asso.solis.free.fr/
	SEM Énergie publique, Nièvre http://www.sieen.org
	Communauté de communes de Mené http://www.courrierdesmaires.fr/13367/la-communaute-de-communes-du-mene-verse-lautonomie-energetique-en-2030/
	SolaireCoop, Val d'Oise http://solaire-coop.fr/
	Familles à énergie positive, Rueil Malmaison http://www.familles-a-energie-positive.fr
	Système CARLOS de covoiturage, Suisse - http://www.carlos.ch/content_fr/classic.html - http://adrets-asso.fr/IMG/pdf/Fiche_experience_systeme_Carlos_-_mai_06.pdf
	Mobilité urbaine, Koprivnica http://www.eureka21.eu/eureka/spip.php?article&id_article=141
	Give a minute, Chicago - http://www.innovcity.fr/2011/01/24/initiative-chicago-pour-consulter-les-habitants-a-l%E2%80%99echelle-de-la-ville/ - http://www.youtube.com/watch?v=QEWlsiEyuZ4
	Transway, région lyonnaise http://www.transportdoux.fr/
	Check My métro, application numérique http://www.checkmymetro.com/ecp/
Maison des projets, Bruxerolles http://www.maisondesprojets-csc86.org/	
<i>Études</i>	Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne, Rhônealpennergie-Environnement et IDDRI Sciences Po, 2014
Alimentation	
<i>Cas analysés</i>	Maraichers bio, Alençon http://www.ville-alencon.fr/alencon.asp?idpage=12004&id=36759
	Restauration collective bio et locale, Lardy avec Dig Eat - http://www.essonne.gouv.fr/content/download/5854/38125/file/6%20-%20Lardy_Agenda_21_local.pdf - http://www.ville-lardy.fr/-Le-bio-au-restaurant-scolaire-.html
<i>Autres projets</i>	Financement solidaire pour l'acquisition de La ferme des Jonquiers à Aubagne - http://www.reseaurural.fr/files/contenus/8477/3-projet_de_la_ferme_des_jonquiers_aubagne_terre_de_liens_pierre_fabre.pdf - http://www.terredeliens.org/IMG/pdf/depliant_jonquiers.pdf
	Coopérative Terracoopa : installation agricole de porteurs de projets sur l'Agriparc de la Communauté d'Agglomération de Montpellier - http://www.terraceopa.net/le-domaine-de-viviers/ - http://www.fondation-rte.org/project-to-pdf.php?pid=7669

<i>Autres projets</i>	Regal d'OC, PNR du Haut-Languedoc - http://www.parc-haut-languedoc.fr/vivre-le-parc/dynamiser-notre-vie-economique-et-sociale/economie-sociale-et-solidaire/regal-d-oc-pour-manger-local-meme-a-la-cantine - http://www.manger-local.fr/diversite-de-terroirs/temoignages/regal-d-oc-manger-local-en-haut-languedoc
	Hôpital du Mans, Le Mans http://www.mescoursespourlaplanete.com/Actualites/Gaspillage_alimentaire_l_hopital_du_Mans_innove_en_donnant_aux_plus_pauvres_ses_repas_en_surplus_1854.html
	Biocabas accessibles, Département du Nord http://www.fnab.org/images/files/Se%20former%20s%20%27informer/Nos%20publications/Recueil-CPAB.pdf
	La ferme du bonheur, Nanterre http://lafermedubonheur.over-blog.net/
<i>Études</i>	Circuits de proximité à dimension sociale en Agriculture Biologique, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB), 2012
	Pour un univers rural solidaire, RTE et Terracoopa, 2012
Économie	
<i>Cas analysés</i>	Marque Biovallée, Drôme - http://www.mairieconseils.net/cs/ContentServer?pagename=Mairie-conseils/MCExperience/Experience&cid=1250266152751 - http://www.biovallee.fr/
	SCIC Made in Montreuil, Montreuil - http://rtes.fr/Ici-Montreuil-lieu-de-cooperations - http://www.icimontreuil.com/ - http://magazine.ouishare.net/fr/2012/11/made-in-montreuil-usine-creation/
	La Novosphère, Rennes http://www.rennes-novosphere.com/fr/accueil
<i>Autres projets</i>	L'Accorderie, Chambéry http://www.adrets-asso.fr/IMG/pdf/Actes_rencontres_collaboratives-October_2013_final.pdf
	Budget participatif, Issy-les-Moulineaux https://www.issy.com/vie-citoyenne/conseils-de-quartier/presentation/budget-participatif-et-realizations
	Garages Solidaires, Yvelines http://www.leparisien.fr/boulogne-billancourt-92100/renault-lance-son-offre-sociale-12-07-2012-2087070.php
	ECOPAL, Dunkerque - http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Nos-thematiques/Developpement-economique/Les-collectivites-pionnieres-a-l-honneur - http://www.ecopal.org/
	Ressourcerie de l'association ASPIRE, Saumur - http://www.consommer-responsable.fr/annuaire/acteur/association-aspire - http://www.aspiresaumur.fr/
	Crowdfunding, Lancashire http://ouishare.net/fr/2012/11/collectivite-britannique-crowdfunding-entreprises-locales/ http://www.creativeLancashire.org

Enseignements transversaux	
<i>Études</i>	Chiffres-clés de la région Île-de-France 2014, IAU, INSEE et CCI Paris Île-de-France
	2e forum national de la Démocratie Participative “la participation au concret”, CIDEFE et Ville de Portes-lès-Valence, 2010
	Le système de gouvernance de l’Île-de-France : entre décentralisation et globalisation, Christian Lefèvre, chercheur au LATTIS, 2009
	Rapport des États généraux de la conversion écologique et sociale, Ecociliens, 2013
	Analyse des pratiques de la concertation en France, Décider Ensemble, 2011
	Faire ensemble 2020, La Fonda, 2013
	Pratiques Collaboratives et Territoires », Quelles innovations pour les services au public en milieu alpin ?, ADRETS, 2013

Liste des participants et intervenants à l'atelier du 13 mai 2014

Liste des participants			
Nom	Prénom	Organisme	poste
AMBLÈS	Anne	Coodémarrage53	facilitatrice de concertations
AUSSAGE	Paul	Ressources et Proximités	président
BENQUE	Nadia	Association SOL Île-de-France	coordinatrice
DETRIE	Antoine	Grand Paris Seine Ouest Énergie	chargé de mission efficacité énergétique
GASTAUD	Vincent	Communauté d'agglomération Marne et Chantierine	chargé de mission développement durable, Agenda 21, démocratie locale et coopération décentralisée
GUERRY	Anaïs	Institut du Développement Durable et des Relations Internationales	thésarde
HEMMERDINGER	Thomas	ARENE Île-de-France	chef de projet Agenda 21
LABUSET	Charline	Fondation Nicolas Hulot	chargée de projets démocratie et gouvernance
LUCAS	Marie	Intégral Vision	consultante et ancienne élue à Sèvres
MALTCHEFF	Ivan	Auteur du livre "Les nouveaux collectifs citoyens"	auteur et consultant
MOUTET	Philippe	Fédération des Parcs Naturels Régionaux	chargé de mission Énergie Climat et Architecture
MUNIER	Thomas	Villes en transition et SoliCités	SoliCités - Chargé de mission Territoires Durables Villes en transition - animateur régional
PEULEMELLE	Justine	Énergie Partagée	animatrice réseau
PICOT	Luc	Décider Ensemble	Directeur

ROTILLON	Sylvain	Direction Départementale des Territoires Essonne	Chef du bureau des risques, du bruit et du développement durable
VANDECASTELE	Perrine	Ville de Montreuil	stagiaire sur le projet MUSIC
VINCENT	Thierry	ARENE Île-de-France	Chef de projet Transition écologique - Responsable développement
Liste des intervenants			
BATAILLON	Caroline	RCT	consultante
MARTIN	Roxane	RCT	stagiaire
VAISMAN	Louise	ARENE Île-de-France	cheffe de projet Prospective et Transition écologique
WEILL	Frédéric	RCT	Directeur de mission